

HAMADI TIZAOUI [1]

## **L'ascension fulgurante de la sous branche des faisceaux de câbles automobiles en Tunisie : une hyper spécialisation ou une adaptation à la mondialisation**

### **Introduction**

La sous-branche câblage pour automobile a connu ces dernières années une ascension fulgurante, avec la création de vingt cinq entreprises en six ans (1996-2001). Ces firmes (33, en 2001, sur les 124 que compte le secteur de fabrication de composants pour automobiles) emploient environ 13500 salariés, dont plus des trois quart sont des jeunes filles délaissées par le système scolaire tunisien (soit plus de 63 % des salariés de la branche des composants pour automobiles). La production de cette branche représente 58 % de celle de la branche de composants pour automobiles (1000 millions de dinars en 2001). La totalité de cette production est exportée, soit plus de 600 millions de dinars [1] (70 % des exportations de la branche de composants pour automobiles) [2].

La spectaculaire montée de la fabrication des faisceaux de câbles pour automobiles en Tunisie s'explique par un redéploiement géographique des grands firmes équipementières automobiles européennes sur la Tunisie, site jugé rentable, rassurant, et géographiquement limitrophe des grands constructeurs d'Europe. Mais, les entreprises créées, sont en majorité non résidentes, secondairement mixtes et/ou nationales et ne sont que des sous-traitants de capacité à des fournisseurs de deuxième et de troisième rang d'équipementiers européens, eux-mêmes fournisseurs pour la première monte des grands constructeurs automobiles. Cette situation inférieure des PME tunisiennes vis-à-vis des firmes multinationales étrangères de câblages automobiles ne fait que pérenniser une spécialisation tunisienne dans la sous-traitance internationale (inaugurée depuis 1972) et dont plusieurs études ont démontré ses limites financières, technologiques et surtout géographiques. En réalité, les donneurs d'ordres européens continuent à investir en Tunisie dans le but d'exploiter des bassins de main-d'œuvre où des jeunes filles sont payées 5 à 6 fois moins que leurs homologues d'Europe. Ceux-ci sont localisés dans les grands quartiers populeux de la capitale ou sur les zones industrielles des petites et moyennes villes autour de Tunis et dans le Sahel de Sousse.

Notre travail consistera à comprendre, d'abord la stratégie de redéploiement des entreprises de câblages européennes sur la Tunisie, ce qui constitue le système englobant ou le niveau global ensuite, nous essaierons d'élucider la constitution et le fonctionnement des bassins d'emplois exploités par ces firmes: abondance de salariés (en quantité

mais aussi en qualité), fluidité des déplacements, flexibilité de l'embauche et adaptabilité à la conjoncture nationale et mondiale... et cela compose le niveau local. A nos yeux, cette organisation et ce fonctionnement des bassins d'emplois – et c'est là notre hypothèse de travail – constitue une réponse/adaptation socio-géographique de la Tunisie à la globalisation/mondialisation économique déferlante.

## **I – L'ascension fulgurante des industries de câblages automobile en Tunisie : 1990-2001**

### **1 – Le secteur des composants automobile en Tunisie<sup>[3]</sup> :**

L'importance des composants automobiles est justifiée par la part de ces derniers dans la structure du coût d'une voiture. En effet, pour le cas de la France, cette part est de l'ordre de 48 %, contre 17 % pour le montage, 10 % pour la conception et 25 % pour le reste, y compris le marketing.

Le secteur de composants automobiles en Tunisie comprend actuellement (2001)<sup>[4]</sup> quelques 124 entreprises employant plus de 16 000 personnes, *33 entreprises (27 %) sont totalement exportatrices et emploient plus de 16 000 personnes, soit 70 % de l'emploi total du secteur.*

Le secteur s'est caractérisé ces dernières années par l'émergence de la branche des faisceaux de câbles qui, avec 26 firmes a contribué à la création d'environ 13.000 postes de travail, 81 % des emplois totaux du secteur et plus de 90 % de ceux des entreprises totalement exportatrices<sup>[5]</sup>.

La production du secteur des composants pour automobile a triplé au cours des six dernières années passant d'une valeur de 170 millions de dinars en 1993 à 535 millions de dinars en 1998<sup>[6]</sup>. La part de la branche des câbles et faisceaux de câbles pour automobiles dans cette production est de 58 % en 1998.

Les exportations, elles aussi, ont connu un développement important au cours de la période 1995-1999, enregistrant une valeur de 399 millions de dinars en 1999, contre 185,6 millions de dinars en 1995. La part de la branche des câbles et faisceaux de câbles pour automobiles dans ces exportations est de 69 % en 1999.

Le taux de couverture des importations du secteur de composants pour automobiles par les exportations a atteint, en 1999, les 121% contre 281% pour la branche des câbles et faisceaux de câbles.

Le "partenariat" est très développé dans ce secteur, surtout dans les entreprises totalement exportatrices où sur les 33 entreprises 21 ont une participation étrangère dépassant les 66 %, c'est-à-dire qu'elles sont *off shore*, c'est le cas de la quasi-totalité des firmes de faisceaux de câbles pour automobile.

L'investissement extérieur en Tunisie s'est ainsi développé grâce à la branche des câbles et faisceaux des câbles pour automobiles, par

l'implantation, ces dernières années, en Tunisie des grands câbliers internationaux tels que Delphi (Etats-unis), Valeo (France), UTA (Etats-Unis), Sylea (rachetée en 2000 par Valéo), Draexlmaier (Allemagne). D'autres partenaires dans les différentes branches sont présents en Tunisie.

## **2. Montée vertigineuse de l'activité des faisceaux de câbles pour automobiles dans le sillon de la mondialisation de la production de composants pour automobiles[7]**

### **a. La mondialisation de la production de composants pour automobiles : Etude cas : Les faisceaux de câbles :**

#### **– Les équipements automobiles :**

A l'instar de l'industrie automobile mondiale (les grands constructeurs automobiles mondiaux), les équipementiers automobiles et les fabricants de composants sont concentrés dans les pays de la Triade: L'Amérique du Nord, l'Union européenne et le Japon[8]. Ces industries se localisent secondairement dans les pays émergents: Corée, Chine, Inde et Indonésie en Asie, Brésil et Argentine, en Amérique du Sud, en Pologne et République Tchèque en Europe centrale. L'Afrique est très marginale, seul six pays Africains ont reçu des implantations d'équipementiers mondiaux : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Maroc, le Nigeria, la Tunisie et Zimbabwe. Pour le cas de la Tunisie il s'agit de délocalisation de production à faible valeur ajoutée sous la pression des grands constructeurs automobiles[9]. Les équipementiers et les sous-traitants cherchent à s'installer géographiquement auprès des constructeurs, les livraisons en flux tendus obligent. En fait, à l'exception des moteurs, des transmissions, de la peinture et de la conception, les constructeurs automobiles ont externalisé le reste des équipements pour automobile à des équipementiers et des sous-traitants organisés hiérarchiquement et pyramidalemment. Au bas de la pyramide on retrouve les firmes sous traitantes, elles sont majoritaires en nombre, il s'agit de PME fabriquant des pièces peu complexes technologiquement et en très grandes séries (Airbags, ceintures de sécurité, équipements électroniques, pièces pour carrosserie en plastique et composite...) et externalisés par les grands constructeurs automobile (de 80 à 100 % selon les pièces). Les équipementiers de second rang sont moins nombreux que les sous-traitants, ils fabriquent généralement des pièces et des organes à complexité technologique élevée de type injections, suspension, transmissions... etc. des activités qui ont été moins externalisées par les grands constructeurs de véhicules. En contact direct avec les constructeurs on trouve les équipementiers de premiers rang: Ils fabriquent non pas des composants ou des organes mais des systèmes, on les appelle aussi les "Systémiers" : comme les systèmes de pilotage des véhicules, les systèmes de sécurité, les tableaux de bord, l'électronique embarquée, les systèmes thermiques: Chauffage et climatisation...etc. Les "Systémiers" ont une grande capacité de conception et de Recherche Développement. Ils peuvent jouer le rôle d'assembleurs de composants et d'organes achetés chez les équipementiers de second rang et les fabricants de composants[10]. A

l'instar des constructeurs automobiles qui ont connu une très grande concentration dans les années quatre vingt, les équipementiers ont connu dans la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, une grande concentration qui est loin d'être achevée. En moins de dix ans, leur nombre s'est réduit d'une façon drastique, passant de 30.000 à 8000, dont seulement 2000 de premier rang. La CLEPA (l'Association Européenne des Equipementiers Automobiles) pronostique qu'il n'en restera plus que 150 en 2008. Parmi eux, seuls une dizaine auront une envergure mondiale et une taille suffisante pour avoir un pouvoir de négociation avec les constructeurs. Les équipementiers ont encore du mal à traiter d'égal à égal avec leurs clients, les constructeurs. Ceux qui prédisaient une inversion des rapports de force au milieu des années 90 doivent aujourd'hui déchanter. Parmi les quatre leaders mondiaux trois sont encore fortement liés à des constructeurs. DELPHI et VISTEON (deux firmes originaires des Etats-Unis), réalisent encore les trois quarts de leurs chiffres d'affaires avec respectivement, GENERAL MOTORS et FORD, tandis que DENSO (Japon) reste dans la mouvance de Toyota. Les autres doivent encore se plier aux exigences de leurs clients, qui sont de plus en plus difficiles à tenir. Les constructeurs se sont ainsi déchargés de toute une partie des frais de Recherche et Développement (R&D), que les équipementiers doivent désormais assurer, pour certaines applications, la R&D est passée de 1 % de leurs chiffre d'affaires en 1990 à près de 7 %, en 2000, et même à 10 % pour certains produits... Les équipementiers doivent être également plus innovants afin d'être capables de proposer des solutions complètes aux constructeurs sous la forme de "modules" comprenant, par exemple, planche de bord, instrumentation, système de climatisation et coussins gonflables dans un même sous-ensemble. Le marché mondial des modules devrait passer de 43 milliards de dollars aujourd'hui (2000) à 111 milliards dans dix ans[11].

*Toutes ces évolutions pèsent sur la rentabilité des équipementiers, d'autant que dans le même temps, les constructeurs ne relâchent pas la pression sur les prix.* Sur les trois dernières années (1987-2000), les baisses réclamées atteignent 8 % en moyenne par an. La pression sur les équipementiers conduirait à une accélération de la concentration de ces derniers et un rééquilibrage du rapport de force au détriment des constructeurs. En conséquence des équipementiers de plus en plus géants demandent des efforts supplémentaires à leurs fournisseurs. Un effort considérable que de nombreuses PME (américaines, et européennes) ne pourront réaliser. Sur les 4500 fournisseurs de VALEO (équipementier français), en 2000, deux milles d'entre eux ne travailleront plus pour lui dans deux ans[12].

Jusqu'au milieu des années 90, les équipementiers réalisaient de bonnes marges de 7 à 8 %. Mais depuis que les constructeurs ont recouvré leur rentabilité, *la pression se fait plus forte et les équipementiers sont poussés à faire de nouvelles économies qu'ils répercutent sur leurs propres fournisseurs éparpillés partout dans le monde.* CHRYSLER (constructeur germano-américain), veut réduire, à l'horizon 2002 de 15 % le coût de ses achats. RENAULT a pour but d'économiser 8 000 francs par voiture d'ici à 2003. Pour atteindre ces

objectifs, les équipementiers sont les premiers à être mis à contribution. Ils sont aujourd'hui responsables de 70 % de la valeur ajoutée d'une voiture. Un rôle prépondérant qu'ils payent à prix fort.

*Les équipementiers doivent aussi être capables de suivre géographiquement les constructeurs dans leur internationalisation et proposer des solutions de plus en plus complètes et innovantes.*

Les fournisseurs de premier rang, ceux qui sont en contact direct avec les constructeurs, ont tenté de s'adapter. Ces dernières années, leur productivité a progressé en moyenne de 5 % par an. Mais plus on avance, plus le gisement de productivité s'épuise; dans ce contexte, les équipementiers se tournent à leur tour vers leurs fournisseurs (de deuxième et de troisième rang) pour répercuter les efforts que leur demandent les constructeurs. Les achats constituent désormais, l'une des principales zones d'amélioration de la rentabilité des équipementiers.

De la même façon que les constructeurs ont délégué certaines fonctions aux équipementiers de premier rang, ceux-ci demandent aux sous-traitants de deuxième et troisième rangs de développer de plus en plus d'innovation. En outre, les équipementiers demandent souvent à leurs fournisseurs de les accompagner dans leur internationalisation, ce qui n'est pas toujours à la portée de toutes les PME...

Des objectifs ambitieux qui ne se réaliseront pas sans casse chez les fournisseurs. Ceux qui n'apportent pas d'innovation, qui ne peuvent s'adapter à l'internationalisation et qui ne respectent pas la qualité que les équipementiers leur réclament seront rayés sans ménagement du panel des fournisseurs. Ils n'ont pas vraiment le choix: La plupart du temps, l'équipementier est propriétaire de l'outillage ou des moules qui servent à fabriquer les pièces qu'il commande. Du jour au lendemain, il peut donc décider de les retirer pour les installer dans la PME à côté ou les délocaliser vers un pays émergent

**Tableaux 1 : Les principaux équipementiers automobiles mondiaux, 1998**

Source : *Retraitement Doriès Consultants, 2000.*

## – La mondialisation de la production des faisceaux de câbles pour automobiles

Selon le directeur de design de FORD Europe "la première mission d'un constructeur de véhicules automobile est de penser l'architecture d'une voiture et de la dessiner. Les équipementiers conçoivent les fonctions et se voient déléguer le montage des modules tout prêts à être montés sur les lignes de montage"[\[13\]](#). Ainsi, l'énergie des constructeurs automobiles se concentre sur la conception, l'architecture des véhicules et sur l'optimisation de l'industrialisation, tandis que les équipementiers sont poussés à devenir les concepteurs et les monteurs de modules. Cela les pousse à se concentrer pour trouver des solutions de partenariat entre savoir-faire variés. C'est pourquoi les grands constructeurs automobiles se sont débarrassés, au milieu des années 90, de plusieurs tâches, et les ont confiées à leurs équipementiers: en 1996, la firme Renault a tranché, c'est la filiale du groupe Labinal qui reprendra sa division "câblage". Trois usines, à Dreux (en France), au Maroc et en Tunisie, et quelques 1 350 emplois qui ne couvraient plus que 17 % des besoins de Renault et de Matra Automobile. Avec cette cession le constructeur achève en effet le processus d'externalisation de son activité câblage entamée vers les années 80 avec la reprise des câbleries de Guarda (Portugal) et de Tournai (Belgique) par DELPHI puis celle de Dieppe par UTA[\[14\]](#). La même année, 1996, l'équipementier italien Magneti Marelli cédait sa dernière câblerie à Syléa. Même tendance en Allemagne, où Volkswagen a créé un joint-venture avec Siemens, tandis que BMW et Mercedes travaillent eux aussi avec des partenaires extérieurs. *Résultat: Les câbleries internes des constructeurs ne détiennent plus que 6% du marché européen du câblages d'automobiles, tandis que les volumes d'activités des équipementiers s'envolent. En dix ans, Syléa[\[15\]](#) a multiplié son chiffre d'affaires par dix avec 24 usines et 8 500 salariés, dont une en Tunisie à Mateur (568 salariés et qui a vu le jour au cours de l'année 1998).* Seule la firme PEUGEOT, garde 1 412 salariés dans son département câblage en France et autant à l'étranger, en Espagne. Pour le PDG de PSA, l'objectif étant "de garder des emplois et la technologie" au sein de son groupe. Alors que le câblage représente aujourd'hui quelque 6 % du prix d'une voiture, contre moins 2 % il y a dix ans (2000 mètres de câbles dans les voitures d'aujourd'hui contre 150 mètres il y a 20 ans), PSA opte pour l'emploi et la paix sociale. Réduction des coûts oblige, les câbleries s'installent à la périphérie de l'Europe. Voir l'usine ouverte par DELPHI en Roumanie (1996) et les investissements la même année, d'UTA en Hongrie. Ou encore ceux de Siemens et de Yasaki en Turquie. Le maintien de câbleries en France coûte cher. George François, le PDG de Syléa (groupe Labinal), en sait quelque chose. Pour hisser ses douze usines françaises aux exigences de flexibilité des constructeurs, il a dû investir quelque 200 millions de francs (environ 40 millions de dinars tunisiens) les cinq premières années de la décennie 90. Cela veut dire que le métier de câblage automobile a été tout d'abord externalisé par les grands constructeurs automobiles au profit des équipementiers, qui pour leur part, et par souci d'économie et de rentabilité, l'ont internationalisé en dehors de l'EU. Cette activité se délocalise[\[16\]](#) hors

de l'UE: des usines ont fermé en Europe ou ont été créées *ex nihilo* à sa marge au Maghreb au Maroc et en Tunisie surtout[17].

**Tableau 2 : Principaux fournisseurs de faisceaux de câbles en Europe**

Source : *L'Usine Nouvelle*, n° 2567, 1996.

Bref, en 2001, les grands câbliers mondiaux et européens opèrent en Tunisie: le numéro 1 mondial, Delphi, possède environ 35 % du capital de COFAT (2800 salariés à Tunis) et veut même la racheter en totalité. Sylea possède trois sites de production à Mateur (Cablea-Tunisie ex-RIT, MGI COUTIER et Sylea Tunisie, 1633 salariés). Quant à la firme Valeo, [18] qui a racheté en 2000, les activités automobiles du groupe Labinal, elle est devenue (avec ses deux nouveaux sites de production à Tinja et Utique à Bizerte) le premier opérateur dans le domaine du câblage automobile, et emploie environ 5000 salariés en Tunisie et se considère comme le premier fournisseur de câbles aux constructeurs européens[19]. Léoniche Tunisie (LTN), filiale du groupe Allemand Draexlmaier, emploie environ 3500 salariés à Sousse, Lear Automotive enfin, emploie 700 salariés à Borj Cédria (Tunis). Une vingtaine de petits câbliers européens employant quelques 3000 salariés se dessinent dans plusieurs petites et moyennes villes du Cap-Bon, du Sahel Littoral et de Sfax.

**Tableau 3 : Les principaux acteurs du métier du câblage automobile en Tunisie, 2001**

Source : Site Web du Ministère tunisien de l'industrie : [www.tunisianindustry.nat.tn](http://www.tunisianindustry.nat.tn).



En 2001, six firmes représentent la quasi-totalité de la production des emplois et des investissements dans le métier de câblage automobile en Tunisie.

### **b. Présentation de l'activité de câblage automobile en Tunisie :**

L'activité câblage pour automobile a connu en Tunisie une ascension fulgurante ces dix dernières années suite à l'arrivée des grandes firmes multinationales d'équipements automobiles, et entre autres, des faisceaux de câbles (DELPHI, VALEO, UTA, Draxelmaier...etc.). La première unité fut la Câblerie de Sousse, créée en 1977 avec 70 salariés. En 1989 seules 3 entreprises ont vu le jour avec pas plus de 1000 personnes occupées pour la branche. Depuis 1993, le secteur a connu une évolution rapide (deux créations d'entreprises par an) et une expansion sans précédent des emplois générés. Sur les six dernières années (1993-2001) 21 entreprises furent créées et les emplois ont passé de 2 575 salariés à près de 13000. En outre, on doit signaler l'apparition de deux firmes de fabrication de fils électriques pour automobiles: Electric Câbles (du groupe Chakira en 1992 et KBE du groupe Zouari-Léoniche. Bref, en 2001, la Tunisie abrite 26 entreprises de câblages automobile employant environ 13000 salariés, au trois quart des jeunes filles.

**Tableau 4 : L'activité câblage dans les industries électriques et les industries automobiles en Tunisie (en%), 1998**

Source : Ministère du Développement Economique (MDE) et enquête API, 1999.

MD : En millions de dinars tunisien.

En 1995, 20 % environ des entreprises de composants pour automobiles réalisent plus de la moitié de la production (158 millions de dinars). Production qui n'était que de 45 millions de dinars en 1993. Il en est de même pour la valeur ajoutée (48 millions de dinars) et des investissements (6 millions de dinars)<sup>[20]</sup>. Production, valeur ajoutée et investissement qui sont passés respectivement de 1993 à 1997 comme suit: de 45 millions de dinars à 231<sup>[21]</sup>, de 14 million de dinars à 66<sup>[22]</sup> et de 1 million de dinars à 21. C'est-à-dire la production et la valeur ajoutée ont été multipliées par 5, et les investissements par 21. Ces derniers sont passés de un peu moins d'un million de dinars à 3,5 millions de dinars en 1994, 4,8 en 1995, 5,6 en 1996, 21,2 en 1997 et 20,3 en 1998. Et le mouvement soutenu d'investissement continue depuis, c'est dire les grandes potentialités de développement futur de cette activité ; d'ailleurs de 1999 à 2001, 6 entreprises de câblages ont



été créées, d'autres sont en cours de montage. Cette activité est en pleine expansion.

La majorité des entreprises de faisceaux de câbles pour automobiles en Tunisie sont des PME: 3 ont moins de 20 salariés, 6 de 20 à 100 salariés, 4 de 100 à 300 salariés, 2 de 300 à 1000 salariés et 3 ont plus de 1000 salariés : Les entreprises de plus de 100 salariés[23] occupent 50 % environ des actifs du secteur. Généralement, les entreprises actives dans ce secteur n'ont rien à envier aux PME européennes de la même taille du point de vue modernité et organisation de la production industrielle et du travail.

Concernant leur répartition géographique, les entreprises de faisceaux de câbles ont une localisation métropolitaine puisque en 1999, 5 entreprises ont élu résidence dans le Grand Tunis, 5 à Nabeul, 3 à Bizerte, 3 à Sousse et une à Sfax.[24]

*Notons enfin que le mode de fonctionnement des entreprises de faisceaux de câbles tunisiennes est la sous-traitance internationale de capacité: C'est-à-dire que l'entreprise tunisienne importe la quasi-totalité des matières premières de la firme donneuse d'ordre (24 millions de dinars en 1993 et 71,9 millions de dinars en 1997 [25] ; la matière première représentait 56 % de la production en 1993 et 69 % en 1998) et exporte à l'étranger l'intégralité[26] de sa production: 40,5 millions en 1993 et 207 millions de dinars en 1997. Le taux de couverture des importations des entreprises de faisceaux de câbles par leurs exportations sur la période 1993-1997 est en moyenne de 244 %, le bilan devises est positif sur toute la période avec un maximum de 135 millions de dinars en 1997.*

Le marché à l'exportation du câble tunisien est polarisé par les entreprises de l'Union européenne: En 1998, 44 % des ventes en valeur se font avec la France, 36% avec l'Allemagne, 16 % avec l'Italie, 3 % avec l'Espagne et 2 % avec la Suède.

En conclusion, il est intéressant de noter qu'ils s'agit là d'un fonctionnement spécifique à la sous-traitance internationale comme ce fut le cas des industries textiles, du cuir et des chaussures depuis 1972. Le partenariat industriel, tant sollicité par les pouvoirs public tunisien ou par certains industriels ne trouve pas assez d'échos. Les entreprises tunisiennes de faisceaux de câbles restent isolées dans le tissu industriel national et intègrent l'espace mondial des équipementiers automobiles européens[27] propulsant ainsi des pans entiers de l'industrie tunisienne récemment mise en place dans la sphère de la production mondiale, généralement sans grands atouts à valoriser à ce niveau, si ce n'est des bassins de main-d'œuvre féminine rapidement mobilisables et démobilisables sans grands risques.

**II – La pérennisation[28] des anciens avantages comparatifs rentiers aux dépens de ceux construits : le rendez-vous manqué de l'industrie des faisceaux de câbles tunisienne**

Dans cette dernière partie nous tenterons d'expliquer pourquoi les firmes multinationales des équipements automobiles ont choisi le site tunisien pour produire des câbles pour automobiles et pourquoi certaines villes ont été privilégiées aux dépens de plusieurs autres. De prime abord, les firmes cherchent des pays proches de l'Union Européenne et où les coûts de production sont minimales; deux rentes que la Tunisie ne cesse d'exploiter depuis 1972. Mais cette approche tunisienne ne déplace pas la problématique de l'industrialisation du pays qui aspire au mondial dans un contexte d'épuisement des anciennes rentes, érodées par la concurrence d'autres pays le Maroc, et la Turquie dans la méditerranée et les PECO dans l'Europe de l'Est [29].

Mais tout d'abord, *définissons* ce que sont les avantages comparatifs rentiers et ceux construits et replaçons les dans le contexte de l'industrialisation tunisienne d'aujourd'hui [30].

### **1. Avantages comparatifs rentiers et avantages construits :**

L'attractivité que la Tunisie veut exercer vis-à-vis des firmes étrangères correspond à la volonté de participer activement aux grands mouvements de délocalisation industrielle et de globalisation financière. La première condition nécessaire pour assurer cette attractivité est l'adoption définitive du libéralisme économique et l'ouverture irréversible à l'économie mondiale [31]. La politique d'attractivité n'est donc pas compatible avec la politique de relance, trop visible, du nationalisme et de réticences, trop marquées, vis-à-vis des bienfaits de la spécialisation internationale. En outre, les économies nationales ne doivent pas seulement laisser jouer les règles du libre échange et de l'avantage comparatif telles qu'elles avaient été définies dans le prolongement de la vision ricardienne. *Désormais, elles doivent aussi identifier leurs avantages relatifs de localisations pour les investissements internationaux (avantages construits). Cette nouvelle préoccupation doit être d'autant plus prédominante que le nombre de pays qui adhèrent à la logique de mondialisation s'accroît sans cesse. Ce changement d'attitude est d'autant plus crucial pour les pays du Maghreb, et spécialement pour la Tunisie, qu'apparaissent de nouveaux concurrents en Europe du Centre et de l'Est. Ces derniers sont plus proches géographiquement du partenaire principal -l'Europe- que les anciens concurrents de l'Asie du Sud-Est dont la menace n'a évidemment pas disparu comme par enchantement. En troisième lieu, l'intensification de la concurrence entre les nations constitue une variable nouvelle fondamentale. Les firmes multinationales ont du moins pour stratégie de s'implanter partout, et dans tous les pays de la planète. Ce constat provient du fait qu'un nombre de plus en plus grand de firmes passe d'une stratégie multinationale à une stratégie globale. Cela signifie, d'une part que la production des filiales est de plus en plus spécialisée pour faire jouer un maximum d'économie d'échelle au niveau de la production et, d'autre part, de façon complémentaire, que les nouvelles "filiales-ateliers" ont pour débouché le marché mondial et/ou le marché régional auquel appartient le pays d'implantation. Ce choix très sélectif de localisation a pour effet de restreindre le nombre de pays receveurs d'IDE à ceux dont les avantages offerts permettent de*

maximiser la compétitivité globale de la firme. Il en résulte que les investissements directs se polarisent sur un petit nombre de pays. L'Afrique subsaharienne, comme le Maghreb et le Moyen-Orient ne font pas partie du groupe des "pays cœur", c'est-à-dire la *short list* des investisseurs globaux[32] Et, améliorer son attractivité, signifie soigner et assainir son environnement économique et institutionnel, ce qu'a fait la Tunisie lorsqu' elle a créé la Zone de Libre Echange (ZLE), en 1996, avec l'Union Européenne et lorsque elle a fait de l'entrée de capitaux longs (IDE) une variable d'ajustement cruciale pour le bouclage macroéconomique de son économie nationale[33].

*En bref, la mondialisation est un phénomène dynamique qui remet sans cesse en cause les acquis [34]. Comprendre la dialectique de la globalisation revient à accepter que les avantages de localisation soient construits et non pas donnés. Cette construction est fonction, bien sûr, du potentiel du pays, elle est fonction, aussi, des changements dans la stratégie de localisation des firmes.*

Voyons ce qu'il en est du "changement" ou non des conditions d'attractivité du site Tunisie et ce sur le cas du métier du câblage automobiles.

## **2 – Les bas salaires sont encore et toujours derrière le choix du site Tunisie par les firmes d'équipements automobiles mondiales**

Selon l'étude effectuée par le Centre des Etudes et de Prospection Industrielle (CEPI) et de l'API, en 1999[35], il apparaît que la compétitivité tunisienne est toujours basée sur les bas salaires. Les auteurs ont retenu, pour mesurer la compétitivité de la Tunisie, les pays concurrentiels ou de référence: la France, pays référence des pays de l'Union Européenne à fort coût de main-d'œuvre, le Portugal, pays à faible coût de main-d'œuvre dans UE, la Pologne, pays de l'Est de l'Europe et à industrie automobile structurée et qui rejoindra bientôt l'UE et enfin, le Maroc, pays directement concurrent de la Tunisie par l'externalisation d'industrie de main- d'œuvre (voir les résultats dans le tableau 5).

*Le résultat est sans appel, salaires faibles[36] et stables[37], grâce à une volonté stricte des pouvoirs publics (sous couvert d'un "consensus" entre les partenaires sociaux: Patronat (UTICA) et syndicat des travailleurs (UGTT)), restent le facteur principal de la compétitivité tunisienne. Ce facteur est renforcé par l'encadrement de qualité et à faible coût relatif, la disponibilité de jeunes diplômés (ingénieurs et techniciens supérieurs) pour assurer un bon encadrement de production, et une bonne disponibilité de la main d'œuvre, d'origine rurale, mais éduquée.*

L'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant 10 ans pour les sociétés *off shore*, et le taux d'inflation bas (au dessous de 3 % lors du XI<sup>ème</sup> Plan de Développement Economique et Social, 1997-2001) sont considérés, par les auteurs de l'étude suscitée, comme faisant partie des facteurs favorables à la compétitivité tunisienne, mais ils ne sont effectivement pas des avantages comparatifs stables parce que les

pays concurrents, le Maroc en l'occurrence, avancent les mêmes avantages, sinon plus, aux firmes étrangères.

Le facteur bas salaire est tellement influent qu'il peut annuler les handicaps de la compétitivité tunisienne aussi sérieux qu'ils soient :

- Des tarifs de transport RORO ou par container encore trop chers par rapport aux autres pays concurrents;
- des coûts de télécommunications (téléphone, fax, EDI), pas encore au niveau international;
- et une perte de productivité au moment du Ramadan et pendant l'été (séance unique), soit trois mois dans l'année.

*Le plus intrigant encore, dans le chapitre consacré à la prospective et les stratégies, les auteurs de l'étude CEPI sur la branche des faisceaux de câbles insistent sur l'avantage comparatif bas salaire et pour eux "l'avantage principal des pays du Sud de la Méditerranée restera d'avoir un faible coût de main-d'œuvre, comparé avec les trois autres groupes[38] : les pays de l'Europe du Nord, les pays de l'Europe du Sud et les pays de l'Europe de l'Est", et de prévoir, que " la structure des pays de l'Est fera qu'ils vont vivre une augmentation rapide des coûts de la main-d'œuvre, comme cela s'est passée au Portugal". Et pour ces mêmes auteurs, la Tunisie est la mieux placée par rapport aux pays du Sud de la méditerranée et ce, surtout parce qu'elle a "l'avantage" d'avoir signé un Accord de Libre Echange avec l'Union Européenne par rapport à la Libye et l'Algérie[39], et elle dépasse en qualité d'encadrement technique le Maroc et l'Egypte. La Turquie est un concurrent redoutable pour la Tunisie, mais souffre de "rigidité" qui fait que les firmes européennes ne trouvent pas en Turquie les interlocuteurs valables".*

**Tableau 5 : Evolution de la compétitivité tunisienne dans le domaine de fabrication de câbles pour automobile 1999**



\* NA = Nom Applicable

Source : API - CEPI, 1999.

Conclusion, "dans ce contexte, la Tunisie dispose de vrais atouts pour pérenniser le secteur des faisceaux de câbles et l'ancrer à l'industrie locale".

Au niveau microéconomique et aux yeux des firmes étrangères, le différentiel de salaire, entre leur pays d'origine et la Tunisie reste très grand (52 % dans le prix de revient d'un câble model, en France, est constitué de salaires et charges et 33 % seulement du prix de revient du même câble en Tunisie) pour compenser la différence de compétitivité du travail d'un pays d'origine d'IDE par rapport à la Tunisie (+ 10 points), la cherté des transports maritimes (deux fois plus chers en Tunisie qu'en Europe), la pénurie et les coûts exorbitants des terrains industriels dans les zones métropolitaines et la qualité approximative des moyens de

télécommunications modernes. Ajoutons à cela les avantages assurés par le code d'investissement, surtout concernant l'exonération fiscale, et les firmes étrangères, peuvent rentabiliser leur localisation en Tunisie, avec une compétitivité tunisienne sur les prix (par rapport à la France par exemple) de 30 % (tableau n° 6).

**Tableau 6 : Structure de prix d'un câble pour automobile modèle en France et en Tunisie, 1999**

Source : API-CEPI, 1999.

En outre, ces firmes étrangères s'approvisionnent en Tunisie selon leurs conditions strictes qu'elles imposent à tous leurs sous-traitants et fournisseurs : C'est pourquoi la compétitivité tunisienne sur la qualité est très proche des usines européennes (256 à 100 ppm<sup>[40]</sup> de taux de réclamation en Tunisie, contre 30 à 100 ppm en Europe). L'écart de productivité directe de la Tunisie par rapport à l'Union Européenne, n'est que de 3 à 9 %. Des taux qui n'ont pas d'impact majeur sur les écarts de compétitivité de prix existant par ailleurs. Cela donne une marge de progrès supplémentaire aux entreprises tunisiennes de câblages automobiles

### **3. Le local au secours de l'économique et du social en Tunisie : la géographie des entreprises de câblage automobiles ; des firmes à l'affût des moindres bassins d'emplois**

#### **a) Des localisations métropolitaines :**

En effet, la totalité des 26 firmes de câblages pour automobiles installées en Tunisie ont choisi les trois grandes villes ports du pays et leurs communes périphériques immédiates et lointaines: le Grand Tunis (avec ces quatre gouvernorats : Tunis, Ariana, Mannouba (créée en 2001) et Ben Arous, accueille 9 entreprises employant 4027 salariés: les plus grands groupes du secteur sont représentés: le groupe CHAKIRA avec Cofat (2000 salariés) et Eléctric-câbles (60 salariés), localisées toutes deux à Sijoumi (Tunis), Lear Automotive (602 salariés) à Borj Cédria(Tunis), la Société Tunisienne de Câblages quant à elle (907 salariés) s'est implantée à Boumhel (à 20 kilomètres au sud de Tunis).

En outre, Tunis abrite 4 petites et moyennes entreprises employant des effectifs réduits: Bisma Câbles Techniques à Sidi Hassine Sidjoui (10 salariés), les câbles tunisiens (56 salariés) à El Kram, SIE (200 salariés) à Bir El Kassaa et Telcom (180 salariés) à la Manouba.

Sur la grande couronne (60 Km de Tunis), les villes du semi- urbain autour de Tunis accueillent une dizaine de firmes de câblages: 4 à Mateur avec 2643 salariés (Cofamat, du groupe CHAKIRA avec 800 salariés, Cablea-Tunisie, (ex-RIT (875 salariés) Sylea-Tunisie (568

salariés) et MGI-Coutier (400 salariés). Ce qui fait que l'industrie mateuroise a fait du métier du câblage pour automobile une spécialité: sur 4287 salariés industrielles 2723 sont embauchées dans les câbleries (63.5 %), avec le secteur textile et habillement, lui aussi a majorité exportateur et qui emploie (1194 salariés), ce taux arrive à 90%. Tandis que l'industrie alimentaire n'emploie que 218 salariés dans une plaine d'une richesse agricole légendaire[41], l'industrie mateuroise est plutôt ouverte sur le mondial que sur son terroir.

La couronne lointaine de Tunis a été enrichie par deux nouvelles localisations initiées par la firme multinationale VALEO (France), la première à Tinja (Bizerte, 800 à 1000 salariés) est déjà en production depuis début 2001, et la seconde dans la zone industrielle d'Utique (Bizerte, 800 à 1000 salariés) en cours de montage en octobre 2001[42].

En outre, des villes comme El Fahs (à Zaghouan), Zaouiet Jedidi, Barraket Essahel, et Hammamet (dans le Cap Bon orientale) ont accueilli elles aussi des PME de câblages récemment installées.

Le deuxième pôle de l'industrie de câblage est la ville de Sousse avec 4 entreprises et 4205 salariés: Sousse abrite la grande entreprise de câblage: METS (Manufacture Electronique de Sousse) avec 3500 salariés[43]. A Messadine, une petite ville sur la route de Msaken, s'est implantée LNT; Léonische Tunisie (LNT), qui emploie 1600 salariés. Des petites et moyennes villes du semi-urbain du sahel de Sousse comme Kalaa Kébira, kalaa Séghira et Menzel Fersi ont accueilli une entreprise de câblage chacune.

Enfin, la ville de Sfax, deuxième ville du pays, très peu ouverte sur les industries totalement exportatrices, n'accueille qu'une seule firme, SIDELEC qui emploie 65 salariés[44].

Au total, excepté à Tunis, où les prix exorbitants des terrains et locaux industriels ont obligé les opérateurs internationaux à s'implanter dans les petites et moyennes villes de la deuxième couronne de la capitale, compensant ainsi les prix élevés du foncier industriel par une grande disponibilité quantitative de la main-d'œuvre facilement mobilisable et démobilisable; les firmes multinationales de câblages ont choisi des localisations métropolitaines qui ne cessent de se renforcer à Tunis, à Sousse et enfin à Sfax. La capitale nationale et les deux métropoles régionales, sont toutes les trois, des villes ports et équipées en aéroports internationaux[45], elles sont très bien reliées par route, et par rail au reste du territoire, et sont en contacts directs et journaliers avec les donneurs d'ordres mondiaux et européens et avec l'administration et les industriels locaux- et là il s'agit des grands groupes industriels du pays- des contacts qui sont plus directs et plus faciles qu'ailleurs.

Bref, l'intégration de la Tunisie à la filière de l'industrie de câblage pour automobile a un prix, c'est celui d'une concentration industrielle souhaitée par les décideurs publics sur les grandes métropoles littorales, une métropolisation clairement revendiquée par le dernier Schéma National d'Aménagement du Territoire de la Tunisie[46]. Mais vu le nombre



d'entreprises multinationales qui s'y installent, et qui est toujours limité, et vu les activités qu'elles choisissent -très peu complexes technologiquement et à valeur ajoutée limitée et ne mobilisant que des investissements réduits- on peut douter des chances d'une métropolisation par l'investissement direct étranger massif et industrialisant. En fait, les firmes multinationales de câblages automobiles ne cherchent qu'à exploiter des bassins de main d'œuvre. Ceux-ci ne sont disponibles, en quantité et en qualité acceptable, que dans les zones métropolitaines et leurs proches périphéries.

#### **b) Des firmes à l'affût du moindre bassin de main d'œuvre :**

Avant d'utiliser un concept aussi important que celui de bassin d'emploi, on essaiera de le définir et de voir ses possibilités et ses limites quand on l'adapte à la réalité des déplacements de travail en Tunisie. [47] *Le lexique de géographie humaine et économique* [48] le définit ainsi: "c'est l'étendue géographique au sein de la quelle s'inscrivent les mouvements de main-d'œuvre engendrés par le fonctionnement d'un marché local de travail. Le bassin d'emploi est la synthèse des bassins de main-d'œuvre des unités intervenant dans la constitution et le fonctionnement du marché du travail..."

En effet, le découpage en "bassins d'emplois", remonte en France à 1982. [49] Associant de façon à peu près systématique une ville et son environnement rural, le bassin de l'emploi fut délimité en s'appuyant sur les déplacements domicile- travail.

Dans un bassin d'emploi idéal, tous les actifs occupés travailleraient dans un établissement du bassin. Inversement, les employeurs devaient trouver sur place la main-d'œuvre dont ils ont besoin. Un tel bassin d'emploi idéal n'existe pas dans la réalité, mais certains exemples s'en approchent.

En France, les recherches initiales, sur les bassins d'emploi butèrent sur le problème de l'échelle. Une première esquisse (1979) aboutit à un maillage assez voisin de celui des départements. Mais la prise en compte de l'ensemble des déplacements domicile travail débouchera sur un découpage en cellules souvent peu différentes des arrondissements. L'échelle inférieure, celle des cantons se révéla inadaptée au suivi des migrations quotidiennes de travail, contribuant à fractionner les bassins d'emploi.

Les implications spatiales -dans un pays comme la France où la majorité des salariés se déplacent en voitures sur les migrations alternantes de travail sont en effet considérables; elles se doublent de flux affectant la demande de services, et de biens de consommation. Ces déplacements engendrent des besoins nouveaux dans le domaine des infrastructures routières, des équipements de proximité: ils construisent, *in fine*, des bassins de vie.

Le but de notre recherche est d'étudier la constitution de certains bassins d'emploi et/ou de recrutement de certaines firmes de câblages automobiles que nous avons eu l'occasion d'étudier lors d'un premier

passage en 1994[50] et que nous avons actualisé par des recherches de terrain en 2001. Et puisque la grande majorité des salariés utilisent, après de rudes journées de travail, le "bus de l'entreprise" ou le transport en commun, ils n'ont ni le temps ni la capacité physique de coupler leur déplacement de travail avec d'autres activités de services et/ou de loisirs. Restriction de plus en plus stricte puisqu'il s'agit d'une majorité de salariés de sexe féminin à accès limité à l'espace public.

### **– Etude de cas : Les bassins d'emploi de la firme COFAT à Tunis et des câbliers de Mateur**

#### **\* Le bassin d'emploi de COFAT[51] :**

La firme COFAT sise à Sijoumi (Tunis) appartient au groupe CHAKIRA, qui possède en plus de COFAT, COFAMAT (à Mateur) et Electric-câbles (à Sijoumi), employant environ 3000 salariés. CO FAT regroupe quatre usines dans trois pays, la Tunisie, le Portugal et l'Egypte[52]. En 2000, COFAT a fabriqué 2930 000 faisceaux de câbles et a réalisé un chiffre d'affaire de 81 millions de dollars. Au début de l'an 2000, COFAT employait 1 780 salariés[53], 413 hommes (soit 23,2 %) et 1367 femmes (76,3 %). Par qualification, COFAT embauche à la même date 68 cadres (58 hommes et 10 femmes) et 1 643 salariés d'exécution (295 hommes et 1 367 femmes). 21 % des salariés de COFAT ont moins de 20 ans ; 59 % ont moins de 25 ans, 86 % moins de 30 ans 94 % moins de 35 ans, 1 % seulement des salariés sont âgés de plus de 41 ans: la population des salariés de COFAT est extrêmement jeune. Et les femmes sont plus jeunes que les hommes : 89 d'entre elles ont moins de 30 ans. La moyenne d'âge est de 25 ans ; 27 ans pour les hommes et 24 ans pour les femmes[54]. La majorité des salariés ont eu une éducation secondaire (92 %, pour les femmes et 88 % pour les hommes) ; 5 % seulement ont fait des études supérieures. En 2000, COFAT a distribué une masse salariale d'environ 5250000 dinars tunisiens.

Bref, la grande majorité des salariés de Cofat sont des jeunes filles qui ont fraîchement quitté le lycée[55] et qui habitent en grande majorité autour de l'usine (1994). En 2001, le rayon de recrutement de l'entreprise s'est étalé, c'est pourquoi l'entreprise a organisé le ramassage d'une bonne partie de ses salariés. Sur 281 salariés interviewés, 81, soit 29 %, prennent le bus de l'entreprise moyennant 6 dinars par mois, et la grande majorité est satisfaite de la qualité du service du transporteur. Plus d'une centaine de salariés (soit 40 % des interviewés) viennent à pied à l'usine, car ils habitent dans les quartiers qui jouxtent COFAT et n'ont pas besoin des transports en commun. La moitié des interviewés, utilisent pour leur majorité – excepté les cadres – les bus SNT (la Société Nationale de Transport).

Lors de notre passage en 1994, nous avons remarqué que la majorité des salariés de COFAT International résident dans les cités populaires toutes proches de l'usine, dans un rayon de 3Km, à Sidi Hasse Sijoumi (230 salariés) à la cité Ezzouhour (200), Zahrouni 100 et à Hraïria (50). Le reste des salariés provient des cités et agglomérations de l'ouest et sud de Tunis: du Bardo (30), de Fouchana – M'hamdia (60), mais aussi de la Médina et de Hammam-Lif (10). En conséquence, la grande

majorité des salariés COFAT n'effectue de migrations quotidiennes que sur de courtes distances, faisant plutôt le parcours à pied ou en utilisant les autobus de la Société Nationale de Transport. Une centaine de salariés, des cadres pour la plupart, font la navette dans un rayon de 20 Km: ces cadres proviennent des cités des banlieues aisées du Nord de la capitale de Carthage, El Menzah, El Manar, etc...

En 2001, le bassin d'emploi de COFAT s'est élargi sur les cités populaires de tout Tunis Ouest, quoique l'épicentre de ce bassin soit constitué par les grandes cités populaires à l'Ouest, à Sabkhet Sidjoui 1362 salariés soit 65,5 % habitent les trois quartiers populaires suivants: Sidi Hassine Sijoumi (790salariés), Ezzouhour (298) et Hrairia (274) entre 3 à 4 kilomètres autour de l'usine. Les 32 % restant, s'éparpillent dans les autres quartiers populaires: 82 salariés à M'hamdia-Fouchana, 46 à Manouba; 40 au Bardo, 34 à El Omrane, 38 à Oued Ellil, 27 à El Mourouj, 23 à Ettadamen, 20 à cité Ettahrir, 21 à El Mornaguia, 50 salariés environ viennent du reste de la capitale, surtout des banlieues Sud Est.

Pour subvenir à des besoins élevés en main d'œuvre (1000 en 1994, 2000 en 2001) et instables, puisque 1/3 environ des salariés se renouvelle chaque année[56]. Les managers de Cofat ont recours à une politique à deux facettes: d'abord, ils recrutent sur place; selon la directrice du département recrutement, "la proximité/disponibilité des salariés est l'un des facteurs déterminants de recrutement[57]" Ensuite, en organisant le ramassage d'environ 50 % de leurs salariés, surtout que l'entreprise travaille en 3 équipes, et il est inconcevable pour le Tunisien qu'une fille quitte l'usine à 22h et qu'elle aille chercher toute seule un moyen de transport au milieu de la nuit. Mais il semble que cette stratégie a connu ses limites et qu'une extension de l'aire de recrutement de COFAT a été nécessaire mais pas très souhaité par les managers de la firme. En effet, la Direction de COFAT a choisi, en 1995, l'installation de COFAMAT à Mateur, à 60 Km de Tunis. Or, les terrains industriels nécessaires à l'extension sur le site même de COFAT ne manquaient pas. Il est vrai que la crise du système de transport dans une ville comme Tunis, n'encourage pas un promoteur industriel à aspirer organiser un bassin d'emploi sur le rayon de toute la ville, soit plus de 30Km.

#### \* Les bassins d'emploi des câbliers de Mateur

Après la fermeture du CMT (Complexe Mécanique de Tunisie) en 1990, et l'installation à Mateur de la COFAMAT en 1992, l'industrie du câblage pour automobile est devenue l'activité fournissant le plus d'emplois à Mateur, soit 1169 salariés en 1995 répartis entre 4 entreprises (sur un total de 13 entreprises installées sur la ZI de Mateur): COFAMAT (614 salariés), RIT (442), Bowden et SEIM (113), soit 70 % de l'emploi industriel de la ville. Deux ans auparavant, l'industrie du câblage automobile ne représentait qu'un peu moins de 50 % du total des salariés des industries locales. La prédominance de cette activité s'affirme de plus en plus car les unités les plus anciennes ont réalisé, en 1995, des extensions notables. L'attrait qu'exerce le bassin de main-d'œuvre de Mateur sur la localisation des entreprises est notable, puisque celles-ci y trouvent aisément les demandeurs d'emploi qu'elles

désirent. En fait, plus des trois-quarts des salariés sont des jeunes filles dont la majorité est célibataire, (la classe d'âge des moins de 20-30 ans représente plus de la moitié de la population ouvrière) et de plus en plus instruite (plus de 95% des salariés de la COFMAT ont un niveau secondaire). Le recrutement de cette main-d'œuvre à majorité féminine s'étend pour atteindre des délégations comme Gazala, Menzel-Bourguiba, Tinja, Joumine et Tébourba. En effet, si 85 % des salariés de RIT et Bowden résident à Mateur, ce n'est le cas que de 60 % seulement des salariés de la COFAMAT, plus récemment installée à Mateur. Faute de jeunes filles candidates au travail et résidentes au sein de la ville de Mateur, COFAMAT a été obligée d'aller chercher plus de 200 de ses ouvriers (es) dans les villages et campagnes du Mateurois dans un rayon de 20 km environ. Le plus important contingent d'ouvrier (es) est transporté, matin et soir, par l'autocar de l'entreprise. Cette difficulté de trouver des jeunes filles candidates à l'emploi industriel est due à la stabilité des taux d'activités, surtout féminins, en raison d'une meilleure rétention scolaire des jeunes filles âgées de 15 ans et plus. En effet, le taux d'activité féminin du gouvernorat de Bizerte est passé de 8,3 % en 1975 à 12,9 % en 1984 et à 12,3 % en 1989[58]. Au contraire, les délégations rurales de l'ouest de Mateur n'ont pas encore enregistré un recul significatif des taux d'abandon scolaire des jeunes filles. Par contre, les jeunes filles des campagnes des délégations de Gazala et de Joumine s'inscrivent de plus en plus comme chômeurs dans les Agences de l'emploi locales[59]. Il faut noter en outre que l'extension du bassin de main-d'œuvre de Mateur sur ses campagnes est causée aussi par le recul spectaculaire de la croissance démographique dans le périmètre communal (+1199 naissances en 1985 et seulement + 447 naissances en 1992)[60] et l'effet de l'émigration internationale (355 émigrés en 1984) et intérieure, surtout vers la ville de Tunis et les villes du littoral oriental, phénomène qui touche une bonne partie de la population active. Il n'en reste pas moins que les cités populaires de Mateur, comme El Omrane, Sidi Abdallah, Erraja et Ennasr, continuent à fournir les plus importants contingents de jeunes filles aux usines de câblage, vu l'ampleur de leurs taux de chômage (900 chômeurs sur 3400 habitants à la cité Ennasr en 1992). En réalité, ces taux de chômage touchent les deux sexes: il s'agit d'un chômage général de longue durée, qui concerne une population peu instruite et à la formation très limitée (661 des 900 chômeurs de la cité Ennasr n'ont aucune spécialité)[61], ce qui génère une offre d'emplois non adaptée aux profils des salariés[62] employés par les usines de câblage, à savoir être:

- jeune (entre 18 et 23 ans) ;
- célibataire (pour limiter l'absentéisme) ;
- de sexe féminin (population plus disciplinée et plus docile) ;
- avec un niveau d'éducation de 3<sup>ème</sup> année secondaire au moins, cette condition procède d'une étude effectuée par la firme RIT (câbles électriques pour automobiles) et qui aurait démontré qu'en dessous de ce niveau l'apprentissage devient difficile.

Cette demande d'emplois très ciblée et sélective a généré une situation inédite, à savoir la concurrence pour le personnel ouvrier entre non seulement les trois entreprises de câblage automobile mais aussi la

totalité des 13 entreprises de la ZI de Mateur. C'est pour cela que le Directeur Général de Renault Industrie de Tunisie nous déclarait: «Concernant une concurrence sur le personnel avec la COFAMAT, je peux affirmer que cette éventualité est exclue puisque nous nous sommes mis d'accord pour partager le marché du travail dans le Mateurois. Il n'est pas question qu'un(e) de nos salariés(es) passe à la COFAMAT et vice-versa. Les pouvoirs publics, sont avisés et se sont engagés à ne pas affecter les défailants de la RIT à la COFAMAT» [63].

En réalité Mateur, avec 28559 habitants en 1994 [64], est la seule ville du Sud et de l'Ouest du gouvernorat de Bizerte, très peu urbanisé et où l'activité agricole est dominante, à connaître un mouvement d'industrialisation. Mateur est ainsi bien placée pour polariser la plaine de Mateur (délégations de Mateur et Gazala), mais elle reste, en dépit de son équipement récent et de l'implantation des unités industrielles, incapable de dynamiser sa campagne. L'absence de centre relais en est peut-être la cause. La promotion de Gazala en chef-lieu de délégation et son équipement n'ont eu pour le moment que des effets limités. C'est pourquoi les derniers recrutements des entreprises de câblage entrepris à la fin de 1994, par exemple, se sont effectués essentiellement dans les villages agricoles et les campagnes du Mateurois. Toutefois, le bassin d'emploi de Mateur reste l'attrait principal de cette ville, surtout pour le capital international. La disponibilité et la flexibilité de l'offre d'emplois sont immenses. Au cours du dernier trimestre de 1994, avec la reprise de l'industrie automobile mondiale, les industries de câblage de Mateur ont pu recruter sans aucune difficulté et en très peu de temps plus de 300 salariés. Alors que, trois années auparavant, à la suite de la guerre du Golfe, plus de 500 salariés avaient été licenciés

Les grandes entreprises de l'industrie automobile ont recruté leurs salariés non seulement dans les anciens grands bassins de main-d'oeuvre du pays, comme le Sahel littoral et l'agglomération tunisoise, mais aussi dans de nouveaux bassins de main-d'oeuvre qui ont été «découverts» et exploités par le capital international, comme la plaine de Mateur. Le Sahel littoral, une des zones les plus urbanisée du pays, est animé par des flux de migrations quotidiennes de travail en provenance des petites villes et villages et se dégageant vers Sousse (et parfois vice-versa), ainsi que, mais avec moins d'intensité, de ces mêmes villes et villages vers M'saken, une ville qui s'industrialise rapidement. La situation du Mateurois est intermédiaire entre la capitale et le Sahel puisque la majorité des recrutements s'effectue dans la ville même de Mateur ; mais une tendance à l'extension des recrutements dans les délégations occidentales du gouvernorat de Bizerte se manifeste. Pour la première fois, des flux de migrations quotidiennes de travail pour l'industrie commencent à animer le Mateurois. Enfin, le recrutement dans l'agglomération tunisoise est strictement intra urbain et la plupart des salariés sont recrutés dans les quartiers populaires résidentiels proches des usines. De ce fait, les migrations pendulaires du travail sont quotidiennement limitées, s'établissent sur de courtes distances et sont moins fatigantes pour les salariés.

#### **– Un bassin qui ne cesse de s'agrandir sur la plaine de Mateur**

Notons tout d'abord que la ville de Mateur et ses environs n'ont cessé, entre 1995 et 2001 d'être, un site d'accueil de l'investissement direct étranger; dans le domaine du câblage automobile cette ville a reçu deux nouvelles usines : MGI Coutier (en 1996) et SYLEA-Tunisie (en 1998), totalisant environ 1100 salariés[65]. Toutes les deux, se sont localisées sur une zone d'activité qui longe la GP7 vers Tabarka, devant la cité Ennasr, une des plus pauvres de Mateur. Le dépouillement du fichier personnel de SYLEA-Tunisie et MGI COUTIER prouve la saturation des recrutements des câbliers au niveau de la ville de Mateur, et l'orientation des nouvelles entreprises nouvellement installées à la compagne mateuroise. Effectivement, sur les 1 100 salariés des deux entreprises suscitées, 200 viennent de la cité Ennasr, 300 du reste des cités de la ville de Mateur, tandis que les 600 salariés restants sont ramassés – en concurrence avec COFAMAT – par les bus des deux entreprises qui font la navette entre la petite ville de Gaza la à 20Km à l'Ouest de Mateur : et ses salariés se répartissent ainsi: 150 de Gazala, 86 à Ferdouine, 68 à Hached, 23 à la station de l'OTD Zrig, les 73 salariés restant ne prennent pas le bus des entreprises puisqu'ils viennent des campagnes de l'Ouest de la plaine de Mateur, à pied ou en utilisant les camions de transport rural ou les cyclomoteurs.

Selon les responsables du personnel des deux entreprises, le ramassage de leurs salariés se fait dans de bonnes conditions, permettant ainsi une bonne maîtrise de l'absentéisme et du *turn-over*. Mais, ils remarquent qu'au delà de la ville de Gazala, le ramassage devient pratiquement difficile, car le terrain devient montagneux, et les densités de population se relâchent, et la société traditionnellement rurale, les filles sont moins éduquées et aspirent peu au marché moderne de travail. C'est pourquoi, un responsable de sylea-Tunisie nous fait remarquer que la firme multinationale Valéo, qui a repris en 2000 Sylea-Tunisie, a choisi de s'installer tout d'abord à Tinja, sur la périphérie de Menzel Bourguiba (1000 salariés attendus) et ensuite à Utique à 30 Km au Nord Ouest de Tunis (1000 salariés projetés), deux zones fraîchement industrialisées, et où la concurrence sur la main-d'œuvre (surtout féminine) n'est pas encore engagée[66].

## Conclusion

La Tunisie subit plus ou moins passivement la globalisation des équipementiers automobiles mondiaux. Les stratégies de ces firmes de se redéployer à la marge de l'UE, sur le Maghreb, en l'occurrence, ne sont saisies en Tunisie que comme une opportunité d'IDE et de création possible d'emplois. C'est pourquoi, les pouvoirs publics tunisiens, même avec un secteur textile en mal d'exportation (fin des Accords multifibres début 2005) s'entêtent – ou plutôt n'ont pas de choix – à toujours s'appuyer sur l'avantage comparatif des bas salaires, refusant ainsi de changer la problématique de l'industrialisation tunisienne à l'heure d'une mondialisation réclamée du moins au niveau du discours officiel. L'Etat a ainsi mis le tissu industriel exportateur fraîchement crée à la merci de la concurrence devenue planétaire et des changements de la conjoncture économique mondiale.



Bref, en 2001, la Tunisie n'a toujours pas d'avantages construits qui peuvent attirer les investisseurs internationaux. Cette défaillance majeure dans le dispositif de la ZLE avec l'UE, court-circuite une métropolisation tant souhaitée par les aménageurs tunisiens, car jusqu'à maintenant ni la Tunisie, ni sa capitale, ni ces grandes villes n'ont pu intéresser les Firmes multinationales. La faiblesse du tissu industriel national, ou tout simplement l'absence de District industriel, est la principale explication de cet échec.

## Références bibliographiques

API (CEPI), 2000 : *Etude de positionnement de la branche des composants automobile*. Tunis, les cahiers du CPEI n° 9, P 48.

API, 1994 : *Etude stratégique sur le secteur des composants et de pièces détachées pour automobiles*, Tunis, 63 p.

API (CEPI) 1999 : *Etude de positionnement de la branche des faisceaux de câbles (rapport final)*, Tunis, les cahiers du CEPI n° 4, 126 p.

API (CEPI), 2000 : *Etude de positionnement stratégique du secteur de composants automobiles en Tunisie*. Tunis, les cahiers du CPEI n° 9, 134 p.

BANQUE MONDIALE, 1996 : *Tunisie : intégration mondiale et développement durable: choix stratégique pour le XXI<sup>ème</sup> siècle*. Washington, 78 p.

BELHADI A., 1992 : *Espace et société en Tunisie: développement et organisation de l'espace depuis l'Indépendance*. Tunis, Publication de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 3 Tomes, 815 p.

BELHADI A., 2000 : La littoralisation et la mondialisation : Etats des lieux et enjeux. *In RTG n° 30*, pp. 5-49.

BELLON B, ET GOUIA R, 1997 : Théorie et enjeux de l'investissement directe étranger. *In "l'investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen"* Paris, Economica, pp. 6-32.

BELLON B. ET GOUIA R., 1998 : Investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen. Paris, Economica, 234 p.

BEN ABDENNABI H ET REZGUI S, 1998 : les effets des IDE sur les systèmes d'innovation et apprentissage. *In "l'investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen"* Paris, Economica, pp. 135-145.

BENKO G., LIPIETZ A., EDS., 2000 : *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF, 564 p.

BENKO G., ET LIPIETZ A., SOUS LA DIR. DE, 1992: *Les régions qui gagnent: district et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, PUF, Paris, 424 p.

BENKO G., 2001 : *Lexique de géographie économique*, Armand Colin, Paris, 95 p.



- BOUGZALA M., 2000 : Les effets de libre échange sur la main d'œuvre, le cas de la Tunisie et du Maroc. *In, la mondialisation, origines, développement et effets, sous la direction de J.D. THWAITES, Paris, l'Harmattan, pp. 825-853.*
- BOYER R., 1986 : *La théorie de la régulation: une analyse critique.* Paris, La Découverte, 457 p.
- BOYER R., 1992 : Les alternatives au fordisme, des années 80 au XXI<sup>ème</sup> siècle. *In BENKO G., LIPIETZ A., (1992) : Les régions qui gagnent ? Paris, PUF, pp. 189-226.*
- BOYER R., 1996 : *La globalisation mythes et réalités.* Paris, Cprémap-Miméo, 334 p.
- BOYER R., FRESSINET M., 2000 : *Les modèles productifs,* Paris, La Découverte, 512 p.
- CABANNE C, SOUS LA DIR. DE, 1992 : *Lexique de géographie humaine économique.* Paris, Dalloz, 310 p.
- CARROUE L., 2002 : *Géographie de la mondialisation.* Paris, Armand Colin, 254 p.
- CNUCED, 1996 : *Rapport sur l'investissement direct étranger dans le monde,* Washington et Genève, 571 p
- CNUCED, 1999 : *Rapport sur l'investissement direct étranger dans le monde: les fusions et acquisitions internationales et le développement.* Washington et Genève, 571 p.
- CERES (COLLECTIF), 1999 : *La méditerranée : l'homme et la mer ;* Dans le cadre du projet PNM" Les villes ports en Tunisie" 572 p (en français) et 96 p (en arabe). Tunis, Publication du CERES.
- CREDIF ET OCF, 2001 : *Femmes et emplois en Tunisie (Rapport final),* Tunis, 253 p.
- DLALA H., 1999 : Nouvelle littoralité industrielle en Tunisie, mondialisation et aménagement du territoire, *in L'espace géographique n° 1,* 1999, pp. 49-58.
- DEG (SOCIÉTÉ ALLEMANDE D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT), 1998 : *Les industries électriques et mécaniques en Tunisie : conditions d'investissements et coûts de production.* Confidentiel ; non paginé.
- DEMOUZIER D., 2002 : Economie sociale et développement local. *Les cahiers de l'économie sociale n° 4,* Paris, L'Harmattan, 173 p.
- DEMAZIERE C., 1996 : *Du local au global.* Paris l'Harmattan, 258 p.
- DLALA H., 1990 : Le transfert de technologie et de savoir-faire industriels en Tunisie. *Annales de Géographie,* Paris, n° 554, pp. 441-556.
- DIMASSI H, 1995: Aperçu historique sur le processus d'accumulation tunisien: 1961-1993. *In "lectures stratégiques"* Tunis, ITES, pp 60-73.
- DOLFFUS (O.), 1997 : *La mondialisation,* Paris, Presse de Sciences Po, 163 p

DOLFFUS O, GRATALOUP C., LEVY J., 1999 : Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie, *in L'espace géographique n° 1*, pp. 1-11.

FALISE M., 1977 : La sous-traitance internationale et l'élargissement de la capacité d'absorption technologique des P.V.D., OCDE, Paris, 63 p.

FERGANNE A., ET BENHAMIDA E., 1998 : Les implantations d'entreprises off-shore en Tunisie, qu'elles retombées sur l'économie. *In Monde Arabe, Maghreb-Machrek n° 160, Paris, La Documentation Française*, pp. 50-68.

GHORBEL A., 1980 : *La sous-traitance internationale et la politique de développement industriel : étude théorique et application au cas tunisien*. Thèse de Doctorat d'Etat, Sciences Economiques, Univ. Nice, 425 p., ronéo.

IACE, 1991 : *L'éducation, la formation et l'entreprise*. Tunis, 251 p.

INS : *Recensement Général de la Population pour les années 1975 et 1984 et Enquête Population Emploi pour 1989*.

INS : *Recensement général de la population et de l'habitat de 1994*, premiers résultats, 1995

JACOT J.H., SOUS LA DIR. DE, 1990 : Du fordisme au toyotisme ? Des voies de la modernisation du système automobile en France et au japon, *in Etudes et Recherches n° 718*, 438 p.

LACHATAR H. 1986 : *Sous-traitance internationale et maîtrise technologique : un examen de l'expérience tunisienne*. Thèse de doctorat troisième cycle, science économiques, Université de Grenoble, 485 P.

LEVY J. : Une géographie visitée par le monde, *in L'espace géographique n° 1*, pp. 23-28.

LOULAUT F. 2000 : Variation sur un concept : le pays, *in L'information géographique n° 64* pp. 347-362.

LYDIE L, 1998 : Stratégie d'internationalisation : l'industrie automobile montre l'exemple. *In Problèmes économiques n° 2591-2592*, La Documentation française, paris, pp. 70-73

MAMOU H, 1995 : Eléments pour une stratégie en matière de formation professionnelle et d'emploi. *In "lectures stratégiques"*. Tunis, ITES, p. 129.

MICHALCT CH-A, 1999 : "La Tunisie: le renforcement de l'attractivité" in Bellon B, et Gouia R : *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*. Paris, Economica. pp. 99-120.

MICHALCT CH-A, 1999 : *La séduction des nations*. Paris, Economica, 134 p.

MICHALCT CH-A, 2004 : *Qu'est ce que la mondialisation ? petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*. Paris, La Découverte, 211 p.

METRAL A., 2000 : *Entreprendre et innover à Tunis. Ancrage territorial et inscription dans les réseaux internationaux des entrepreneurs privés industriels de la région de Tunis*. Thèse de Géographie, URBAMA, Université de Tours, 528 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ; DGAT. DIRASSET-GROUPE HUIT-IGIP: *Schéma directeur d'aménagement du territoire national ; 3 Livres ; 5 volumes*.

MUTIN G., 1980 : Implantations industrielles et aménagement du territoire en Algérie. *Revue de Géographie de Lyon*, pp. 5-37.

PECQUEUR B., 1998 : *Le développement local, pour une économie des territoires* Paris, Syros, 131 p.

PEUPLES MEDITERRANNEENS N° 72/73 : Monde arabe : le retour du local (numéro spécial, 1995). Plusieurs articles couvrant tout le Monde arabe.

RAYMOND-MARIN L., 1995 : *La délocalisation off-shore*. Paris, PUF, 128 p.

REICH R., 1995 : *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, 336 p.

SIGNOLES P., 1985 : *L'espace tunisien : Capitale et Etat-région*. URBAMA, CNRS, Tours, fascicules 14 et 15, 1041 p.

TIZAOUI H., 1997 : *Les Industries de montage automobile en Tunisie (y compris la fabrication des pièces détachées et des composants) : étude de géographie économique*. France Lille, Septentrion Presse Universitaire (thèse à la carte), 410 p.

TIZAOUI H., 2001 : *La mondialisation de l'industrie tunisienne. Les industries automobiles en Tunisie : étude de géographie économique*, Tunis, Publication de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, 495 p.

TIZAOUI H., 2000 : La mondialisation de l'industrie tunisienne : le cas de l'industrie automobile (y compris la fabrication de composants et de pièces détachées pour automobiles, Tunis, *Revue Tunisienne de Géographie n° 30* : pp. 141-182.

THWAITES J. D., SOUS LA DIRECTION DE... 2000 : *La mondialisation, origines, développement et effets*. Paris, L'Harmattan, 874 p.

ZOUARI-BOUATTOUR S., L'emploi des femmes en Tunisie. Tunis, étude présentée à la Conférence Nationale sur l'Emploi, 49 p.

VELTZ P., 1992 : Hiérarchies et réseaux dans l'organisation des réseaux et des territoires. In BENKO G., LIPIETZ A., (1992) : *Les régions qui gagnent ?* Paris, PUF, pp. 293-314.

VELTZ (P.), 1996 : *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel*. Paris, PUF, 262 p.

UGTT, 2001 : L'Accord de Libre Echange entre la Tunisie et l'Union Européenne et ses retombées socio-économiques (en Arabe). Tunis, Publication du Département de la Législation et des Etudes de l'UGTT, 752 p.

URBA CONSULT, *Etude socio-économique sur la cité Ennasr (Mateur)*, Etude réalisée pour le Commissariat Général au Développement Régional, Tunis, 1992, 417 p.

WWW. CLEPA.COM, site Web de l'organisation européenne des équipementiers  
www.gerpisa.univ-evry.fr

## Notes

---

**[\*]** Docteur en géographie, Maître assistant, géographe, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, (Tunisie). 94 Boulevard du 9 avril 1938, 1007 Tunis, (Tunisie). Email: [Hammadi.tizaoui@fshst.mu.tn](mailto:Hammadi.tizaoui@fshst.mu.tn) et [tizaouihamadi@yahoo.fr](mailto:tizaouihamadi@yahoo.fr)

**[1]** 1 dinar tunisien vaut 0.6 Euro en 2005

**[2]** La branche des industries des composants automobiles compte 175 entreprises, de plus de 10 salariés, et emploie 32 700 personnes, en 2004. Alors qu'en 1999, il y avait 124 entreprises et 16000 emplois. Le nombre des entreprises totalement exportatrices est passé de 33 en 1999 à 89 entreprises en 2004, et leur emploi de 11 200 à 26 000 personnes. La production de la branche est passée de 523 millions de dinars en 1998 à environ 1200 millions de dinars en 2003 enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 18%. La période 1999-2003 a connu la création de 58 nouvelles entreprises et 34 extensions pour un investissement total de 127 millions de dinars créant 16 700 emplois. Les exportations de la branche sont passées de 405 millions de dinars en 1999 à 807 millions de dinars en 2003. Les principaux pays de destination des produits tunisiens sont: la France (40 %), l'Allemagne (27 %) et l'Italie (12 %). Source: Agence de Promotion de l'Industrie (API), Tunisie.

**[3]** Tizaoui (H,) 2001 : *La mondialisation de l'industrie tunisienne : Les industries automobiles en Tunisie (étude de géographie économique)* Tunis, Publication de la Faculté des sciences humaines et sociale de Tunis, 495 p.

**[4]** Dans le texte nos chiffres s'arrêteront à 2001 mais nous prendrons en considération l'évolution du secteur sur le long terme, c'est-à-dire de son émergence jusqu'au début du XXI<sup>ème</sup> Siècle.

**[5]** L'industrie tunisienne de l'automobile s'est caractérisée ces quinze dernières années par le déclin (1988) de l'activité de montage automobile qui a connu une régression spectaculaire de ses actifs passant de 2 540 salariés en 1985 à 747 seulement en 1991. Cependant, l'industrie

automobile tunisienne a compensé ses pertes d'emplois par de nouvelles créations dans l'activité de fabrication de composants et de pièces détachées: 1 188 salariés en 1985, 2 500 en 1991 et plus de 16 000 en 2001. La majorité des emplois créés sont le fait des entreprises totalement exportatrices qui ont vu leurs effectifs passer de 50 salariés en 1980 à 268 en 1985 et à 2245 en 1992, soit un accroissement de 77 % entre 1980 et 1985 et de 82,5 % entre 1985 et 1992. Avec 14 000 salariés environ (80 % des salariés de l'industrie automobile), les entreprises *off shore* ont réalisé un taux d'accroissement spectaculaire de 497 % entre 1992 et 2001. Ce changement de structure de l'emploi dans l'industrie automobile tunisienne est la conséquence de l'apparition de nouveaux acteurs dans cette industrie, il s'agit de firmes multinationales d'équipements et de composants pour automobiles dans le mouvement de la mondialisation/globalisation de leurs production et approvisionnement.

**[6]** Le cours du Dinar tunisien: 10 Francs Français valent en 2001, 1,95 DA tunisien; et 1 Euro vaut, à la même date, 1,28 Dinars.

**[7]** Pour plus d'information sur l'industrie automobile mondiale, voir le site Web du GERPISA : groupe d'Etudes et des Recherches Permanent sur l'Industrie et les Salariés de l'Automobile, [www.gerpisa.univ-evry.fr](http://www.gerpisa.univ-evry.fr)

**[8]** Lydie L., 1998: Stratégie d'internationalisation: l'industrie automobile montre l'exemple. *In Problèmes économiques n°2591-2592*, La Documentation française, paris, pp,70-73

**[9]** Raymand-Marin L., 1995 : *La délocalisation off-shore*. Paris, PUF, Collection Que Sais-je ? 128 p. Dans cet ouvrage, l'auteur montre que c'est l'industrie textile tunisienne qui a bénéficié le plus de ce mouvement de délocalisation. Les industries d'équipements automobiles étaient très secondaires. Mais durant la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, l'industrie textile tunisienne est entrée dans une grave crise; les délocalisations de l'Union Européenne bénéficient plutôt aux PECO et à l'Asie du Sud-est qu'à la Tunisie.

**[10]** Jacot J. H., sous la direction de, 1990 : *Du fordisme au toyotisme ? Des voies de la modernisation du système automobile en France et au japon*, in *Etudes et Recherches n° 718*, 438 p.

**[11]** *Le Monde* du 28/12/2000.

**[12]** *Le Monde* du 28/12/2000.

**[13]** *Le Monde* du 28/12/2000

**[14]** *L'usine Nouvelle* n° 2567, 1996, p. 28.

**[15]** Sylea sera repris en 2000, par Valeo auquel manquent les produits électriques que fabriquaient Sylea pour la fabrication de modules et de systèmes entiers. Les usines Sylea dans le monde et en Tunisie, ont changé donc de propriétaire.

**[16]** Les délocalisations se font discrètement du côté français par crainte de la réaction des syndicats. Il en est de même du côté du Maghreb, car dans ces pays on ne veut pas être taxé de *dumping* social.

**[17]** Ce qui pose le problème de la définition du terme délocalisation. *Stricto sensu*, délocaliser consiste à fermer une usine sur le territoire national pour en ouvrir une autre à l'étranger. Mais il arrive souvent que l'on englobe dans les délocalisations tout ce qui pourrait être négoce mondial, coopération internationale de production, échange de participation. C'est ainsi que l'on peut investir dans un pays étranger de deux manières : soit sous la forme d'acquisition d'une partie ou de la totalité du capital d'une entreprise déjà existante, soit en créant une entreprise ou en installant une activité de production équivalente. Au sens large du terme, délocalisation veut dire le transfert sur le territoire d'un autre pays d'une activité industrielle ou de service précédemment exercée sur le territoire national. On pourrait également parler de délocalisation, quand une entreprise contrôle dans un autre pays que le sien, et par d'autres moyens que la propriété foncière, une production réimportée au pays d'origine. Par extension, le terme de délocalisation pose le problème de la sous-traitance à l'étranger. Celle-ci vers les pays de l'Europe de l'Est ou du Maghreb, peut s'accompagner d'investissement, mais pas nécessairement. En effet, la sous-traitance peut consister simplement dans des transferts d'activités pour le compte d'un donneur d'ordre, sans que celui-ci s'y implique.

**[18]** Valeo est un groupe industriel français indépendant entièrement focalisé sur la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et des modules pour les automobiles et poids lourds. Valeo se classe parmi les premiers équipementiers mondiaux. Le groupe qui a réalisé un chiffre d'affaires de 7.7 milliards d'Euros en 1999, emploie 51 700 collaborateurs dans 20 pays avec 118 sites de production, 39 centres de recherches et développement et 10 centres de distributions.

**[19]** Le 2 mai 2000, Valeo a conclu un accord avec la SNECMA en vue de l'acquisition des activités automobiles

du groupe Labinal. Cette transaction interviendrait après l'acquisition par SNECMA de Sopartech, qui détient la majorité des droits de vote chez Labinal. Valeo procéderait à l'acquisition de la totalité des actions Syléa détenue par Labinal, soit 52,9 %. Le périmètre repris représente un chiffre d'affaires en 1999 de 1,4 milliard d'Euros et compte 16 000 salariés sur 46 sites de production (dont trois en Tunisie). Sylea réalise 44 % de son chiffre d'affaires en France, 53 % en Europe et 3 % dans le reste du monde. Pour le PDG de Valéo "cette opération est stratégique pour les activités électriques et électroniques de Valéo. Le groupe conforte son activité de systémier dans ce secteur qui est en forte croissance. Cette opération aura un impact relatif immédiat sur le résultat net par action du Groupe. En outre, elle nous laisse une marge de manœuvre pour d'autres acquisitions. (Source: site Web de Valeo : <http://www.Valéo.com.fr>)

**[20]** API (CEPI), 2000 : Etude de positionnement stratégique du secteur de composants automobiles en Tunisie. Les cahiers du CEPI n° 9, 134 p.

**[21]** 312 en 1998.

**[22]** 89 en 1998.

**[23]** Qui peuvent être considérées comme de grosses entreprises dans le tissu industriel tunisien.

**[24]** Pour une géographie des entreprises plus précise voir la troisième partie de ce travail.

**[25]** Notons qu'avec la création de deux entreprises de fils en cuivre pour automobile, l'activité a connu une certaine intégration technique verticale – qui reste insuffisante – et qui s'est répercutée sur les volumes importés de l'étranger en les réduisant mais d'une façon limitée.

**[26]** En principe, les entreprises *off shore* ont le droit d'écouler 20 % de leur production sur le marché local, à condition que cette opération soit assimilée à une opération d'importation! (Démarches douanières, etc...). En outre, elles ne doivent vendre qu'à des grossistes, si elles veulent vendre au détail, elles doivent constituer des sociétés commerciales. Toutes ces dispositions sont perçues par ces entreprises comme ségréatives vis-à-vis de l'entreprise autochtone, et elles réclament haut et fort un statut juridique égalitaire entre les entreprises *off shore* et celles locales. D'ailleurs, à leurs yeux, cet ajustement/correction devrait être automatique dans une perspective de libéralisation à terme de l'investissement dans le cadre des Accords sur la ZLE avec l'UE qui rendra caduque toute ségrégation entre entreprises nationales et étrangères. En



outre, les entreprises *off shore* sont peu intéressées par le marché local vu son extrême exigüité.

**[27]** Reich (R), 1995 : *l'économie mondialisée*. Paris, Dunod, et Lydie (L), 1998 : "Stratégie d'internationalisation : l'industrie automobile montre l'exemple" *in problèmes économiques n° 2591- 2592*, 1998, La Documentation Française, Paris, pp. 70-73.

**[28]** Il paraît que l'Etat tunisien a choisi délibérément pour continuer de bénéficier d'avantages comparatifs rentier comme l'abondance de main-d'œuvre à bas salaires. Le but étant d'enrayer la progression du chômage et de maintenir des équilibres économiques fragiles. Faycel Lakhoua, expert économiste du gouvernement tunisien le dit clairement " si l'on regarde la structure de prix de certains produits qui n'ont pas une très grande valeur ajoutée, où il y a une utilisation intensive de la main-d'œuvre, comme le textile, le cuir, les composants électriques et mécaniques, les produits pharmaceutiques, la Tunisie a encore un avantage comparatif très important sur ces produits là". Source: *La Presse de Tunisie* du 24/10/2001.

**[29]** Les PECO renforcent leur position depuis la moitié des années 90 au détriment des pays du Maghreb. En effet, de nombreux avantages comparatifs des PECO par rapport aux pays du Maghreb (formation et qualification de la main-d'œuvre, coûts salariaux assez proches, existence d'un tissu industriel, proximité géographique continentale, diversité des modes de transport, disponibilité de services d'accompagnement...etc.), laissent présager le choix de cette nouvelle zone notamment pour les produits à fort valeur ajoutée.

**[30]** Michalet (CH. A), 1999 : La Tunisie, le renforcement de l'attractivité *in Bellon (B), et Goua (R) : Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*. Paris, Economica. pp. 99-120.

**[31]** Ce qu'a fait la Tunisie, et sans réserve, en signant, en 1995, le premier Accord de Libre Echange avec l'UE en Afrique du Nord, et en adhérant à l'OMC l'année suivante. Signalons que l'approche tunisienne, "bon élève des institutions de Bretton Wood», était volontariste, sinon précipitée, puisque l'Accord sur la ZLE avec l'UE a été appliqué par la Tunisie, en 1996, avant même qu'il ne soit ratifié par le Parlement Européen en 1998.

**[32]** Pour qu'un pays figure sur la *short list* des investisseurs globaux, celle qui correspond aux "pays cœur" de l'économie mondiale, il doit recevoir au moins plus d'un milliard de dollars d'investissement direct par an.

La Tunisie n'est pas encore à ce niveau, mais elle s'en approche rapidement.

**[33]** Banque Mondiale, 1996 : *Tunisie, intégration mondiale et développement durable : choix stratégique pour le XXI<sup>ème</sup> siècle*. Washington, 78 p.

**[34]** Dolffus (O.), 1997 : *La mondialisation*, Paris, Presse de Science Po, 167 p.

**[35]** API, CEPI, 1999 : *Etude de positionnement de la branche faisceaux de câbles (Rapport final). Les cahiers du CEPI n° 4*, 71 p.

**[36]** Les salaires des travailleurs permanents sont plus élevés dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées nationales ou *off-shore* en particulier pour les travailleurs non qualifiés. Une raison de la modicité relative des salaires du secteur *off-shore* est peut être le fait qu'il emploie une large proportions de femmes à bas salaires

**[37]** L'Etat tunisien et ses partenaires sociaux veillent à la stabilité des salaires pour sauvegarder la compétitivité internationale de l'économie tunisienne en veillant à ce que les Conventions Collectives (tri-annuelles, la dernière en date a couvert la période 2002-2004) n'exacerbent pas les taux d'inflation et qu'ils n'élèvent pas sérieusement les coûts unitaires de la main-d'œuvre au delà des principaux pays concurrents. Cette politique trouve l'aval de la Banque Mondiale qui préconise une libéralisation continue du marché du pays, et sur une décentralisation accrue du processus de la négociation des Conventions Collectives qui devront aider à maintenir les salaires et les prix en conformité avec les tendances internationales.

**[38]** Pour la plupart des industriels français entendus par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale de ce pays ( Rapport n° 337 du sénateur M.J Arthuis, 1993, 231p. intitulé: "sur l'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielle et de services", les choses sont claires; "la faiblesse des coûts salariaux est la principale cause des délocalisations; Il faut en effet savoir qu'une différence de 1 à 20 fois dans le coût de l'heure du travail ouvrier et de 1 à 3 pour l'ingénieur informaticien est déterminée pour la délocalisation de la production. Mais si les industriels voient dans le niveau des salaires la principale cause des délocalisations, les économistes apportent pour leur part, un correctif important à cette analyse. Pour eux, la modicité des coûts de travail pour les pays en développement est largement compensée par le moindre niveau de productivité. Sinon pourquoi toute l'activité

industrielle mondiale ne se déplace-t-elle pas vers les pays en développement. Pour le Maghreb, les salaires sont environ dix fois plus bas au Maroc et en Tunisie que dans les pays de l'Union Européenne comme en France ou en Allemagne. En 1993 par exemple, le coût annuel moyen de la main d'œuvre manufacturière tunisienne était égal à 10 % de celui de la France et à seulement 8.6 % de celui de l'Allemagne. Toutefois, il faut aussi tenir compte du fait que la productivité brute moyenne du travail est également très basse. Ainsi, si l'on prend le coût unitaire du travail (le coût salarial par unité produite) on constate qu'en 1989, le coût du travail était inférieur en Allemagne à ce qu'il était en Tunisie. Les données sur les échanges marocains et tunisiens montrent que la main d'œuvre des deux pays est compétitive par rapport à celle de l'Union Européenne dans de nombreux secteurs, mais qu'elle doit faire face à cette concurrence de la part des pays de l'Europe Centrale et Orientale ainsi que de l'Asie, où les salaires sont encore plus bas. L'avantage que procure au Maroc et à la Tunisie la proximité géographique de l'Union Européenne ne compense pas toujours cet écart de compétitivité.

**[39]** L'Algérie vient de signer début Décembre 2001, un Accord de Libre Echange avec l'Union Européenne.

**[40]** ppm : pièces par millions

**[41]** Prospectus publicitaire édité par la Mairie de Mateur en 2000 et *La Presse de Tunisie* du 9/4/2000.

**[42]** Apparemment, le montage de l'usine d 'Utique est suspendu pour raison de conjoncture économique mondiale incertaine après les attentats du 11 septembre au Etats-Unis.

**[43]** Et probablement parmi les plus grandes entreprises des industries manufacturières tunisiennes.

**[44]** Les chiffres d'emplois de l'industrie de câblage automobile sont approximatifs vu le *turn over* record dans ce secteur.

**[45]** CERES (collectif), 1999 : *La méditerranée : l'homme et la mer* ; Dans le cadre du projet PNM" Les villes ports en Tunisie" 572 p (en français) et 96 p (en arabe).

**[46]** Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire; DGAT. DIRASSET- GROUPE HUIT-IGIP: *Schéma directeur d'aménagement du territoire national; Livre1; volume 2.*

**[47]** D'ailleurs très mal connue, puisque les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) n'ont pas prévu de questions à ce propos. En

outre, les grandes enquêtes sur les transports urbains (celui de Tunis surtout) ne ventilent pas les motifs de déplacement au sein de l'espace urbain (déplacement de travail, de loisir, de services...) .Seules des enquêtes empiriques peuvent mettre à jour l'existence et le fonctionnement de ces bassins de main-d'œuvre en Tunisie qui se limitent finalement aux grandes villes littorales et leurs environs.

Voir en outre, DIRASSET- GROUPE HUIT 2001 : *Aménagement du territoire et zones d'activités Bilan diagnostic et orientations générales* ; rapport de première phase. 320 p.

**[48]** Cabanne (C), sous la dir. de, 1992 : *Lexique de géographie humaine économique*. Paris, Dalloz, p. 40.

**[49]** Loulout (F.) 2000 : Variation sur un concept; le pays, *in L'information géographique* n° 64 pp. 347-362.

**[50]** Tizaoui (H), 2000 : *Les industries de montage automobile en Tunisie (y compris la fabrication de pièces détachées et de composants) : étude de géographie économique*. Lille, Septentrion – Presse Universitaire, 410 p.

**[51]** La firme COFAT, fait partie du groupe CHAKIRA, un groupe familial. Il s'agit d'un groupe diversifié mais où le noyau dur est constitué par l'activité de câblage automobile. Laquelle activité a propulsé le groupe au premier rang des entreprises privées tunisiennes en 2001 avec un chiffre d'affaires de 139 millions de dollars.

**[52]** C'est le premier mouvement d'internationalisation de l'industrie Tunisienne. Internationalisation généralement "imposée" pour le partenaire étranger Delphi Parckard Electric Europe dans le cas de Cofat international. Il ne s'agit donc pas d'un acte d'expansion économique mais plutôt d'une adaptation à la mondialisation des équipementiers de l'automobile.

**[53]** Le nombre de salariés dans les entreprises de câblages change selon la conjoncture : L'effectif de Cofat est passé au cours de l'an 2000; de 1780 en janvier à 1793 en février, puis est redescendu à 1 424 en juin, 1 967 en juillet et a continué a descendre jusqu'à 1 359 seulement en novembre 2000. Cofat a connu de Janvier à Novembre 2000 537 départs: 22 cadres et 515 ouvriers, soit un *turn over* record de 30,1 %.

**[54]** Dépouillement intégral du fichier personnel de l'entreprise Cofat et document "Bilan Social" établi par l'entreprise. Ce document nous a été gracieusement fourni

par le chef du personnel de Cofat et il est d'une exceptionnelle qualité.

**[55]** Le taux de rétention scolaire en Tunisie est l'un des plus faibles dans le monde: en 1996, le taux de rétention des cycles secondaire et supérieur est de 6,1 %. En 1975, ce taux s'est amélioré pour atteindre 9,6 %, soit 106 672 élèves et étudiants qui ont interrompu leur études. En 1984, le taux de déperdition scolaire a reculé, mais le nombre d'élèves et étudiants qui ont quitté l'école a atteint 172222. Le taux de rétention scolaire n'a cessé de s'améliorer en 1994 (22,8 %), mais le nombre de jeunes qui interrompent leur scolarité frôlent des records avec 340374 jeunes. Cela veut dire que le système scolaire tunisien a mis sur le marché du travail, entre 1984 et 1994 512 596 jeunes peu ou pas qualifiés, dont la moitié sont des jeunes filles. En comptabilisant le taux de déperdition ( jusqu'avant la Réforme du système éducatif de 1993 qui a allongé la scolarisation obligatoire à 15 ans), le système éducatif tunisien a mis sur le marché de travail, entre 1984 et 1994, un million de personnes environ!. Source : *les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat*).

**[56]** Le directeur du personnel, d'une ancienneté de 5 ans nous déclarait qu'en 2001, très rares sont les salariés qui ont débuté avec lui à l'usine, le débauchage et l'arrêt des ouvriers à Contrat à Durée Déterminée devient un problème à l'entreprise qui se trouve obligé de recruter continuellement.

**[57]** Interviewée en mars 2001.

**[58]** INS : *Recensement Général de la Population pour les années 1975 et 1984 et Enquête Population Emploi pour 1989*.

**[59]** Le nombre de chômeurs de sexe féminin a grimpé, pour le total du gouvernorat de Bizerte, par rapport à l'ensemble des chômeurs de ce même gouvernorat de 17,5 % à 28,6 %, passant de 3100 à 6 100 chômeurs entre 1975 à 1989. Les taux de chômage général et féminin dans les délégations de l'Ouest du gouvernorat ont connu une croissance encore plus rapide.

**[60]** Chiffres avancés par la municipalité de Mateur.

**[61]** URBACONSULT, *Etude socio-économique sur la cité Ennasr (Mateur)*, Etude réalisée pour le Commissariat Général au Développement Régional, Tunis, 1992, p. 17.

**[62]** Ce sont les critères des emplois d'exécution.

**[63]** Interview du Directeur Général de Renault Industrie de Tunisie, Mateur, octobre 2001.

**[64]** INS : *Recensement général de la population et de l'habitat de 1994*, premiers résultats, 1995.

**[65]** En 2001, la ville de Mateur abrite 37 établissements industriels employant 5 240 salariés : leur majorité sont dans les Industries Electriques et Electronique (IEE), le câblage automobile totalise à lui seul 2946 salariés (soit 57 %) et 7 entreprises (19 %). L'industrie textile totalement exportatrice emploie dans 11 firmes, 1455 salariés (28 %). Les industries agro-alimentaires viennent en troisième position avec 10 établissements (27 %) et 302 salariés (5,7 %). L'industrie mateuroise fait du métier de câblage automobile une spécialité locale.

**[66]** Mais il paraît que si cette concurrence peut arriver localement à des situations de pénurie de main d'œuvre comme c'est le cas du mateurois, dans d'autres localités, c'est-à-dire le reste du gouvernorat de Bizerte (excepté Menzel Bourguiba et Mateur), les possibilités de recrutement des jeunes filles paraissent illimitées puisque les taux d'activité féminine sont toujours très faibles en 1994, 23,3 % contre 76,7 % pour les hommes. En outre, la modernisation de la vie des femmes, abstraction faite des milieux d'origine urbaine ou rural, fait que la majorité des filles scolarisées -jusqu'au cycle secondaire surtout aspirent à un emploi et s'inscrivent régulièrement comme chômeurs aux bureaux de l'Agence Tunisienne de l'Emploi (source : RGPH, 1994).

AHMED KOUDRI [\*]

## Repenser la performance de l'entreprise algérienne en économie de marché

*«Quand l'entreprise se réforme, la société se transforme»*

### Introduction

La performance (ou les performances) de l'entreprise a toujours fait l'objet de controverses et de débats qui, fussent-ils nombreux, n'ont pas pour autant permis de dégager définitivement et avec netteté, les contours d'un concept. Quel dirigeant d'entreprise, quel enseignant de management n'a-t-il jamais utilisé le concept sans s'assurer de sa portée réelle ? Certes, il n'existe pas d'étalon unique de la performance, mais l'aspect multidimensionnel du concept ne saurait constituer une raison pour rejeter son utilisation.

L'approche actuelle de la performance à la fois au niveau de la pratique des entreprises et de l'enseignement du management reste marquée par des conceptions et des perceptions qui ont prévalu dans un contexte particulier d'une économie «hors marché» appelée également économie administrée. Les entreprises algériennes, qu'elles soient publiques ou privées, ont longtemps évolué dans un environnement protégé par l'Etat qui leur a fait éviter tout risque de quelque nature que ce soit (économique, commercial, financier, technologique). Cet environnement protégé a conduit les entreprises publiques et privées à vivre «une vie tranquille» selon l'expression de Hicks, loin de l'agressivité concurrentielle.

Cette protection dont ont bénéficié les entreprises algériennes tend à s'estomper depuis la mise en place du processus de libéralisation de l'économie au début de la décennie 1990.

La question des performances des entreprises algériennes sera abordée sous les hypothèses suivantes :

– On se situera à priori dans le cadre d'une économie de marché sachant la diversité des situations concurrentielles des secteurs où évolue l'entreprise. Autrement dit, la situation de transition vers l'économie de marché signifie la culture de marché et les pratiques y attenantes de la part des différents acteurs (entreprises, consommateurs) ne s'imposent pas encore de façon absolue ; des relents d'économie administrée ou hors marché existent toujours.

– On débordera du cadre de l'évaluation strictement comptable pour envisager la performance dans la dynamique stratégique de l'entreprise. Cela signifie que l'approche des performances sera menée en liaison avec les opérations susceptibles d'affecter d'une façon ou d'une autre les entreprises en question puisque aussi bien ces opérations viennent sanctionner les performances passées ou futures et s'inscrivent dans la perspective de leur maintien ou mieux de leur amélioration.

– La situation concurrentielle dans laquelle évolue l'entreprise constitue un levier puissant de pression sur les coûts et par conséquent détermine le niveau d'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de ses ressources.

Cet article comprendra deux parties :

– La première s'intitulera «performances et niveau d'analyse»; l'on y tentera de synthétiser trois principaux niveaux pertinents d'approche des performances.

– Dans la seconde partie, trois points majeurs seront discutés en liaison avec les événements que vivent les entreprises algériennes.

## **1 – Les différents niveaux d'analyse de la performance**

Dans un contexte d'économie de marché, le niveau de performances intrinsèque qu'il soit physique ou financier s'avère insuffisant pour apprécier la situation de l'entreprise ; aussi celle-ci se doit de se situer par rapport aux concurrents et surtout aux principaux d'entre eux.

### **1.1. L'évaluation des performances physiques et ses limites**

La productivité représente une donnée physique (une quantité d'unités produites pendant une unité de temps déterminée). L'accroissement de la productivité signifie produire plus dans la même unité de temps, individuellement et/ou collectivement. La notion de productivité gagne en pertinence lorsqu'elle se situe dans un contexte dynamique plutôt que statique.

La productivité n'est pas déterminante pour le succès de l'entreprise; en effet c'est sa contrepartie monétaire, autrement dit la valeur ajoutée (la richesse créée) qui importe le plus. Or l'évolution de la valeur ajoutée ne dépend pas uniquement de celle de la productivité; elle dépend également du prix de vente des biens ou services ainsi que du coût d'achat des biens et services que l'entreprise consomme. Ainsi les deux paramètres peuvent évoluer dans le même sens; mais souvent ils divergent: la productivité peut augmenter mais la valeur ajoutée diminuer. C'est ce que G. Duval (1997) appelle le «paradoxe de la productivité», lié au fait que «au niveau de chaque entreprise, l'évolution de la valeur ajoutée par tête est un mélange intime, inextricable de l'efficacité de l'organisation, du choix approprié des moyens de production, de rapport de forces sur les marchés en amont et en aval de l'entreprise et de l'adaptation de son offre à la demande».



Longtemps privilégiées au sein des entreprises publiques agissant dans un cadre «hors marché», les performances physiques plutôt d'ordre interne, ont tendance à s'effacer au profit des indicateurs financiers.

Les indicateurs physiques demeurent néanmoins utilisés lorsqu'il s'agit de comparer les performances d'entreprises différentes agissant au sein d'une même industrie.

Le taux d'utilisation des capacités de production a souvent été mis en avant (il l'est beaucoup moins depuis quelques années) par les responsables des entreprises publiques, notamment celles qui utilisent un process continu comme par exemple les cimenteries (voir A. Koudri, 2000) pour justifier leur efficacité; son utilisation a donné lieu à toute sorte d'abus, notamment pour certaines entreprises qui affichaient allègrement un taux supérieur à 100 % ; cela résulte d'une définition très discutable de la notion de capacité de production.

En économie de marché, un taux d'utilisation de 95 % peut être considéré comme optimal, mais sans pour autant considérer qu'un taux inférieur (autrement dit une sous-utilisation des capacités) ne soit interprété comme un symptôme de dysfonctionnement; cette sous-utilisation résulterait dans ce cas d'un choix stratégique délibéré adopté par l'entreprise.

Il faut enfin noter que le concept de productivité qui représente un rapport entre la production et les facteurs de production, est très proche de celui d'efficacité qui exprime une relation entre les résultats et les moyens mis en œuvre pour les atteindre alors que l'efficacité exprime plutôt une relation entre les résultats et les objectifs.

## **1.2. La performance au niveau du marché : la compétitivité**

Dans le contexte d'une offre monopolistique, cet aspect est ignoré; mais dans un contexte concurrentiel, il s'avère déterminant. L'avantage concurrentiel cher à Porter M. s'analyse en termes de coût unitaire, lui-même étant lié à la part de marché de l'entreprise. L'entreprise leader, celle qui dispose de la part de marché la plus importante et qui a le coût unitaire le plus faible, déterminera le prix du marché sur lequel doivent s'aligner les autres entreprises (qui ont nécessairement des coûts unitaires plus élevés).

Mais d'autres variables concurrentielles que le prix peuvent être utilisées; ce sont la qualité, les services-après vente, les garanties. Ces dernières sont mises en avant par les entreprises qui ne bénéficient pas de l'effet volume, c'est-à-dire ont un coût unitaire peu voire non compétitif.

Les paramètres autres que le prix peuvent être copiés plus ou moins difficilement par les concurrents; aussi l'avantage concurrentiel que détient l'entreprise par l'un de ces moyens est plus ou moins durable.

La part de marché détenue par l'entreprise au niveau d'un marché donné (marché défini par le produit) représente un indicateur de sa position concurrentielle; généralement, l'entreprise qui détient la part de

marché la plus importante a le niveau de rentabilité le plus élevé; cependant les travaux récents montre que cette relation linéaire n'existe que dans certains secteurs d'activité caractérisés par des économies d'échelle importantes. Dans d'autres secteurs, la relation part de marché-niveau de rentabilité n'existe pas.

### 1.3. La performance au niveau financier : la rentabilité

La rentabilité a tendance à aller de pair avec la productivité mais cette relation n'est pas systématique.

L'entreprise peut faire des profits sans pour autant être efficiente dans l'utilisation de ses facteurs de production. Cela tiendrait à la situation particulière d'entreprises disposant d'une rente de situation sur un marché donné.

L'appartenance de l'entreprise à un secteur d'activité prédétermine un niveau de rentabilité pour une entreprise donnée selon M. Porter. La situation concurrentielle de l'entreprise au sein du secteur vient dans une seconde phase renforcer ou affaiblir ce niveau. Le secteur des hydrocarbures est un secteur à haute valeur ajoutée (valeur ajoutée/chiffre d'affaires). Autrement dit, la consommation de biens intermédiaires pour un dinar de chiffre d'affaire est très faible

Mais la situation monopolistique de l'entreprise SONATRACH sur le marché rend la pression sur les coûts assez lâche et ainsi contribue à réduire son niveau de rentabilité comparé à celui des entreprises du même secteur qui sont confrontées à la concurrence.

Mais quels sont les facteurs qui déterminent la rentabilité de l'entreprise dans un contexte concurrentiel?

Les approches stratégiques (PORTER, BOSTON CONSULTING GROUP, PIMS) ont mis particulièrement en évidence le facteur suivant: la part de marché. Cette dernière exprime la position concurrentielle de l'entreprise sur le marché, en particulier vis-à-vis de ses principaux concurrents (part de marché relative). Contrairement à ce que prétend la théorie économique, les concurrents n'ont pas le même niveau de coût; l'entreprise qui a la plus forte part de marché (donc la meilleure position concurrentielle), a le niveau de coût le plus faible, et par conséquent le meilleur niveau de rentabilité. Les résultats de l'enquête PIMS mettent nettement en évidence cette relation.

Mais d'autres paramètres influencent aussi, mais à un degré nettement moindre, le niveau de rentabilité (citons entre autres le taux d'intégration verticale, la qualité, la productivité, l'innovation...).

Notons par ailleurs la situation ambiguë des entreprises publiques; la décision récente de financer leur déficit par le budget de l'Etat et non plus par la banque parce que cette dernière ne supporte plus un tel fardeau, signifie ni plus ni moins qu'une volonté de socialisation des pertes et de privatisation des profits.

## 1.4. SONATRACH : Une entreprise apparemment performante mais...

Longtemps présentée comme l'exemple d'entreprise performante, l'entreprise publique d'hydrocarbures a cependant été décriée par les principaux dirigeants et en particulier par son ex-PDG, comme étant une entreprise «inefficace».

D'ailleurs, le renforcement des capacités managériales n'est-il pas présenté comme un axe stratégique important par les responsables de l'entreprise?

Le tableau ci-après reprend les données récentes relatives aux performances de l'entreprise. Comme on peut le remarquer, les résultats de l'entreprise semblent tributaires non pas des efforts de gestion d'ordre interne mais plutôt de la conjoncture plutôt favorable du marché pétrolier.

Tableau reconstitué par l'auteur :

Années	1999	2000	2001	2002
Chiffre d'affaires en milliards de dinars	902	1640	1569	1540
C.A. base 100 en 1999	100	182	174	171
Résultat net en milliards de dinars	104	204	177	175
Résultat net base 100 en 1999	100	196	170	168
Recettes d'exportation en milliards de dollars	12	21,1	18,5	18,1
Prix moyen du baril en dollars	17,9	28.5	n.d.	n.d.

Ce tableau appelle quelques remarques :

– On constate une évolution symétrique du chiffre d'affaires et du résultat net; autrement dit, la rentabilité commerciale qui s'exprime par le rapport résultat net/chiffre d'affaires reste stable autour de 11 % durant toute la période considérée.

– Cette évolution symétrique laisse supposer que l'ensemble des charges auxquelles fait face l'entreprise, serait constitué de charges variables.

– La productivité mesurée par le rapport chiffres d'affaires/ effectifs, en supposant ces derniers constants, aurait augmenté de 70 % sur la période considérée. Attribuer la responsabilité de cette augmentation aux salariés ou aux travailleurs de l'entreprise en question constituerait une grosse méprise. Si l'on ramène le chiffre d'affaires hors taxes à l'effectif de l'entreprise (32000 salariés en 2004) on trouvera le niveau de productivité du salarié Sonatrach supérieur à celui de toutes les entreprises en Algérie, voire à celui d'entreprises exerçant en Europe. Il convient d'être très prudent.

Ce tableau , même en tenant compte des particularités du secteur et de l'évolution du prix du produit nous incite à une grande prudence dans le maniement des chiffres.

## 2 – Quels enseignement faut-il en tirer ?

Au-delà de toutes les réflexions, trois enseignements majeurs peuvent se dégager. Les deux premiers ont trait à la performance elle-même et le troisième à la perception de l'entreprise quant à sa finalité économique.

### 2.1. La performance : un caractère provisoire

La situation de «hors marché» dans laquelle ont longtemps évolué les entreprises algériennes, a contribué à installer un sentiment que les performances de l'entreprise algérienne sont éternelles (toujours négatives pour l'entreprise publique, toujours positive pour l'entreprise privée). Ce sentiment s'est ancré dans l'opinion publique et même chez certains dirigeants d'entreprises publiques et privées, surpris de découvrir les différentes incertitudes liées au marché.

Le nouveau contexte a introduit de nombreux risques de différentes natures au niveau de l'environnement, et cette incertitude affecte les performances. Celles-ci ne sont jamais acquises une fois pour toutes. A tout moment, elles peuvent être remises en cause.

De nombreux exemples viennent appuyer cette thèse; l'exemple le plus probant est celui des entreprises jugées «excellentes» par Peters & Waterman et qui se révélaient en difficulté, voire en déficit une année seulement après la parution de leur ouvrage. Ce modèle d'analyse repose sur l'hypothèse que la performance ne dépend pas uniquement de la stratégie ou de la structure mais plutôt des relations entre la structure, la stratégie, les systèmes, le style, le savoir-faire, le personnel et les valeurs partagées; les sept variables interdépendantes forment le modèle des sept S.

Un retournement plausible, même s'il n'est pas souhaitable, du marché pétrolier aura des répercussions certaines et immédiates sur les performances de l'entreprise SONATRACH et ce, à l'instar de toutes les entreprises appartenant au secteur.

Cet aspect provisoire des performances nous incite à penser que le débat sur le fait que la privatisation doit d'abord concerner les entreprises rentables, puis dans un second temps les entreprises déficitaires, représente un faux débat puisque aussi bien elles ne sont pas condamnées à l'être éternellement, ni dans un sens ni dans l'autre. Aussi, sommes-nous amenés à affirmer que la mesure ultime de l'efficacité de l'entreprise dans un contexte concurrentiel, réside dans sa capacité de survie à la concurrence.

### 2.2. Performance économique et performance sociale ne sont pas contradictoires

Le processus entamé depuis plus d'une décennie par les entreprises publiques pour retrouver de meilleures performances économiques s'est strictement concentré sur la gestion des ressources humaines; certes, le

poids de la masse salariale (souvent supérieure à 70 % de la valeur ajoutée) contribuait à grever lourdement leur budget.

Les mesures ont consisté essentiellement en une compression d'effectifs et en une dépermanisation de la main d'œuvre. A l'intérieur de l'entreprise, celle-ci était perçue comme une charge à minimiser et non pas comme une ressource à revaloriser.

De façon générale, les entreprises disposent de technologies et de ressources très voisines. Ce n'est donc pas l'intensité d'usage de ces facteurs considérés isolément qui importe ; mais c'est surtout la qualité de la combinaison de ces facteurs de production qui constitue le facteur crucial de la performance.

Cette qualité de combinaison des facteurs repose avant tout sur la compétence des hommes et la pertinence des choix décisionnels. A leur tour, le développement des compétences, l'apprentissage, l'enrichissement des tâches supposent une coopération entre salariés; ils supposent aussi et surtout une remise en cause des relations hiérarchiques classiques fortement ancrées dans les entreprises publiques au profit de relations transversales, ainsi qu'une réduction notoire des échelons hiérarchiques.

Observe-t-on des signes qui indiqueraient que l'on s'oriente vers une telle perspective ? il ne le semble pas. L'exemple de l'entreprise COSIDER (EI-Watan du 01/03/03) ne constitue pas une exception; cette entreprise dont la Banque Extérieure d'Algérie détiendrait 55 % du capital, cumulait un endettement total de 16 milliards de dinars avec un découvert de 3,7 milliards. Sur un effectif global de 14761 salariés, 90 % seraient employés sous contrat à durée déterminée. La flexibilité recherchée au niveau de la gestion des ressources humaines n'est pas sans conséquence sur les résultats de l'entreprise.

La question de la qualité des combinaisons de facteurs de production nous renvoie à celle de la « mise à niveau des entreprises algériennes » en vue d'améliorer leurs performances. Cette opération nous semble vouée à l'échec dans la mesure où elle s'intéresse à l'entreprise isolément. Or la recherche de la performance de l'entreprise suppose une préoccupation de son environnement immédiat, une veille stratégique.

### **2.3. L'entreprise : plus qu'un patrimoine, une capacité à créer la richesse**

La question de la performance débouche inévitablement sur celle de l'entreprise et de l'image de cette dernière au sein de l'opinion publique. Les entreprises publiques ont, de l'avis de certains, plus produit « des pannes, des défauts, des stocks, des accidents, des retards de livraison », autrement dit peu de choses utiles pour le client.

S'interroger sur les performances des entreprises revient à réfléchir sur la place de l'entreprise en tant que seule cellule de création de richesse. Par conséquent les performances ne peuvent être détachées

des objectifs assignés. Au delà des préoccupations liées au marché, les objectifs des entreprises s'inscrivent dans un projet social.

Percevoir l'entreprise à travers sa capacité à générer de la richesse (que l'on peut approcher par le concept de valeur ajoutée) signifie le rejet de l'actif de l'entreprise vu en terme de patrimoine tel que le présente le système comptable. L'évaluation par la valeur patrimoniale revient à estimer une entreprise de façon ponctuelle et statique; elle consiste à déterminer son prix en additionnant la valeur réelle de tous les biens qui la composent et en retranchant les dettes. Cette approche repose sur des facteurs qui guident l'action stratégique (qualité, délai, réactivité, capacité d'innovation) et suppose diverses formes de coopération inter-entreprises (tout le contraire de l'intégration recherchée à un moment donné). Cette création de richesse passe par le développement des ressources humaines et leur mise en évidence (compétences, apprentissage, qualification).

Dans l'optique de la privatisation des entreprises publiques, privilégier cet aspect au détriment de l'optique patrimoniale signifie adopter une attitude dynamique et entrepreneuriale. L'intérêt est à porter sur la capacité future de l'entreprise à générer des cash-flows. Par contre, épouser une approche patrimoniale signifie adopter une attitude passéiste peu porteuse.

## Conclusion

Les indicateurs de performance de l'entreprise ne sont pas neutres ; ils correspondent à des choix établis par des individus ou des groupes dans un contexte particulier de rapports de forces à la fois à l'intérieur de l'entreprise et au sein de la société dans son ensemble à laquelle appartient l'entreprise. Nécessairement, ils seront plus ou moins différents d'une entreprise à une autre, d'un pays à un autre.

Le problème de la performance de l'entreprise qui est un phénomène complexe ne doit pas se réduire à sa seule évaluation, mais intégrer aussi l'ensemble des actes de gestion réalisés au sein de l'entreprise. Certes le modèle classique avait réussi à opérer une synthèse sur un objectif dominant qui est la maximisation du profit mais sans l'inscrire dans une perspective temporelle. Mais le mouvement récent de l'industrie et les approches récentes en management conduisent à une pluralité d'objectifs hiérarchisés dont la synthèse apparaît de plus en plus problématique et qui seront appelés à être revus en fonction de l'évolution de la situation interne et externe de l'entreprise.

Le caractère multidimensionnel de la performance représente une donnée irréversible et l'entreprise efficace est avant tout celle qui arrive à réaliser le compromis entre ces différents objectifs au bon moment et au bon niveau.

Il ne faut pas se leurrer; même dans les économies de marché, l'appréciation des performances peut se heurter à des accidents (voir les affaires ENRON en 2001 et AHOLD en 2003).

Enfin les comparaisons de performances entre entreprises (le benchmarking), même en s'appuyant sur une stricte approche méthodologique, s'avèrent délicates ; la raison tient au fait que, mêmes présentes sur un même marché, ces entreprises présentent inévitablement des différences en matière de structure, d'organisation et de stratégie. Comparer les performances de SONATRACH avec les entreprises étrangères appartenant au même secteur risque de se révéler délicat.

Finalement, la première et unique performance de l'entreprise ne réside-t-elle pas dans sa survie concurrentielle, expression de sa compétitivité sur le marché ?

## Références bibliographiques

BALASSE A. 1990 «*Approche intégrée de l'évaluation des performances d'entreprises industrielles*» Revue d'Economie Industrielle, n° 53, 3<sup>ème</sup> trimestre.

BARILLOT P. 2001 «*Pilotage de la performance et stratégie d'entreprise*» Gestion 2000, n° 1, Janv.-fév.

BARRAUX J. 1997 «*Entreprise et performance globale: outils, évaluation, pilotage*» Commissariat Général du Plan, Economica, Paris.

BESCOS P.L. & MENDOZA C. 1994 «*Le management de la performance*» Ed. Malesherbes, Paris.

BOURGUIGNON A. 1995 «*PEUT-ON DÉFINIR LA PERFORMANCE*» REVUE FRANÇAISE DE LA COMPTABILITÉ, N° 269, JUILLET-AOUT.

DUVAL G. 1997 «*Le paradoxe de la productivité*» Alternatives Economiques, Octobre.

ECCLES R. G. 1999 «*Le manifeste de l'évaluation des performances*» in RODIER J. P. «les systèmes de l'évaluation des performances»

HARPER J. 1984 «*Measuring Business Performance*» Inst. of manpower studies, Grower, N. Y.

JACOT J.H. 1997 «*De la trilogie: productivité, compétitivité, rentabilité à l'évaluation sociale de la performance industrielle*» in Barraux J. «*Entreprises et performance globale*» Economica.

JACOT J. H. & MICAELLI P. J. (SOUS LA COORDINATION) 1996 «*La performance économique en entreprises*» Ed. Hermes, Paris

KOUDRI A. 2000 «*Les entreprises algériennes de ciment et les défis de la mondialisation*» Communication au Colloque CREAD «*Mondialisation et modernisation des entreprises*». Ghardaia, 25-27 Janvier 2000.

LORINO P. 1997 «*Méthodes et pratiques de la performance*» Economica, Paris.

- MATHE J. C. & CHAGUE V. 1999 «*L'intention stratégique et les divers types de performances de l'entreprise*» Revue Française de Gestion, n° 122, Janv.-Fev.,
- PETERS T. & WATERMAN R. 1982 «*Le prix de l'excellence*» Inter Editions, Paris.
- PORTER M. 1985 "*Competitive Advantage: creating and sustaining superior performance*" The Free Press, N. Y.
- RODIER J. P. 1999 «*Le système de mesure de la performance*» Economica, (collection H.B.R.).
- SIMON H. 1996 "*Hidden champions*" Harvard Business School Press Traduit en français sous le titre de : «*Les champions cachés de la performance*», Dunod, 1998.
- SIRE B. & FERICELLI A.M. 1996 «*Performances et ressources humaines*» Economica.

## Notes

---

[\*] Professeur (Université d'Alger) - Directeur de recherches au CREAD.



CHÉRIF BENGUERGOURA[\*]

## Droits sur la terre et jeu social dans l'Algérie actuelle

### Résumé

L'article traite du changement du rapport à la terre. Trois régimes fonciers marquent l'histoire de l'Algérie : modèles collectif, khalifal et de propriété. De nouvelles affectations du sol passent aujourd'hui par le façonnage de la possession, en mesure de faire côtoyer plusieurs de ces modes de liaison à la terre.

La singularité qui marque de nos jours la question de la terre en Algérie dérive certes du passé, comme le laisse présumer l'inclusion dans la lutte de libération de la revendication de la terre spoliée. Elle découle également de l'actualité. Inscrite en effet dans l'ascension d'un essaim d'enjeux, la terre voit aujourd'hui sa situation déterminée par une utilisation plus diversifiée et, partant, un éventail d'acteurs plus vaste. L'enjeu que représente aujourd'hui le sol est peut-être encore plus marqué dans le cas des anciennes terres coloniales, convoitées non seulement pour leur aptitude agricole mais également en raison de leur emplacement en des espaces considérablement sollicités.

Le principe de la concession, proposé depuis 1998 comme procédé d'accès aux terres du domaine à la fois public et privé de l'Etat[1], en demeurant jusque-là une perspective nullement approfondie ni même discutée[2], obscurcit plus qu'il ne permet d'aider l'analyse à rendre compte de l'actuelle compétition terrienne. On peut y voir certes déjà une formule de répartition de droits fragmentaires. Il reste néanmoins à discerner d'une part les catégories bénéficiaires de l'octroi du droit de l'usage agricole et à explorer leur détermination. Il reste à apprécier d'autre part l'étendue du droit éminent conservé, non seulement pour le contrôle mais aussi pour l'intérêt des actions d'affectation ou de ré-affectation du sol, par l'Etat, dont le cahier des charges englobe par ailleurs un ensemble d'objectifs réclamant pour leur exécution beaucoup de terres. C'est le cas notamment des programmes de développement de l'habitat et du tourisme dont la réalisation s'effectue en grande partie au Nord, particulièrement sur le littoral, c'est-à-dire là où se trouvent les terres fertiles du domaine privé de l'Etat.

C'est dire le défi, en l'absence jusque là d'actions durables d'aménagement de l'espace[3], de "l'avancée du béton", charrié par l'urbanisation post-coloniale[4]. Mais c'est en même temps celui constitué par tout cet engouement pour la terre observé chez les catégories sociales en mal de régénération et/ou en quête de réimplantation. Ces poussées se révèlent indicatives d'une grande

mêlée où l'activité agricole et ses perspectives de croissance tentent, elles aussi [5], un accès au sol. Et là, l'être rural, défini assurément par sa relation avec l'espace, est appelé néanmoins à refaire son accommodement à la terre, dont les modalités de mobilisation représentent sans doute l'un des défis les plus périlleux.

Si la grille de lecture proposée ici retient en premier lieu l'enchaînement qui associe toute structuration foncière au champ d'action sociale, c'est pour signaler que la singularité qui échoit à cette liaison s'établit à partir de la prédominance d'un mode de rapport au sol. L'on comprend plus aisément que ce dernier, question brûlante aujourd'hui, à été en fait à toute époque [6] un problème à résoudre, et posé à chaque fois en termes dissemblables. L'originalité d'un mode de rapport au sol conjugue invariablement la stabilité, certes relative, d'une forme de détention de celui-ci et la marge de variance de son usage. Agençant diversement la permanence de l'une à la diversité de l'autre, les régimes fonciers expriment en définitive la latitude de variabilité et, ce faisant, des manifestations d'un mode de rapport au sol.

C'est plus en vue d'accueillir de nouveaux usages que la terre se voit mobilisée sous des formes innovées. Mais, loin d'être confiné à de nouvelles activités ou à la polyfonctionnalité qui viendrait déborder l'usage agricole, le caractère épineux que prend, plus que jamais, ce sujet renferme en fait tout le remuement régnant au sein de l'agriculture. Il s'agissait, jusque là, par-dessus tout de la diversité des droits d'usage tirés d'un principe de privilège sur la terre. Or ce qui fait depuis l'imbroglio foncier a rapport aussi à l'imbrication de modes de rapport au sol et par conséquent à des alliages de droits, de possession comme d'usage.

Mais alors que le lien légal établi entre l'homme et la terre prenait sa source dans une ligne normative, procurant l'orientation de la reconnaissance sociale, c'est plutôt adjointe à toutes les ambivalences des acceptions et des valeurs que la marge de jeu oriente à présent l'action foncière des agents. Prenant appui sur nos propres travaux, ayant rapport à certaines zones du centre du pays, et sur quelques publications intéressantes concernant d'autres régions, nous proposons une exploration des droits sur la terre au cours de ces dernières décennies en Algérie. Aussi envisageons-nous de passer en revue tout d'abord la diversité de modes de rapport au sol, avant de tenter de rendre compte des entrelacs en cours de nos jours.

## **I. Des modes de rapport au sol en Algérie**

Le rapport au sol n'est pas unique. D'autres modes de rapport liant l'homme à la terre ont précédé la propriété, modèle de possession devenu aujourd'hui familier. On peut recenser en Algérie au moins trois grands archétypes de liaison à la terre.

### **1.1. Du collectif à la propriété ou l'histoire foncière de l'Algérie**

Relevons tout d'abord le rapport collectif qui exprime bien plus la souveraineté d'une communauté exercée sur un territoire, étendue

dépendant exclusivement de l'entité sociale.<sup>[7]</sup> Loin donc de se limiter au seul aspect économique<sup>[8]</sup>, l'affinité au sol implique tout le fonctionnement politique. Seule l'appartenance à la formation communautaire "arch", maître des lieux, fixe l'accès à l'usage au sol, dont la répartition entre les unités domestiques n'échappe pas à l'optique de reproduction du groupe constitutif de la collectivité.<sup>[9]</sup> Alors qu'à ce groupe, la tribu, revient le droit de possession<sup>[10]</sup>, à ses fractions est dévolu ainsi le droit d'usage.

Le modèle apparu dans le sillage de l'avènement de l'Islam est une autre formule de liaison au sol, dont le paradigme renvoie à l'homme considéré comme khalifat de Dieu. Celui-ci, à qui revient el-mouk et donc la possession de la terre, confère aux membres de la communauté musulmane une délégation d'autorité. Accordé donc au nom d'un mandant, le droit apparaît comme une procuration sur la terre. Et le requis de l'effort de vivification vient de cette façon traduire l'action grâce à laquelle l'individu assure cette suppléance. D'une terre cultivée, le titulaire en dispose en tant que mandataire et fondé de pouvoir. Mais, plutôt que la mainmise sur les terres, le rôle assigné à l'impôt a été un souci primordial dans l'expansion de l'Islam. Ainsi le fruit du tribut "djezya" infligé aux populations non musulmanes a été davantage leur conversion, et ce au moment où les terres arch et melk au Maghreb étaient épargnées.

Le melk est issu en réalité de la peine, de l'effort et de l'aptitude du pionnier à mettre en oeuvre aussi bien des moyens que de la force de travail. Il se révèle inéluctable pour la mise en valeur de fragments des sols montagneux et arides ayant servi de refuge aux populations autochtones, fuyant jusque-là l'envahisseur.<sup>[11]</sup> Identifiée au premier défricheur, la terre vivifiée revient à sa lignée, au sein de laquelle elle se voit transmise de génération en génération.<sup>[12]</sup> Fondamentalement, il s'agit d'une possession indivise même si se trouve introduite la notion de partage. Et l'on remarque que le caractère privé accordé aux membres se trouve atténué par la présomption constituée par la "chafaa"<sup>[13]</sup>.

Tandis que c'est l'espace qui vient déterminer l'affinité au arch, le temps vient, dans le cas du melk, recomposer le lien à la localisation de l'ensemble d'appartenance. A l'endroit de l'ancêtre tribal, plus ou moins mythique, se manifeste de cette manière l'aïeul avéré du lignage. Trouvant dans la "charia" l'assise d'une codification de la part "rezk" des différents membres de la filiation<sup>[14]</sup>, le melk s'enracine au Maghreb en tant que mode de rapport spécifique au sol. Inscrite désormais dans l'indivision du groupe familial, la possession n'exclut cependant point fermement la partition.<sup>[15]</sup> Mais la particularité du melk, en agréant une variété de contrats d'usage<sup>[16]</sup>, tient autant aux modalités de se servir du sol.

Surgissent en fait, dans le sillage du postulat khalifal, diverses latitudes à disposer de la terre. Outre les statuts arch et melk, on notera celui dit "terres kharaj"<sup>[17]</sup>, puis postérieurement d'autres prérogatives tel le domaine beylek.<sup>[18]</sup> Est tout aussi étendue par ailleurs la gamme des

liaisons entre porteurs de ces droits et bénéficiaires d'autorisation d'usage. Nous retrouvons ainsi à côté du mode de faire valoir direct, la ligne d'une agriculture de tenure dont la variété des associations laisse voir plusieurs modalités de fructification de la terre. Tandis qu'un éventail de traités de mise en valeur accompagne l'institution des habous[19], le melk se trouve en état de convertir, quant à lui, au moyen d'accords internes, l'indivision familiale en exploitation agricole confiée à un membre titulaire[20].

Le fait de la propriété est une autre mutation dans le lien de l'homme au sol. Le modèle de la propriété qui marque l'action coloniale constitue en effet un tout autre contexte. L'adjonction du privilège de l'abusus, en rendant absolue la possession[21], confère un pouvoir de monopole au possesseur terrien.[22] Le paradigme renferme l'idée d'une liberté sans limite, d'immunité du propriétaire sur la terre appropriée. La terre, devenue un article parmi d'autres, voit par ailleurs l'exclusivité du droit de propriété s'échanger. Rendue transférable d'un individu à un autre, elle est emportée dans le mouvement de circulation économique. Nous remarquons qu'autant le droit de possession, à la différence de la stabilité et de la continuité qui marquent les modes antérieurs, est ici sans restriction, autant est-il transférable sans autre contrainte que la contrepartie de l'échange.

L'usage de la terre n'est concédé que si le détenteur tire de ce privilège un revenu, une rente. La connexion entre le droit de propriété et le profit, revenu inscrit dans la rationalité économique des sociétés industrielles, intègre déjà une dose de variance. Devenu une entrave au déploiement de l'investissement, le caractère total, distinctif donc, de ce modèle de lien au sol, offre là deux grands agencements de la possession et de l'usage de la terre. Ici, on s'accroche à une agriculture triadique-fermier, propriétaire foncier- ouvrier agricole- au moyen de limitations de l'exclusivité de ce droit de détention[23]. Là prend-t-on appui sur le développement de l'agriculture paysanne[24], poussée à limiter sa revendication au seul revenu de travail, renonçant de la sorte à la réclamation des frais d'exploitation, y compris la charge du coût foncier.

## **1.2. Les modes de rapport au sol, entre le dogme et les formules d'application**

Nous sommes amenés néanmoins à admettre que l'archétype que constitue chacun de ces formes de rapport au sol n'a en définitive d'existence qu'à l'intérieur d'une conformation[25], attachée à une "socialité".[26] Le déploiement en Algérie de l'un et l'autre de ces modèles fonciers ne peut par conséquent être considéré qu'à travers les influences qui ont marqué leur prépondérance et imprégné les conditions respectives de leur réalisation. Deux éléments opèrent en réalité à ce niveau: la particularité des conditions de vie de la population et l'originalité qui caractérise le lien entre les règles de ces modes de liaison au sol. Ainsi, soulignons d'un côté combien la mobilité ou tout simplement l'alternance entre "pause et mouvement"[27] donne ici sa vitalité au modèle du lien communautaire au territoire. De l'autre, nous pouvons constater à quel point par exemple l'habileté d'ajustement

aux règles du 'orf[28] des populations attachées au rite malékite a modelé une mise en pratique du modèle khalifal de liaison au sol.

C'est assurément dans un face-à-face de modèles mais surtout au dedans de l'imprégnation l'un de l'autre telle que exigée par la vie sociale des populations que se forme par conséquent l'originalité d'une gérance de la terre. C'est par exemple dans toute sa plénitude que la propriété intervient au cours de l'occupation coloniale de l'Algérie. Imposant la circulation de la terre,[29] transmuée en bien marchand, son caractère absolu, loin d'être atténué, comme ce fut le cas en Europe, a été ici l'instrument de l'expansion de l'agriculture coloniale.  
[30]

Le principe marchand d'échange du droit de propriété, contribue, outre les mesures directes de dépossession, à emporter les communautés rurales dans un mouvement de réduction de leur territoire[31], converti dès lors en terroir restreint. Et c'est énoncée en un nouveau régime foncier que se poursuit pourtant, après l'indépendance, la prééminence de la propriété. Transféré à la collectivité nationale restaurée, le droit de détention sur les ex-terres coloniales voit sa gestion répartie entre diverses structures de l'Etat[32], chargées d'attribuer un droit de jouissance aux travailleurs agricoles. C'est remis en droit éminent à la nation que la terre voit accueillir des ensembles, constitués cependant moins autour du principe de la communauté territoriale(tribu ou fraction) ou de la lignée (melk indivis) que sur la base du collectif de travailleurs d'une entreprise agricole.

C'est en effet persuadé de se trouver sur son propre territoire, avec droit de vivre et avoirs en facteurs de production que le groupe des travailleurs permanents faisait valoir cette terre[33] avant de se voir situé, depuis notamment l'avènement, entre 1982 et 1986, de redélimitation des exploitations en "unités viables"[34], dans la stricte position d'agglomérat d'ouvriers salariés de l'Etat. On ne peut néanmoins manquer en même temps de relever, comme une des principales caractéristiques de ces collectifs, le poids de l'aléa individuel.[35] Quoi qu'il en soit, cette première présentation ne fait que ressortir, pour l'intérêt d'un examen plus détaillé du foncier de la période post-indépendance, tout l'intérêt à s'appesantir sur l'exercice en vigueur de l'ensemble de ces modèles fonciers.

## II. De l'usage ambivalent des droits fonciers

Nous retrouvons de nos jours un mode d'emploi où les agents sociaux n'accèdent à la terre ni n'adaptent sa vocation qu'au prix d'un réaménagement, impliquant statut et droit sur le sol. Et toute la difficulté qu'il y a à saisir ces agencements réside dans l'imbrication de prérogatives, de régimes et de modes de rapports au sol. Cet entremêlement apparaît tant au niveau des terres désignées "publiques" qu'au niveau des terres privées.

### 2.1. Les terres "publiques" dans le mouvement de la circulation

Constituées progressivement après l'indépendance[36], les terres publiques connaissent continuité (système de production) et rupture (type de gestion) avant de prendre la mesure des transformations engagées avec les résolutions de 1987.[37] Le changement déclenché en 1987, dans le cadre des réformes économiques, englobe à la fois le démembrement des anciens domaines, réorganisés en exploitations réduites et autonomes, et l'accès à la propriété foncière agricole.

### **Les terres "publiques" et les changements de 1987**

Un examen du devenir des terres "publiques" laisse voir tour à tour évitement, dérivation de l'usage et débordement vers une liberté d'aliénation.[38] Nous trouvons certes tout d'abord, dès les années 1970, les pratiques visant à éviter l'expropriation de terres privées et leur versement dans le domaine national. Aussi relève-t-on que l'intention de propriétaires de se préserver des opérations de limitation de la "révolution agraire", lancée en 1971, a trouvé à s'accomplir en rétablissant la co-détention familiale propre au melk.[39] Plus tôt repoussée et parfois même contrariée[40], la copossession parentale, ranimée, vient à la rescousse pour éviter le chemin du fonds foncier public.

Inscrite dans une succession de modes de gestion, l'agriculture publique voit par ailleurs, durant cette première période, ses effectifs engagés, en parallèle à la mission de production du travailleur collectif, dans un emploi plutôt personnel des terres. Sollicités dans une coopération de travail, les ouvriers participent d'un accès réinventé à la terre propriété de la collectivité nationale. En écho du droit administratif exercé autour, les collectifs de travail se prêtent à une captation de ressources de l'unité d'exploitation, allant du simple auto prélèvement à l'entretien sur ces terres d'activités personnelles. Sollicités dans un usage productif de groupe, ces ouvriers agricoles y puisent ainsi un usage privé.

Les prérogatives accordées par la "réorganisation" en 1987, consacrant la liberté de décision dévolue aux travailleurs[41], bénéficiaires désormais de droits indivisaires revenant à égalité des quotes-parts[42], se traduisent assez souvent, sur le plan pratique, par un rajout du droit pour ces cessionnaires de revendre ces terres. La sous location et la vente pratiquée dans certaines "exploitations agricoles collectives" (EAC) viennent démanteler la structure productive dont l'ossature, morcelée, est transférée vers d'autres acquéreurs, souvent de façon éclatée.[43] Alignés jusque-là sur des conditions de vie de prolétaires, ces travailleurs se retrouvent ainsi en situation de maître des lieux. Ils s'exhibent désormais comme propriétaires autorisés à céder des droits sur "leurs terres".

Transparaît l'idée diffuse de céder un droit débordant la simple prérogative de l'usage par une liquidation au rabais. La cession prend l'apparence de transfert d'un droit contradictoirement majoré et soldé. Voilà un droit de disposition transformé en faculté d'échange. Il prend l'aspect d'un butin dont la conversion en monnaie permet de cristalliser

le caractère indéterminé d'une quote-part en moyens concrets de paiement. Transvasées, ces terres sont écartées souvent de leur mission agricole pour d'autres vocations.[44] Signalons tout de même qu'après ce premier épisode, cette pratique de cession tend par la suite à s'effectuer davantage au bénéfice d'entrepreneurs agricoles dont la transaction proposée aboutit souvent à détacher les travailleurs bénéficiaires tout à la fois des tâches de gestion et de travail agricole. C'est là une démarche de gestion d'un droit de jouissance étendue qui installe, de façon consubstantielle, dans la circulation d'une terre retirée en principe de l'échange et dans l'abandon de l'emploi agricole.

Un tout autre développement de cette modification de statut des travailleurs en usufruitiers peut être néanmoins observé. Citons à titre d'exemple le cas de décantation à l'intérieur de la plaine centrale de Bou Namoussa près d'Annaba qui, à la faveur de la résorption de la question de l'eau, laisse voir une entente, propice à une relance agricole.[45] Les EAC optant, depuis la décennie 1990, pour un système de culture à base de cultures industrielles (tomate) et de maraîchage, défendent leur statut de partenaire et nouent une alliance avec des industriels privés de l'agro-alimentaire.

Naît de cette façon un groupement ou "lobby"[46] dont l'adaptation comprend aussi bien des locations de parcelle que des achats sur pied et des avances sur récolte. On remarquera donc le recours au bail temporaire, assez proche de l'affermage. La mission de gestion, conférée originellement à un groupe de travailleurs, est toutefois assez souvent exercée en même temps qu'un renoncement à la charge de travail, confiée fréquemment à une main d'œuvre saisonnière. Jouissance du sol échangeable et repositionnement hiérarchique des nouveaux titulaires s'avèrent être ainsi au principe de la continuité agricole sur les terres publiques du Nord du pays.

### **Rencontre steppique ou le dessein foncier d'une renaissance agricole**

La circulation des droits sur le sol est une tendance qui se trouve de façon plus résolue dans le cas des planteurs installés récemment au Sud. Se trouvant à l'étroit dans leurs lopins du Nord depuis la colonisation quasi-totale de zones sublittorales et parfois par la suite de l'urbanisation au cours des dernières décennies, des populations rurales du Tell s'attèlent à une reconstitution de l'exploitation agricole en région méridionale. C'est ce que montre le mouvement de déplacement d'agriculteurs de la région proche de la capitale, observé dès 1979, vers des zones situées dans la wilaya de Djelfa. C'est au moyen d'une sorte de pas-de-porte concédé aux occupants que les nouveaux venus accèdent à des terres arch dont le propre est d'être habitées par les tribus pastorales et en même temps versées depuis 1975 dans le domaine public.[47] Ils s'appliquent, dans une étape suivante, à postuler la pleine propriété, "sans détour, ni restriction".

S'appuyant sur la politique de mise en valeur inaugurée depuis 1983[48] en zone saharienne, ces pionniers s'adressent à l'Etat, sous les traits de titulaires de contrat de concession[49] pour réclamer le



droit de propriété. L'inquiétude ressentie quant à la précarité de la relation à un sol aride ne peut surprendre que si l'on oublie le défi inscrit dans l'action de ces agriculteurs, bravade nouée tout particulièrement autour de l'accès aux eaux souterraines[50] et de l'amendement des terres.[51] Voilà en fin de compte une action volontaire d'une sorte d'aménagement foncier assez proche du remembrement, devant substituer au morcellement des terres des parcelles plus grandes. Le projet en cours d'une "nouvelle Mitidja", avec exploitation commerciale comme référent, déborde assurément sur une mutation vers une agriculture d'entreprise.

Signalons seulement qu'en mettant en avant le requis de la mise en valeur, ils se situent pour une part dans l'optique de la vivification distinctive du rapport khalifal au sol. "Donner de la vie à un sol désertique" devient, chez ces planteurs[52], jusque là étrangers à ces territoires, un argument qui potentialise la revendication de la pleine jouissance. La prétention au droit de possession enrôle le sol dans la perspective des échanges économiques et par conséquent de sa passation de main en main. Elle porte néanmoins en creux également une justification empruntée à un modèle de régulation plutôt stable des droits. La demande, reposant donc sur l'appel à l'un et l'autre standard foncier, en vient à loger le sol dans des prérogatives à la fois de la permanence et de la circulation.

Au nombre des pratiques déployées autour des terres publiques se révèlent certes des stratégies externes d'évitement. Se dévoilent aussi celles, internes, employées à agir sur le droit d'usage en vue de l'étendre. Elles opèrent plus profondément sur le droit de possession qui, suspendu à un repère de la continuité, est poussé néanmoins vers la mobilité de l'échange. On notera qu'à l'engagement dans ce remaniement des règles prend part nécessairement, et de façon permanente, le renvoi à des orthodoxies connues de liaison au sol. Et l'on discerne sans peine, dans le renouveau qui imprègne cette action sociale, la grande ferveur pour une certaine conformité à leurs préceptes.

En marge du régime foncier (règles de possession et d'usage) des terres "publiques", prescrit dans le sillage de l'action de régie de l'Etat, des adoptions de légitimités imbriquées viennent ainsi conforter toute une action seconde sur celles-ci. On retiendra surtout que dans ces rattachements, des modes fonciers parviennent finalement en partie à se recouvrir. Ce report fluide à des modèles éthérés, familiers et dissemblables à la fois, ne concerne pas cependant seulement les terres "publiques". Il est tout aussi présent hors de ces terres, telles les terres arch.

## **2.2. Les terres arch, entre melk et propriété**

Les terres arch, soumises depuis près de trois décennies à un parallélisme foncier -bien tribal collectif/bien composant le domaine de l'Etat-, accueillent depuis peu une poussée agricole. Emanant de l'extérieur ou issue de l'intérieur, cette impulsion marque un nouvel élan



vers le sol collectif qui tend, de cette manière, à faire l'expérience du rapport et du melk et de la propriété.

### **L'équivoque : élément fonctionnel de rencontre Nord/Sud**

S'agissant de ce mouvement de population agricole vers les terres pastorales des Hauts Plateaux, l'occupation agricole du sol engage en fait de part et d'autre un jeu qui ne manque pas de marquer la rencontre, phase préalable, entre actifs agricoles et pasteurs. On notera que les habitants de la steppe, dont l'abrogation depuis 1975 du droit de détention et la restriction à une permission de jouissance, trouvent une première compensation dans le maintien de l'organisation de l'utilisation des pâturages, gratifiée de plus de la distribution des infrastructures telle la réalisation et l'équipement des forages. Depuis, se transposant d'un "nous" souverain et "maître" d'un territoire vers d'autres dogmes de liaison au sol, ils postulent l'inviolabilité du droit melk [53] sur des "terres cultivée par la ayla", dites "memlouka". [54]

Dans la transaction avec les nouveaux postulants du Nord, les pasteurs ne se présentent qu'en détachant leur ancienne possession collective de la récente domanialisation [55]. Ils désignent à chaque fois la cession, voulue partielle et intégrale à la fois, comme quote-part revenant en propre à l'échangiste local. Autorisant une autre dose d'ambiguïté, l'échange se trouve fortifié par l'appui des autorités élues de la commune, offert cependant comme un parrainage à la fois de l'administration publique, de la collectivité locale officielle (l'assemblée communale) et aussi, moins légal, de la communauté d'appartenance coutumière (el-arch). L'élite locale, notabilité issue de la fraction et engagée en même temps au sein des instances locales du dispositif administratif, se porte garante de cet arrangement, en figurant de façon confondue l'une et l'autre des collectivité nationale et locale.

C'est, en fin de compte, en mettant à mi-chemin la communauté d'appartenance entre lui et le postulant que le pasteur échangiste réalise le saut vers l'échange d'un bien-fond, présumé pourtant inaliénable. Ne se sentant plus totalement protégés par l'assistance communautaire, les occupants font plutôt de la référence à la souveraineté collective un élément fonctionnel de cette activité mercantile. A la fois délié et réintégré au champ de l'action collective, le sol steppique se voit diluer dans un pêle-mêle possessionnel. Mais, par delà la dualité terre arch/terre domaniale, notons le pas mis à l'intérieur du négoce, caractère distinctif de la propriété. L'enjambée, relevons-nous, ne peut se passer de voir se superposer en se renforçant des formules variées de liaison au sol: arch, melk et propriété. Il s'agit pour cette population, dont la dualité foncière s'étend dorénavant à un chevauchement des souverainetés – collectives et individuelles –, de réinjecter à chaque fois cet assortiment sur lequel se construit l'offre terrienne.

S'acquittant d'une contrepartie modique, comparée au marché foncier du Nord, les postulants expérimentent en réalité la traversée d'un état de demande foncière accrue à une situation inverse de grande offre, dénuée donc de monopole. C'est néanmoins dans un balancement

simple usage/pleine possession qu'ils se retrouvent. Consentant à l'imprécision des droits qui, faisant partie du jeu[56], laisse les marges et latitudes utiles aux compositions foncières, ils gagnent du terrain en incorporant le flou des statuts au travers desquels se présentent les offres locales. Mais, c'est avisés combien l'acquiescement auprès de l'occupant, devenu tenancier en place, n'excède pas l'obtention d'un usage du sol que les gens du Nord s'attèlent à déborder la dualité possession arch/possession domaniale. Ainsi que vu plus haut, ils s'y consacrent en réclamant principalement un "affranchissement par la propriété"[57] lors d'une seconde phase.

Certes, conviée à une cohabitation avec la mobilité pastorale, l'irruption agricole porte en creux le conflit opposant l'arbre et le mouton. Le face-à-face emploi intensif/emploi extensif du sol ne peut en effet éluder le contraste entre les occupations fixe et mouvante, d'autant que les lieux de concentration des récentes implantations agricoles, situés plus généralement au niveau des daya(s), constituaient des zones de replis des troupeaux.[58] Bien souvent, ces points de réserve (d'eau) représentent en même temps des couloirs de transhumances avec des droits coutumiers de passage. Il reste que la promotion, dans une contrée accoutumée aux cultures pluviales aléatoires, de cultures irriguées permanentes porte la promesse d'un futur dynamisme, soutenu au demeurant par l'engagement d'une majorité de ces explorateurs.[59] La démarcation entre les deux populations se retrouverait dès lors dans un interface redéfini par un nouveau profil des échanges.[60]

### **Initiative locale et melkisation des terres arch**

S'agissant de mise en valeur autochtone des terres collectives, le remuement se révèle d'autant plus emmêlé qu'opère le duo: sol et eau. La dynamique agricole entamée dans le Bas Sahara en est un exemple. Au sein de communautés naguère nomades de cette bande-comprenant également la partie tunisienne-, des membres d'une même fraction se mettent à délimiter, au cours de la décennie 1990, une partie du terrain arch. Finançant ensuite une opération de forage, le groupe, qui ainsi obtient une eau artésienne[61], se lance dans une mise en valeur agricole.[62] Apparaissent de la sorte des "lotissements créés loin du village, chaque exploitant disposant d'un microfundium dans la vieille palmeraie et d'un lot dans le nouveau périmètre. Certains peuvent ne pas être exploités, ils correspondent à une forme d'appropriation pour l'avenir".[63]

Réalisée parfois sans l'accord de l'autorité du arch et sans l'aval des pouvoirs publics, cette acquisition combine droit de possession du groupe sur la terre délimitée et droit des membres de disposer de l'eau nouvellement puisée.[64] Mais, avec un tour d'eau puis des apports de fumier et de sable pour amender le sol du "chott", chaque participant fait valoir individuellement son exploitation.[65] L'autorité coutumière, un moment dépassée entérine la nouvelle situation et même l'organise. Elle est sollicitée surtout pour coordonner les drains, régler les litiges entre les membres -engagés dans cette instauration agricole-, et

intercéder en leur faveur dans leurs relations avec les autorités officielles.

Ce front pionnier agricole local, proche mais distant de la palmeraie, laisse voir un champ relationnel dont l'équilibre entre l'officiel et le coutumier, le permis et le prohibé [66] tend à valider de nouveaux droits. Adviennent des cooccurrences susceptibles de composer un original régime foncier. Nous relevons en premier lieu la coexistence des deux éléments, terre et eau, soumis chacun à une prérogative distincte: faculté d'user à son gré de la terre arrosée d'une part et latitude de disposer de l'eau d'autre part. S'agissant de la terre, le privilège d'avoir à soi est contenu dans la prérogative d'usage, sans être exprimé en des termes précisés. Néanmoins est postulé l'avantage personnel. Le principe coutumier de "vivification par le travail" permet de posséder un terrain de mise en valeur. [67] A la différence de l'usuel avoir collectif, l'individualité posée dans cette possession conduit à y voir une "appropriation qui aboutit à une melkisation" du sol. [68]

Au total, c'est tout à la fois en débordant le caractère commun du régime foncier coutumier et en s'accommodant à l'une et l'autre des autorités en place, que des dynamiques de mise en valeur agricole en zone aride initient des traitements métamorphosés de la terre. La valeur culturelle, définie par l'aptitude à porter des cultures, donnée à des terres réputées stériles et sans eau ouvre vers une conduite privative. Celle-ci s'accompagne-t-elle d'une reconnaissance sociale? Sans être assimilé à un quelconque agrément, un certain acquiescement tacite apparaît davantage lié à un mode de faire-valoir direct où viennent se confondre détention et exploitation et, partant, s'emmêler droit d'utiliser et de jouir des fruits (usufruit) mais aussi droit de disposer (possession).

Ces deux exemples montrent qu'à la faveur d'une dotation de valeur culturelle, la terre collective se place dans une modification de son statut. Nous remarquons que tandis que la qualité melk est avancée dans la situation d'initiative locale, l'attribut de la propriété est réclamé sans détour dans le cas d'intervention extérieure. Apparaît ainsi, ici et là, l'aspiration de soustraire de la gravitation collective le sol réaffecté. Le contrôle personnel ambitionné tend cependant à s'établir sans se séparer de la ligne normative ambiante, ni trop enfreindre les normes communautaires. Les terres collectives, peut-on déduire, n'échappent pas non plus au caractère enchevêtré du bien-fondé de leurs nouvelles destinations. C'est en incorporant pour une part le fonctionnement et la perception usuels des lieux que tous ces défricheurs, locaux et nouveaux venus, se placent dans une liaison agricole réinventée au sol arch. Les terres privées, de leur côté, évoluent également au rythme des conversions de leur utilisation. Il reste, là aussi, à examiner de quel assortiment s'accorde le remaniement de la liaison au sol.

### **2.3. Les terres privées entre valeur culturelle et valeur urbaine**

Une autre facette de cette poussée d'invention foncière apparaît dans les récents cheminements des terres privées. Celles-ci constituent en ce moment un espace soit recevant une action d'intensification

agricole, soit à l'inverse mis en concurrence avec d'autres affectations que l'agriculture. Aussi convient-il d'examiner les relances agricoles observées en zone montagneuse et en milieu péri-urbain avant d'aborder la nouvelle valeur urbaine des terres mitidjiennes.

### **Mise en irrigué des terres et faire-valoir familial direct en zone montagneuse**

La modification de certains paysages montagneux ne fait le plus souvent que traduire des aménagements de la liaison entre l'homme et la terre. C'est à la petite hydraulique agricole que s'attachent, dès le début des années 1990, les familles des moyennes montagnes du Dahra, ancien foyer d'émigration.<sup>[69]</sup> On assiste à une prolifération de petites parcelles irriguées avec, à proximité, des puits équipés de motopompes.<sup>[70]</sup> Dénudé, parsemé d'une arboriculture rustique avec, le long des oueds, de petits jardins réservés à l'autoconsommation, le site est à présent composé de parcelles maraîchères et de nouvelles plantations avec haies de protection. A cette tournure adhère un nouveau bâti, édifié le long des routes avec l'aide des émigrés. Délaissant donc l'axe hydrographique, l'organisation spatiale s'opère dorénavant à partir du tracé routier.

Apparaît ici une séculaire pratique d'accommodement<sup>[71]</sup>, dont le redéploiement actuel fondé sur l'extension de l'agriculture irriguée avec ouverture sur des activités non agricoles tels le commerce, l'artisanat et le transport. La ligne de conduite des familles, occupant sous le régime du melk indivis le finage, tend en fait à employer différemment l'enracinement au terroir. Pour se faire, elle agrège à une remobilisation de la terre la réactivation des liens entre parents, distendus du point de vue spatial.

Se trouvent de la sorte engagés dans une répartition des tâches - finance, acquisition d'équipements (machines, outillage et véhicules), régie et travail agricole- les membres restés sur le terroir, les proches déplacés en ville et les parents émigrés hors du pays. Dans cette optique, la poursuite de l'indivision s'assortit plus que jamais d'un faire-valoir indirect des parcelles, grâce à des accords discrets entre la composante familiale demeurée sur place et celle plus mouvante. Mais cela ne fait que traduire la marche du faire-valoir direct d'une agriculture familiale où "aucune parcelle n'est travaillée du dehors".<sup>[72]</sup>

### **L'intensification agricole en milieu péri-urbain ou le retour au faire-valoir direct des terres melk**

La situation des espaces situés en position péri-urbaine, est loin d'empêcher l'agriculture à trouver une assise. Ainsi en va-t-il des communes situées au Nord et à l'Ouest de Constantine<sup>[73]</sup>, qui depuis peu renouent avec l'agriculture irriguée. Dans ce "pays des bordjs" à statut foncier melk citadin<sup>[74]</sup>, déjà lieu d'une fébrile politique d'équipement après l'indépendance, se transforme peu à peu en un espace d'accumulation notamment agricole. Les investissements réalisés dans l'aviculture, la culture sous serre, la plantation fruitière se raffermissent avec les dénationalisations<sup>[75]</sup> des terres privées<sup>[76]</sup> et

son corollaire, la reconstitution de la grande possession. Aussi relève-t-on, depuis le début des années 1990, également l'introduction de nouvelles spéculations (production hors-sol, élevage en stabulation entravée) et la construction de bâtiments d'exploitation.<sup>[77]</sup>

Ce mouvement d'intensification est animé en particulier par des membres de familles originaires de la ville de Constantine. A côté des chefs de famille garants du bien fonds, nous trouvons des parents entrepreneurs agricoles mais aussi des techniciens de l'agriculture descendants de ces familles.<sup>[78]</sup> L'engouement pour l'agriculture produit une reprise en main du terroir par ses propriétaires, jusque là distants. La réalisation de constructions et d'équipements fixes<sup>[79]</sup> est significative d'un remaniement du faire-valoir des terres. Assurément, à cette réorganisation concourent d'une part l'expansion du marché et d'autre part la diminution de l'appel au travail liée à l'introduction du machinisme agricole.

Le possédant exploite désormais lui même la terre.<sup>[80]</sup> Cette évolution cependant ne gêne guère la remise en pratique de la location, puisque certains grands possesseurs "louent une partie de leur terres afin de disposer de capitaux qui leur permettent de s'équiper davantage et de diversifier leur production".<sup>[81]</sup> On notera que ce rapprochement – possession et gestion sur place – va jusqu'à redéfinir la présence du titulaire sur les lieux. La réfection des anciens édifices, rendue possible grâce aux facilités de déplacement et aux nouvelles commodités de communication, prête par exemple à éveiller la souvenance du bordj. Elle se montre en effet, selon Cherrad, en état d'évoquer "la notion de maison de grand propriétaire, du notable".<sup>[82]</sup> Elle ne peut manquer d'ailleurs de porter la figure du retour du maître et l'empreinte d'une prépondérance morale.<sup>[83]</sup>

### **La valeur urbaine des terres en Mitidja et le référent de la propriété**

Oscillant longtemps entre l'indivision du melk et l'exclusivité de la propriété<sup>[84]</sup>, les exploitants des terres privées des plaines du Tell<sup>[85]</sup>, aiguillonnés aujourd'hui par la montée récente de la valeur urbaine de leurs terres, optent davantage pour une gestion marchande. Prenant de l'importance, la réserve de terrains pour les emprises urbaines et industrielles fait en effet surgir une demande foncière non agricole, attribuant au sol rural une valeur nouvelle.<sup>[86]</sup> Ce n'est cependant pas de façon instantanée que la population agricole tire parti du nouveau coefficient d'équivalence du sol agricole.<sup>[87]</sup> Ainsi en va-t-il de l'action des agglomérations rurales de la Mitidja<sup>[88]</sup>, situées à l'intérieur de l'une et l'autre des deux couronnes formées autour de la capitale – enceinte péri-urbaine des centres urbains algérois et ceinture verte située aux marges de l'aire urbaine –. Sur le premier espace se déversa, dès le lendemain de l'indépendance, le surplus démographique des centres urbains. Plus récemment, l'espace situé au Sud laisse voir également l'émergence de l'habitat dispersé mais aussi un développement des agglomérations qui se propage jusqu'à la partie montagneuse.<sup>[89]</sup>

Relevons tout d'abord le renouveau d'une pluriactivité, s'adjoignant une activité d'offre immobilière.[90] La quête d'une pluralité de revenus se réalise plus souvent par le cumul de professions mais quelquefois par le biais d'action de diversification.[91] Se mêle depuis peu à cette recherche toute une gérance de l'avoir foncier. A ce niveau, les préférences de ces agriculteurs parcellaires et détenteurs de terres vont davantage à la mise sur pied d'une épargne foncière.[92] Cette forme de provision est tenue désormais, à l'intérieur de cette aire rurale, au rang d'une plus sûre garantie[93], dont l'attrait renvoie d'abord à la diversité des fonctions susceptibles d'être remplies. En réalité le répit mis dans cette démarche a pour but d'agir sur le marché.

L'agriculteur de l'arrière pays algérois peut se faire en fait, un certain temps, apprêteur de son sol qui de la sorte subit un traitement avant d'être livré à la circulation. Morcellement par lots, terrassement, travaux de raccordement mais plus spécialement construction des fondements, du plancher, du premier niveau ou même de l'ossature d'édifices composent une addition de réalisations qui vise somme toute une valorisation urbaine du sol. Ce dernier est en fait mis en état de s'accorder à des utilisations portées par des marchés plus rémunérateurs. Aussi, si, en qualité d'agriculteur, le vieil habitant de la Mitidja tend à s'affranchir des intermédiaires par la vente directe, il s'efforce, en tant que propriétaire, de bénéficier de la valeur ajoutée au moyen de l'exécution d'une série d'opérations.

Si donc, comme depuis assez longtemps, la conduite interne du patrimoine ne se départit aujourd'hui nullement des deux repérages du melk et de la propriété, elle inclut cependant des modifications, certes à peine perceptibles. En premier lieu le procédé change. Du simple plan de la rétention et conservation du legs foncier, on passe désormais aux ressources de l'échange; cela implique en particulier l'acceptation de se dessaisir d'une terre en vue de l'acquisition d'une autre. L'inclination chez nombre d'anciennes familles mitidjiennes[94] concernant cette hausse de la valeur foncière, a-t-on relevé plus haut, va davantage à la mise sur pied d'un renouvellement foncier agricole, même hors de la plaine.

Nous remarquons ensuite la prééminence de la propriété qui, sans évincer la référence au melk, prévaut dans cette stratégie. A l'indivision proprement immobilière est souvent préférée la copropriété de parts de valeur du legs, sinon le partage entre des héritiers. Ainsi, à l'épisode de sauvegarde de l'acquis, face aux nationalisations liées à la réforme agraire, prescrivant le refuge dans le melk, succède, dans cette même zone, celui plus fructueux, propre à dicter la mise en train du régime de la propriété. Aussi, tout laisse finalement penser qu'est ressenti à chaque fois, dans ces destinations nouvelles des terres, y compris donc des terres privées, le besoin de s'installer, plus ou moins clairement, dans une coexistence de deux ou plusieurs normes. Il s'agit en définitive de l'adoption d'une disposition commode pour se mouvoir d'un côté puis de l'autre des principes et de leurs prescriptions.

## Conclusion

Si le rapport à la terre en Algérie a beaucoup changé, l'évolution actuelle ne fait pas disparaître les modèles classiques de telle sorte que se côtoient des préceptes profondément distincts. C'est là un mode d'emploi dans lequel la mobilisation du sol n'est en fait menée qu'au prix d'un réaménagement des règles. S'ingéniant à trouver au sol de nouvelles utilités, les agents pilotent en vérité en même temps une structuration de droits, et d'usage et de possession. De ces stratégies actuelles se détachent au moins deux points vivement mêlés: type de possession visé et référentiel mis en jeu.

L'ambiguïté qui parfois ponctue la faculté d'usage ne constitue qu'un premier niveau d'observation qui appelle, en réalité, à s'attarder sur l'équivoque de la possession. C'est moins le fait de mettre le sol en concurrence avec de nouvelles destinations qui prend à cet égard du sens que le façonnage de son statut. Ce qui est illustré ne peut être non plus simplement assimilé à des faits de cohabitation de régimes mais renvoie à un effet de bascule entre différentes règles d'accès au sol. Se révèle en effet un mécanisme où l'acteur social est en mesure de balancer alternativement de l'une à l'autre de ces positions.

La liaison au sol, située désormais sur plus d'un registre, apparaît modulée sur un clavier oscillant, à mi-chemin entre un droit et un autre (communautaire, indivis, privé individuel, privé corporatif, privé national). Engagé, d'une manière ou d'une autre (terre, eau, produit), dans une circulation marchande, l'engouement pour la terre relève en fait de façon tendancielle de passages vers un avoir à soi strictement personnel, distinct des autres. Tout se passe comme si le recyclage des terres, comme conversion d'affectation, réclamait celui des moules référents, destiné à recueillir des marques, repères et arguments servant l'alignement à ce droit sur la terre.

Apte à introduire des pertinences et à attribuer des légitimités, le renvoi à des modèles fonciers est un mécanisme essentiel, inséré dans les élaborations sociales. Par l'acclimatation à ces modes, anciens ou nouveaux, est tiré parti des équivoques, dans l'intention de réorienter le cours de la possession. Enfiévrés par la terre, les acteurs réapparaissent plus que jamais happés dans le jeu de la reconnaissance sociale. Les agents sociaux tendent dès lors à vivre en parallèle avec divers canons fonciers en vue de se placer dans des postures modifiées à l'égard de la terre. Et si la référence à un standard vient se plaquer à celle d'un autre c'est que, furtifs et composites, les arguments pour établir la nouvelle possession se voient puisés dans diverses sources. L'évocation d'un modèle advient en fait pour exhiber une prémisse, laissant le reste dans l'ombre, tandis que le postulat découlant du rappel d'un autre archétype ambitionne d'apporter le complément de légitimité. Le renvoi au paradigme khalifal offre l'argument de la vivification au moment où l'appel du modèle melk désigne une ligne de possession.

Il s'agit en somme de récupérer les repères utiles d'un référent et d'un autre et, de façon allusive, de les réintroduire dans une argumentation souvent sous-entendue. Est tiré finalement avantage de cet entre-deux qui s'attache à donner concurremment une image et une autre.

L'ambivalence entretenue procure une lisibilité où l'acte d'offrir du sol ne peut par exemple que prouver et démentir à la fois le titulaire et où l'acte d'innovation agricole, installé dans un balancement, exhibe et voile en même temps le postulant à la possession. Et l'agriculture qui voit le sort de sa croissance insérée dans ces sinuosités foncières ne fait en réalité qu'acquiescer une forme d'existence. Il n'y a rien d'étonnant que l'orientation de l'exploitation agricole prenne ici l'allure privative. Le jeu des référents, excepté le face-à-face Nord/Sud, n'est qu'une alternative en faveur du melk (melkisation de terres arch) ou de la propriété (vente de la terre apprêtée en Mitidja). Elle attend d'ailleurs de la décision politique, comme des archétypes fonciers, qu'elle s'apparente à une "boîte à outils" d'où seraient puisés des éléments d'adaptation.

## Références bibliographiques

ALLAOUI M.- Bilan de trente ans de développement pastoral dans le bassin méditerranéen. In conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, 1979.

BENDJELID A.- Les stratégies d'adaptation à la crise de la petite paysannerie du pays de Mazouna (Dahra, Algérie). In les Cahiers du CREAD, n° 48, 2<sup>ème</sup> trim., 1999, pp 67-78.

BERQUE J.- Maghreb, histoire et société. Alger, éd. SNED-Duculot, col. Situations, 1974.

BRULE J. CL. ET FONTAINE J.- L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire. Universités de Franche-Comté, Besançon, URBAMA et de Tours, 2<sup>o</sup> éd., 1987.

BOUGUERRA B.- De l'istibded ech-cherki ila en-nidham el-'alami el-djedid. Tehlil nagdi li nadharyet el gherbya haoula el- mouch-tama'te el-cherguiya. El-tarikh el-edjtima'i lil-djazair tehta el midjhar (Du changement oriental à la mondialisation. Analyse critique des théories occidentales des sociétés orientales. Histoire sociale de l'Algérie sous le microscope). Batna, éd. Gana Tec, 2002.

BOUZAR W.- La mouvance et la pause. Regards sur la société algérienne. Alger, éd. de la SNED, 2 t., 1983.

CHAULET CL.- La Mitidja autogérée. Enquête sur les exploitations autogérées agricoles d'une région d'Algérie. 1968-1970. Alger, CNRESR, MARA, éd. SNED, 1971. - Les systèmes de production. Alger, Polycopié CREA, déc. 1978.

CHERRAD S. E.- La dynamique des espaces urbains: Cas de l'Est algérien. In Les Cahiers du CREAD, n°48, 2<sup>ème</sup> trim, 1999, pp 129-165.

COTE M.- Mise en valeur nouvelle sur une vieille frange pré-saharienne, le piémont des Ziban (Algérie). In Les oasis du Maghreb, CERES, Tunis, 1995, pp. 113-92.- Dynamique paysanne et démocratie agraire en pays d'oasis. In Les Cahiers du CREAD, n° 48, 2<sup>ème</sup> trim., 1999, pp. 7-21.



COUDERC R.- De la tribu à la coopérative, aperçu de l'évolution des hautes plaines oranaises. In *Options méditerranéennes*, n° 28, 1975, pp. 64-73.

EL-KENZ H.- Approche des conditions de développement de la production ovine steppique. Secrétariat d'Etat au Plan, AARDES, Alger, 1978.

HADJ ALI DJ.- 1990 Rapport d'enquête sur une étude en milieu steppique.

IBN-KHALDOUN A.- Discours sur l'histoire universelle: Elmuqad-dima. Tr. fr., Paris, Sindbad, vol. 1 et 2, 1978.

## Notes

---

**[\*]** Département de sociologie, Université d'Alger

**[1]** Le modèle de la concession, comme cession par la puissance publique d'un droit partiel limité mais renouvelable dans le temps, vise aussi bien les anciennes terres fertiles coloniales situées en grande partie au Nord du pays que les terres non cultivées localisées plus au Sud. Succédant à la formule d'accès à la propriété foncière agricole (APFA), la politique d'extension de la surface agricole utile par mise en valeur par la concession de ces terres est en effet reconduite dans le cadre du nouveau plan de développement agricole (PNDA) lancé en 2000.

**[2]** Les délibérations de la (première) chambre de représentation nationale (APN) sur le projet d'un texte de loi sont jusque- là re-portées.

**[3]** Eclipse liée, pour une grande part, au retrait de la puissance publique. On notera l'absence d'une plateforme juridique susceptible d'asseoir les contours d'un droit rural.

**[4]** Surviennent en effet actuellement pêle-mêle des questions d'ordre pratique sur le marché de la terre, les migrations, l'auto construction, la submersion dans le béton, l'amoindrissement de la surface agricole utile, le devenir de la nature.

**[5]** Voir sur ce point la politique agricole axée sur le marché prônée par le nouveau plan de développement (PNDA).

**[6]** Et partout par définition. Mais s'agissant de l'Algérie cela renvoie en plus à une succession de contextes forts distinct et, partant la profusion de référents: Islam/colonisation/ décolonisation violente/indépendance puis économie planifiée/ perspective de l'économie de marché.

**[7]** Voir Ibn Khaldoun.- *Discours sur l'histoire universelle: El-muqaddima*. Tr. fr., Paris, Sindbad, vol. 1 et 2, 1978, 3

vol., 1440 p. Voir également sur ce point Berque J.-*Maghreb, histoire et société*. Alger, éd. SNED-Duculot, col. Situations, 1974, 227 p.

**[8]** De la diversité des espaces du territoire sont tirées des complémentarités économiques. Suivant les zones géographiques, trois formes de complémentarité sont recensées par J. Cl. Brule et J. Fontaine.- *L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire*. Universités de Franche-Comté, Besançon, Urbama et de Tours, 1987, 2<sup>e</sup> éd, pp. 107-118.

**[9]** On entend par collectivité les rapports entre les occupants d'un même espace, caractérisés" par un engagement de nature morale et par une adhésion commune à un groupe social". Voir la définition de la communauté proposé par Robert Nisbet.- *La tradition sociologique*. Paris, éd. Puf, 1984, p. 70.

**[10]** Signalons que le terme "possession" est employé ici chaque fois qu'il s'agit de mettre en avant l'idée d'invariant, soit donc le renvoi à ce qui est constant. Les autres appellations tendent quant à elles à en désigner bien plus les manifestations particulières.

**[11]** Voir sur ce point Bouguerra B. *De l'istibded ech-cherki ila en-nidham el-'alami el-djedid. Tehlil nagdi li nadharyet el gherbya haoula el- mouchtama'te el-cherguiya. El-tarikh el-edjtima'i lil-djazair tehta el midjhar*(*Du changement oriental à la mondialisation. Analyse critique des théories occidentales des sociétés orientales. Histoire sociale de l'Algérie sous le microscope*). Batna, éd. Gana Tec, 2002, pp 117-118.

**[12]** La plaine, dans le cas du Maghreb, n'a fait qu'accueillir une évolution développée plutôt au niveau des zones montagneuses, où vient précisément prendre racine le melk, patrimoine exclusif du groupe familial.

**[13]** Par cette clause, aux parents revient le bénéfice de recueillir la part divisée mise en vente d'un membre du groupe familial.

**[14]** Au delà de la distinction entre héritiers "fardh", "aceb" et "dhou el-arham", les critères de posture vis-à-vis du cujus (génération, sexe, nature du lien, naissance) précisent les parts d'héritage, assorties de clauses liées aux autres successeurs.

**[15]** En découle assurément une segmentation potentielle susceptible d'engendrer des ramifications de la lignée originelle.

**[16]** J. Berque.- Droits des terres et intégration rurale. In *Maghreb, histoire et société...* op. cit, p. 85 et suiv.

**[17]** La taxation "kharadj" des champs riches de l'occupant antérieur (romain, byzantin) en particulier durant la période almohade (XI et XII siècle), a fini par donner son nom à ces terres. Cf. Bouguerra B.- *De l'istibded ech-cherki...* op. cit, pp. 146-147.

**[18]** Nous relevons en fait durant la période turque, outre les statuts beylek et habous, ceux dénommés azel, makhzen et maouet (terre morte).

**[19]** La fondation cessionnaire peut allouer le droit de cultiver à ses membres, à l'ancien possesseur, à un ou plusieurs particuliers ou à des volontaires.

**[20]** Relevons aussi les "contrats coutumiers externes", établis avec des agents à l'écart du groupe familial, tels ceux de khémassat et d'association relevés par Bahloul H.- *El-quita' et-tiqliidi oua et-tanakoudhat el-heykalia fi ezzira' bi el-djazaïr (Le secteur traditionnel et les contradictions structurelles dans l'agriculture en Algérie)*. Alger, éd. de la SNED, 1976, 374 p.

**[21]** Le droit constitutif de la propriété englobe outre l'allocation des sous-droits d'usus et fructus, l'attribution du sous-droit abusus (droit de disposer -faire ce que l'on veut- de la chose dont on est possesseur).

**[22]** Ce caractère de la propriété s'étend jusqu'aux matières intellectuelles. Cf. l'art. 27 de la déclaration universelle qui admet le monopole de propriété intellectuelle, donnant droit à la défense des intérêts découlant d'œuvres scientifiques, littéraires et artistiques.

**[23]** Il est consenti peu à peu, pour l'intérêt du "droit de produire", que la propriété privée doit avoir des limites dans les pays mêmes qui en font un attribut intangible.

**[24]** C'est même dans cette perspective que certains pays de l'Europe occidentale situent le soutien proposé aux jeunes agriculteurs. A ces derniers, engagés dans une expansion de l'exploitation familiale dite moderne, est aussi proposé, comme c'est le cas de la formule de la propriété sociétaire, des innovations quant au droit de détention.

**[25]** On ne peut dire la totalité constitutive d'un mode de rapport au sol que sous une forme chaque fois nouvelle et singulière. Il est en effet réducteur de se représenter un assortiment ou même une logique d'action sociale comme une particularité univoque tant il est vrai "qu'il n'y a pas d'expression universelle de l'universel" comme le relève Y Barel.- *Le paradoxe et le système, essai sur le fantastique social*. Grenoble, éd. presses universitaires, 1989, p. 191.

**[26]** La "socialité" des phénomènes constitue leur relativité, selon Mauss M. (*Essai sur la variations saisonnières des sociétés Eskimos*. 1904). La "part que joue la vie sociale dans la vie humaine,...le domaine du social, c'est le domaine de la modalité" Cf. *Essai de sociologie*. Ed. de Minuit, 1968 et Rev. fr de sociologie: *L'œuvre de Mauss par lui même*, janvier-mars, XX 1, 1979.

**[27]** Bouzar W. *La mouvance et la pause. Regards sur la société algérienne*. Alger, éd. de la SNED, 2 t., 1983, 466 et 354 p.

**[28]** Droit coutumier propre à chaque aire rurale.

**[29]** Relevons également en cet endroit le fait de projection du contexte propre à ce modèle foncier sur l'ordre précédent. Le caractère transcendant de l'avoir tribal se voit ainsi dénommé "propriété éminente". Le terme "melk" qui se voit quant à lui sans détour remplacé par le mot "propriété", est désormais déchiffré comme

une détention absolue de la terre. La transposition dans la logique de plénitude de la propriété est d'autant facilitée que les termes en question, dits en arabe ("melk" et "melkiya"), présentent une forme phonique proche.

**[30]** Rappelons l'ampleur de la question foncière pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle en Algérie et les mesures supportées comme celles de "cantonement" & (1844), du Sénatus Consulte (1863), de la loi Warnier (1873) puis celles promulguée plus tard en 1906 et 1926.

**[31]** Le choc que constitue l'irruption d'un rapport d'appropriation privatif du sol chez une population, dont la localisation géographique est au principe de son identité, a fini par modifier l'assise de sa perpétuation. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, octroi marchand du droit d'usage et marché d'emploi restreignent déjà l'ancienne complémentarité spatiale. Surgit par la suite le journalier-paysan, occupé désormais à temps partiel sur un lopin, exploité souvent en faire-valoir indirect. Le dosage mis dans les lois foncières coloniales aboutit en fait à un dualisme agraire où la cohabitation accommode la survie d'une agriculture rapetissée à celle érigée et accrue grâce à la pleine propriété.

**[32]** L'Etat concède aussi la prérogative de disposition à l'autorité locale élue. Ce pouvoir prend l'allure d'une liberté de gestion opposable à tous sauf à l'Etat, proche du "droit d'administration directe" mis en oeuvre déjà en l'Europe orientale. Voir Dekkers R.- *Les types de propriété. In Les droits de propriété dans les pays de l'Est.* Journées d'étude, nov. 1963, Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, pp. 11-21.

**[33]** Voir sur ce point Chaulet Cl.- *La Mitidja autogérée. Enquête sur les exploitations autogérées agricoles d'une région d'Algérie. 1968-1970.* Alger, CNRESR, MARA, éd. SNED, 1971, 402 p. et.- *Les systèmes de production.* Alger, Polycopié CREA, déc. 1978.

**[34]** Les unités ainsi rebornées sont dénommées "domaines agricoles socialistes (DAS).

**[35]** Pour une part, en effet, le fonctionnement du collectif n'exclut point l'exercice individuel, exprimé certes dans la fraction de revenu (avance mensuelle sur le salaire plus, de façon aléatoire, répartition des bénéfices en fin de campagne) mais aussi dans l'autoconsommation, le terrain d'assiette de l'habitation et l'usage personnel d'un jardin.

**[36]** La chronologie de l'action étatique sur ces terres retient la réglementation dès 1962 des biens vacants puis 1963 des domaines de l'autogestion, la mise en oeuvre, de 1971 à 1981, des coopératives de la "révolution agraire", la fusion à partir de 1982 des unités autogérées et coopératives en exploitations plus "viabiles" et enfin depuis 1987 la mise sur pied d'une "restructuration" avec option sur deux types d'exploitation: collective (EAC) et individuelle (EAI).

**[37]** Précédée en 1983 par les mesures portant accès à la propriété foncière agricole (APFA).

**[38]** A ces inflexions, il y a lieu d'ajouter le fait de la restitution au début des années 1980 des terres privées

nationalisées en 1973-1974 et ses retombées quant à la copossession parentale, y compris désormais des revendications de la part d'héritage revenant aux membres de la famille de sexe féminin.

**[39]** S'agissant de la détention indivise familiale, l'application de la clause de l'absentéisme concernant en 1972 la réforme agraire, dite révolution agricole, a posé des difficultés. Pour parer à cela, sont retenus des seuils -5ha en sec, 0,5ha en irrigué, 20 palmiers dattiers-, au dessous desquels les indivisaires absentéistes ne sont pas nationalisés. Les ayant droits sont autorisés à céder leur part à titre gratuit, ou onéreux, à celui d'entre eux qui restait exploitant.

**[40]** Dans nombre de régions du Maghreb, les femmes se voient traditionnellement écartées de l'héritage de la terre. En général elles trouvent une compensation dans la passation entre elles des bijoux autant que dans l'aide et le secours escomptés des frères.

**[41]** Après 1987, l'ancien personnel des DAS se trouve, par décision interne, partagé en petits groupes.

**[42]** Le droit d'administration, adjoint jusque là aux terres "publiques", s'amenuise avec l'allocation en jouissance perpétuelle des sous-droits d'usus et fructus au groupe des travailleurs, gardant l'exercice du sous-droit de disposition absolue dans le giron de l'action étatique. De point de vue des textes apparaît bien un partage entre usufruit (droit d'utiliser et de jouir des fruits) concédé aux travailleurs et nue-propriété (droit ne donnant que la faculté de disposer de la terre) conservée par l'Etat au nom de la collectivité nationale.

**[43]** Commentant la situation des EAC contiguës à leur douar, des travailleurs agricoles en Mitidja centrale notent: "leur seule entente réside dans le partage du produit des locations ou des ventes discrètes". De même, relatant les cas "de fragments proposés à plusieurs acquéreurs", révèlent-ils le fait de démembrement d'exploitations collectives (EAC). (enquête de terrain).

**[44]** Au regard de la qualité des acquéreurs, les locaux loués ou concédés s'avèrent destinés à des activités de commerce, d'artisanat ou de dépôt (entrepôt à Boufarik). Le bois est acheminé vers l'industrie (les coupes d'arbres à Boufarik profitent aux scieries de Bouïnan). Des extensions de bâtiments sont par ailleurs signalées en Mitidja centrale.

**[45]** Voir Cherrad S. E.- *La dynamique des espaces urbains: Cas de l'Est algérien*. In Les Cahiers du CREAD, n°48, 2<sup>ème</sup> trim, 1999, pp. 129-165.

**[46]** Terme utilisé par Cherrad S. E.- *La dynamique...* op, cit, p. 143.

**[47]** Entremêlée est par conséquent la situation de ces anciens habitants dès lors qu'interfèrent condition de droit et condition de fait. Le passage de cet habitant, du point de vue juridique, au statut d'occupant de fait est loin d'ébranler sa conviction d'occupant de droit, foi tirée de l'appartenance à un "nous" séculaire natif de la zone.

**[48]** Cf. la loi d'accèsion à la propriété foncière agricole (APFA) de 1983.

**[49]** La concession, comme cession de droits, est en principe un contrat par lequel seul l'administration autorise à occuper des terres du domaine public.

**[50]** Il s'agit davantage de faire usage du progrès technique requérant par-dessus tout l'appel de ressources financières.

**[51]** La prise en compte du "coût de l'aventure" d'une part et du risque lié au financement de ces investissements d'autre part semble certes remise à plus tard. Il reste que le défaut de garantie, à travers des dispositions juridiques, en annulant les possibilités de prêts auprès des institutions financières, vient, est-il mentionné, "alourdir les difficultés" chez ces exploitants.

**[52]** Il s'agit en général d'agriculteurs habitués à la culture des arbres fruitiers.

**[53]** Depuis peu et par delà la différence de contexte, ce mouvement de réfection du lien tribal au sol semble assez courant. Pour Chelhod J. la sédentarisation des bédouins a entraîné de "profonds changements dans les régimes fonciers, la propriété devenant familiale puis individuelle". Cf.- *Le droit dans la société bédouine*. Paris, libr. Rivière, série A, col. auteurs contemporains, 1971, 461 p.

**[54]** Cf. Hadj Ali Dj.- *Rapport d'enquête sur une étude en milieu steppique*. 1990, 70 p.

**[55]** La dualité des pouvoirs sur ce sol est relevé dès la mise en pratique des textes. Couderc R. consigne déjà en 1975 la composition d'une dualité, affirmant qu'en droit les terres steppiques appartiennent à l'Etat ou aux communes mais les pasteurs, leurs occupants, continuent à les considérer comme propriété collective des tribus avec réglementation de l'accès aux parcours, de l'utilisation des points d'eau et des déplacements du bétail. Cf.- *De la tribu à la coopérative, aperçu de l'évolution des hautes plaines oranaises*. In *Options méditerranéennes*, n° 28, 1975, pp. 64-73.

**[56]** Peut-on dire du contenu donné à cet échange qu'il se situe dans la continuité des pactes pastoraux et des alliances qui les préservent appelés à régler la complémentarité entre espaces revenant à plusieurs tribus (pâturages d'hiver et d'été)? Notons en tout cas que pour M. Allaoui, "l'imprécision des droits et des limites laissent la marge utile" aux tractations et au "jeu des forces sociales". Cf. *Bilan de trente ans de développement pastoral dans le bassin méditerranéen*. In *conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome, 1979, p. 14.

**[57]** La teneur du propos consigné chez un exploitant, opérant déjà à Baghli (Wilaya de Boumerdès), installé à Benhar (daïra de Aïn Oussara) est relevée dans différents entretiens. Faut-il n'y voir que "le désir instinctif du paysan de posséder cette terre sur laquelle repose la vie de son foyer" comme l'affirment Maspétiol R. (*L'ordre éternel des champs*. Libr. Médicis, 1946, pp. 238-241) et

Viau P. (*Révolution agricole et propriété foncière*. Paris, les éd. ouvrières, col. économie et humanisme, 1963, pp. 114-115) ?

**[58]** Notons l'amplification relevée au même moment du cheptel qui cesse d'être régulé parce que, selon El-Kenz H., "la domanialité des parcours permet à chacun d'introduire autant de bêtes qu'il peut". Cf.- *Approche des conditions de développement de la production ovine steppique*. Secrétariat d'Etat au Plan, AARDES, Alger, 1978, 41 p.

**[59]** Axée actuellement sur l'arboriculture fruitière, la ligne d'expansion inclut souvent des projets de mécanisation de la culture des céréales, d'élevage spécialisé et d'ouverture vers l'élevage intensif. Source : entretiens réalisés à Benhar.

**[60]** L'échange en question, sans comprendre dans l'immédiat le travail, assuré plutôt par une main d'œuvre venue du Nord, concernerait, dans le sillage d'une expansion locale, davantage des biens produits sur place.

**[61]** Aussi s'agit-il d'une eau qu'il n'est pas nécessaire de pomper.

**[62]** Cf. Cote M.- *Mise en valeur nouvelle sur une vieille frange pré-saharienne, le piémont des Ziban(Algérie)*. In *Les oasis du Maghreb*, CERES, Tunis, 1995, pp. 113-92. Voir aussi Morvant T.- *Nouvel, oasis du Nefzaoua (Tunisie), de la source aux forages illicites*. Maîtrise, Tours, 1991, 175 p.

**[63]** Cote M.- *Dynamique paysanne et démocratie agraire en pays d'oasis*. In *Les Cahiers du CREAD*, n° 48, 2<sup>ème</sup> trim., 1999, pp. 7-21.

**[64]** Dans la région de l'Oued Righ "quelques exploitants se groupent pour financer en commun un forage dont ils partagent l'eau au prorata de leurs apports financiers". Des fronts pionniers son apparus, en plus des Ziban, également dans les régions du Mzab, de Laghouat et du Touat. (Cote M.- *Dynamique paysanne...* op, cit, p. 11.) Il faut savoir pourtant que "l'eau profonde" étant juridiquement propriété de l'Etat, tout forage réclame une permission. Mais, dépassés, les services de l'Hydraulique se limitent à faire payer une amende, ce qui aux yeux des responsables du forage régularise leur situation.

**[65]** Pendant les 5 premières années, il pratique principalement maraîchages et fourrages, en attendant que les palmiers entrent en production.

**[66]** Enchevêtrée est l'inflexion opérée. Portant conjointement sur l'affectation du sol et de l'eau, elle est en même temps doublement clandestine, vis-à-vis de l'une et l'autre de deux autorités distinctes.

**[67]** Cote M.- *Dynamique paysanne...* op. cit, p. 11.

**[68]** Ibidem, p. 15.

**[69]** L'option survient dans la foulée des équipements effectués par l'Etat. Les réalisations ont trait aux voies de communication, à l'alimentation en eau potable, à l'électrification rurale, à l'auto-construction rurale, aux

équipements collectifs. Relevons que c'est à la suite des travaux d'électrification qu'est mise au jour une nappe phréatique.

**[70]** C'est le cas des périmètres de Médiouna (en aval du barrage collinaire) et de Aïn Serdoun, ancien pays céréalier. Cf. Bendjelid A.- *Les stratégies d'adaptation à la crise de la petite paysannerie du pays de Mazouna (Dahra, Algérie)*. In les Cahiers du CREAD, n° 48, 2<sup>ème</sup> trim., 1999, pp. 67-78.

**[71]** Diversifiée est aussi cette stratégie. Cette population montagnarde, acquérant des camionnettes bâchées, type 404, s'est mise, durant les décennies 1970 et 1980, à alimenter l'une ou l'autre des zones de la région qui éprouvaient tour à tour des pénuries (en semoule, farine, huile, détergents). A Médiouna, après le dénouement en 1995 du conflit entre les riverains pour l'utilisation de l'eau du barrage collinaire de Tanesret achevé à la fin des années 1980, les possédants se sont mis quant à eux à louer leurs terres à de petits exploitants résidant aux alentours.

**[72]** Témoignages rapportés par Bendjelid A.- *Les stratégies d'adaptation.*, op. cit, p. 75.

**[73]** Il s'agit notamment des communes rurales de Hamma Bouziane, Didouche Mourad dont la péri-urbanisation est due en premier lieu à la réalisation d'un programme d'habitat en perspective d'une mise en place de villes satellites.

**[74]** Voir Lacoste Y, Nouschi A, Prenant A.- *L'Algérie: passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*. Paris, éd. sociales, 1960, 463 p.

**[75]** Cf. notamment les décrets de novembre et décembre de 1990 abrogeant les opérations de la réforme agraire de 1971.

**[76]** Il faut savoir que la réforme agraire a induit un immense bouleversement dans cette région dominée par la grande possession melk. Une moyenne de 18 ha/possesseur est relevée dans les communes de Didouche Mourad et de Ibn Ziad. Cf. Cherrad S. E.- *La dynamique...* op, cit, p. 154.

**[77]** Tout cet emballement laisse entrevoir une vraisemblable renaissance agricole. ibidem, pp. 158-165.

**[78]** A côté de ces familles, nous trouvons également des ruraux de la zone et de jeunes techniciens bénéficiaires de la réorganisation du secteur public agricole de 1987.

**[79]** Un second souffle est donné à cette activité fondée pour une part assez importante sur la production de semences sélectionnées ou l'élevage bovin laitier, dont l'écoulement est garanti grâce aux nouvelles relations contractuelles avec les offices concernés (céréales ou lait) et aux prix à la cession relevés.

**[80]** Il n'est pas exclu que ce mode d'exploitation soit mené par l'intermédiaire d'un régisseur, parent ou non, qui dirige les travailleurs et assure la gestion courante.



**[81]** Cherrad S. E.- *La dynamique...* op. cit, p. 154.

**[82]** Ibidem, p. 161.

**[83]** Cette puissance semble se continuer également dans la mise sur pied de structures autonomes d'animation professionnelle.

**[84]** Le balancement entre l'une et l'autre de ces lignes de détention opérerait déjà au début de la colonisation, au moment de l'exécution de l'opération "concession définitive" décidée dans ces zones par la commission des partages des années 1850. Confiée au chef de ménage, la dotation est concédée néanmoins sous forme de quotes-parts attribuées chacune à un membre adulte, homme ou femme.

**[85]** Il convient de rappeler que ces terres occupent une surface moindre que celle revenant à l'agriculture "publique" qui est de l'ordre de 10 %.

**[86]** Pour une appréciation de l'état du marché immobilier au cours des deux dernières décennies, signalons que l'are au niveau d'un douar situé au Sud de la Mitidja centrale, estimé à 40.000 DA au début des années 1980, passe à 25.000 DA vers 1990. Différencié par la suite (2000-2002), ce coût, plafonné à seulement 9.000-10.000 DA pour les terrains dits "internes", s'élève à 35.000 DA par rapport aux terrains localisés le long des axes routiers.

**[87]** C'est là une tendance qui n'exclut pas bien sûr les cas de liquidation visant à tirer séance tenante un plus grand gain.

**[88]** Il s'agit très souvent d'anciens "haouch(s)", désignation ancienne des unités d'exploitation agricole de la zone, appelés de nos jours "douars".

**[89]** Algérie, ANAT.- *Schéma Régional, Région Nord-Centre*. Déc 1990.

**[90]** L'éventail mais aussi la concurrence des usages possibles du sol renforce en effet la position des titulaires d'un sol ayant, comme c'est le cas de l'espace rural mitidjien, l'opportunité d'un assortiment d'utilités urbaines. Surgit dès lors, au delà de la simple proposition de terrain à bâtir, une offre du bâti (construction souvent partielle d'édifices (fondations, plancher, carcasse), dont la réalisation témoigne à elle seule d'une conversion à la fois foncière et professionnelle.

**[91]** Tandis que la diversification désigne l'ajout d'activités nouvelles au sein de la même unité économique la pluriactivité définit le cas d'exploitants ayant en même temps un emploi ou une activité extérieure à l'exploitation. En fait l'agriculture de ces douars présente actuellement un double visage: petites unités pluriactives et concentration par le produit (exploitants complétant leur production (plants fruitiers) par l'achat de la récolte du même produit auprès des petits producteurs voisins.

**[92]** Même si le gel du marché foncier agricole provoqué par cette montée urbaine est compensé par l'offre de terres à louer, les exploitations restées à plein temps se détournent néanmoins de la prise de location de la terre

au profit de l'achat sur pied, avant maturité des récoltes. Ainsi par exemple les petits pépiniéristes mitidjiens à court de moyens d'irrigation, opération inévitable à certaines phases du cycle végétal exposées aux fortes chaleurs, sont contraints à la vente de leur production à d'autres producteurs.

**[93]** Les agriculteurs peuvent de moins en moins assurer la permanence du patrimoine immobilier. Il tend à leur échapper indéniablement par le jeu des successions mais aussi, tout au long de ces décennies, à travers la revendication de la part des filles par le biais des époux. Ces derniers aspirent souvent à une domiciliation économique à l'intérieur d'espaces cotés. Les héritiers mâles "installés en ville" se placent, eux aussi, assez souvent dans cette optique de revendication.

**[94]** On peut qualifier d'anciennes les familles résidant dans les actuels douars de la Mitidja et ayant été concernées par l'opération "concessions foncières définitives" (décisions de la commission parlementaire française "des partages"), réalisée dans la zone en 1856.

FATMA-ZOHRA ALI-PACHA[\*]

## **Les bibliothèques dans l'enseignement supérieur algérien : état des lieux**

La faiblesse des moyens mis à la disposition de la recherche par l'université algérienne se répercute négativement sur la production scientifique du pays. Cette situation se fait sentir avec plus d'acuité dans le domaine des bibliothèques dont les fonctions principales sont, pourtant, la formation et l'incitation à la recherche.

Soumis aux embarras de l'organisation générale des bibliothèques, les lecteurs voient leur capacité de réflexion et d'autocritique diminuer régulièrement jusqu'à atteindre des niveaux d'étude extrêmement faibles, et qui se répercutent sur la qualité de l'enseignement et de la recherche. Cette situation se traduit par l'appel à la débrouillardise, à la renonciation à lire, au découragement, par le recours aux moyens de fortune, par une parcellisation du savoir. Tout incite à ce constat que les bibliothèques constituent une des zones sinistrées de l'ensemble universitaire algérien.

### **Les origines d'une crise :**

Dans le contexte de la crise économique, l'enseignement et la recherche universitaire n'ont pas été considérés comme des priorités et ont vu leur dotation en emplois et leurs dotations budgétaires insuffisantes.

Cependant les effectifs des étudiants inscrits dans les universités ont continué de croître, et les bibliothèques universitaires ont dû faire face à la fois à l'augmentation de leur public, à la croissance du nombre et du coût des publications spécialisées, et à une évolution technologique rapide. La faiblesse persistante de leurs moyens a donc eu des conséquences qui les ont conduites à une situation d'inadaptation par rapport aux besoins de l'enseignement et de la recherche universitaire.

### **La croissance des effectifs universitaires :**

Depuis le début des années 80, la croissance rapide du nombre des étudiants inscrits dans les universités algériennes a posé à celles-ci de nombreux problèmes d'adaptation, que ce soit en termes de capacités d'accueil, de redéfinition des missions, des structures.

Cette adaptation, pour n'avoir pas été suffisamment anticipée, s'est produite à travers des crises répétées, souvent à l'occasion de réformes ou de projets de réformes qui ont eu un retentissement social et politique.

Les grands traits de l'évolution de l'enseignement universitaire algérien ont été l'augmentation du nombre de sites universitaires pour faire face à

l'afflux des étudiants (3 villes universitaires en 1962, 32 villes en l'an 2000), la diversification des enseignements et le maintien d'un accès non sélectif de l'ensemble des bacheliers, sauf pour certaines filières.

### **Les publications spécialisées :**

D'autre part, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la littérature scientifique a connu une croissance exponentielle. Parmi les explications de cette croissance, on peut mentionner l'augmentation de la population des chercheurs et l'intensification des politiques de recherche. L'augmentation la plus considérable est certainement celle des publications en série et particulièrement des périodiques spécialisés.

La première conséquence pour les bibliothèques universitaires a été que la part de la documentation mondiale qu'elles pouvaient acquérir dans les domaines relevant de leurs spécialités diminuait et ce même si leurs ressources financières étaient maintenues. Cependant le maintien de leurs ressources aurait impliqué de tenir compte de l'évolution du coût de la documentation, qui a augmenté très rapidement.

Si nous tenons compte de l'enquête effectuée par la DBMIST [1] en 1985 et qui fait apparaître pour la période allant de 1981 à 1986, des taux d'augmentation des prix de 7 % par an pour les monographies publiées en France, de 16 % pour les périodiques publiés en France et de 19 % pour les périodiques publiés à l'étranger, qu'en est-il du coût de la documentation acquise par les bibliothèques universitaires algériennes ? Sachant qu'une part importante de la littérature scientifique est acquise à partir de la France et est facturée en euros et que le dinar algérien a subi une forte dévaluation depuis la fin des années 80. On imagine aisément la facture que doit régler annuellement les universités algériennes.

### **L'évolution technologique de l'information :**

L'évolution technologique de l'information dans le secteur des bibliothèques et du transfert de l'information a accru dans des proportions considérables les besoins d'investissements ainsi que certains coûts de fonctionnement. Cette évolution a surtout été causée par les progrès de l'informatisation des tâches et par le développement d'Internet générant des coûts supplémentaires.

Les trois facteurs ci-dessus ont tous été à l'origine d'une augmentation des charges des bibliothèques universitaires. Comme dans le même temps, leurs moyens qu'ils soient financiers ou structurels n'ont pas augmenté suffisamment, ou ont même quelque fois diminué, il n'est pas surprenant que les bibliothèques algériennes présentent des symptômes d'inadaptation à leurs missions. Ces symptômes d'inadaptation se sont traduits à la fois de manière quantitative et en termes de structures: publics, personnel, dépenses documentaires, surfaces.

Une recherche consacrée aux bibliothèques de l'enseignement supérieur répond à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps. Le stockage, la conservation et la communication des collections disponibles n'ont pas retenu, dans le passé, toute l'attention qu'ils méritaient de la part des

décideurs lors de l'aménagement de salles de cours en bibliothèques. Aujourd'hui encore, cet aspect est le plus souvent négligé dans la politique de construction du Ministère de tutelle dont la priorité est la place pédagogique au détriment des bibliothèques.

À ce stade de la réflexion, des questions se posent sur :

- La place de la bibliothèque dans la politique de construction et d'équipement du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- L'impact des bâtiments, plus précisément les magasins à livre dans la circulation, la communication et la conservation des collections.

Et, au terme de notre réflexion, que devient la bibliothèque d'institut [département] dans le nouvel organigramme de l'université algérienne et que sera la bibliothèque de faculté ?

Nous essaierons de démontrer que l'aménagement de salles de cours en bibliothèques a eu pour conséquence principale une détérioration du service public et un appauvrissement des fonds de ces bibliothèques.

Nous avons, à partir d'une lecture des différents organigrammes publiés dans le Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire et de la littérature disponible, tenté de cerner quelle place les bibliothèques universitaires occupent dans le discours officiel de l'enseignement supérieur.

### **Aspect institutionnel**

Le premier organigramme date de 1971 et correspond à la création du ministère de l'Enseignement Supérieur[2]. De 1971[3] à 1999, le ministère de l'Enseignement verra son organisation administrative modifiée neuf fois, soit ≈1 fois tous les trois ans, mais de 1989 à 1994, la structure de cette institution a été modifiée 4 fois, soit 1 fois tous les 1an et demi. Cette période correspond aux événements tragiques qu'a connus l'Algérie.

Nous avons également remarqué à la lecture des neufs organigrammes que six ont été promulgués de janvier à juin, soit quatre mois après la rentrée universitaire.

### **De la direction des bibliothèques :**

L'absence, en 1971, d'une structure adéquate pour le suivi des bibliothèques et des problèmes afférents à la documentation et aux livres en particulier a été remédiée par la mise en place, en 1975, d'une sous-direction des méthodes et moyens pédagogiques sous tutelle de la Direction des enseignements, dont l'une des principales tâches était de doter le système universitaire en bibliothèques et d'assurer l'orientation des bibliothèques déjà existantes. Mission qu'elle assumera, selon les organigrammes, jusqu'en 1981 et qui sera orientée ensuite vers la promotion du livre universitaire.

L'organigramme de 1975 fait un saut qualitatif appréciable dû à la mise en place de cette sous-direction. D'autre part, la sous direction des services scientifiques et technologiques sous tutelle de la Direction de la recherche scientifique se voit, elle, confier la conception et l'organisation des services d'information et de documentation scientifique et technique.

Cette année voit également la création du diplôme de la licence en bibliothéconomie[4]. Cette licence permettait à l'étudiant de s'orienter en 4<sup>ème</sup> année vers l'une des spécialités suivantes[5] : bibliothèque, documentation, archives.

En parallèle, le ministère de l'Enseignement installe, et ce, dans la même année, les *Comités techniques du livre universitaire* (CTLU). «Le livre, en tant que véhicule essentiel des connaissances, doit être mis, à la disposition des étudiants, enseignants et chercheurs en quantité, mais aujourd'hui plus en qualité»[6]. Les objectifs de ces comités se résumaient comme suit :

- Éclairer l'Office des publications universitaires et la Société nationale d'édition et de diffusion sur le choix des médias à acquérir,
- Promouvoir la production nationale,
- Réfléchir sur une politique nationale du document universitaire,
- Nécessité de chercher un équilibre entre ce qui doit être importé et ce qui peut être fait dans notre pays,
- Élaboration de listes d'ouvrages de base nécessaires aux enseignements des tronc communs de toutes les disciplines.

Ce dernier point est le seul à être concrétisé par ce comité avant sa dissolution.

Auparavant, par décision ministérielle du 12 décembre 1978, est créé un Comité d'étude relatif à l'organisation des bibliothèques universitaires. Ce comité se transformera en 1980 en une Commission nationale des bibliothèques universitaires. Quatre objectifs sont fixés à cette commission avec le soutien de la Direction des enseignements du ministère de l'Enseignement supérieur :

- organisation pédagogique des bibliothèques universitaires
- stabilité du personnel (statuts)
- formation du personnel spécifique aux bibliothèques de l'enseignement supérieur
- amélioration des prestations des bibliothèques universitaires

Pour atteindre ces objectifs, la Direction des enseignements avec la collaboration de la Commission nationale des bibliothèques universitaires a :

- Organisé quatre séminaires nationaux à :
  - Alger en 1979, *sur la situation des bibliothèques universitaires*
  - Batna en 1980, *Pour une politique du livre universitaire.*
  - Alger en 1983, *Accès à la documentation scientifique et technique.*

– Oran en 1984, *Sur l'amélioration des prestations des bibliothèques universitaires*.

Les perspectives concernant ce dernier axe sont les suivantes :

- amélioration généralisée des personnels
  - informatisation et constitution de banques de données
  - renouvellement et actualisation des fonds documentaires
  - renouvellement des équipements des anciennes bibliothèques
- Fait venir, en 1980, un expert de l'UNESCO qui rédige un rapport à la fin de sa mission dont les principales conclusions sont :
    - La place de l'organisme de planification des bibliothèques dans l'organigramme du ministère devrait être repensée et revue : créer un organisme décisionnel de planification des bibliothèques universitaires
    - Le fonctionnement des bibliothèques universitaires aurait grand besoin d'une planification à long terme
    - Le service des bibliothèques de la Direction des enseignements du ministère devrait être capable de fournir une assistance technique à chaque bibliothèque dans l'élaboration de prévisions à moyen terme, dans le choix des équipements, dans les relations entre le Directeur de la bibliothèque et l'architecte lors de la construction d'un édifice.
  - Collaboré avec le ministère de la Culture (Foire internationale du livre) pour l'enrichissement des fonds des bibliothèques[7].

Depuis 1987, le Comité pédagogique national «Documentation» (CPN) a pris le relais de la Commission nationale des bibliothèques universitaires. Tout en continuant la réflexion sur les points cités plus haut, le CPN «Documentation» a réalisé un certain nombre d'opérations dont les principales sont :

- l'élaboration de catalogues collectifs[8]
- une enquête nationale sur la situation actuelle des bibliothèques universitaires
- le recensement des bibliothèques en équipement et matériel de reprographie[9]
- l'actualisation de l'annuaire des bibliothèques de l'enseignement supérieur

Il faudra attendre 1991 pour que figure sur l'organigramme une Direction de la documentation et de l'orientation, reconnaissance tardive, soit plus de 20 ans après la création du ministère et 103 ans après l'ouverture de la plus ancienne bibliothèque universitaire sur le continent africain, celle d'Alger. Mais cette direction n'a été mise en place que pour endiguer les dépenses en matière d'acquisition en documents par les bibliothèques, puisque l'Algérie subit une récession économique depuis 1989 et doit appliquer les recommandations du Fonds monétaire international. Cette direction sera maintenue avec l'organigramme de 1993, mais ne sera plus associée à l'orientation mais à la réglementation. En 1994, le vocable documentation sera remplacé par le terme archives et sera

«rétrogradé» en sous direction des archives et de la documentation rattachée à la direction de l'administration des moyens.

### Les statuts :

Le ministère de l'Enseignement Supérieur s'est également penché sur l'épineux problème des statuts, que ce soit celui de l'organisation des bibliothèques ou celui du personnel des bibliothèques relevant de son secteur.

Concernant le *statut des bibliothèques universitaires*, il faut noter l'absence d'un statut de l'université permettant de fixer leur organisation jusqu'en 1984; cependant pour suppléer à ce vide juridique, un arrêté du 31 mars 1981 portant sur l'organisation pédagogique de la bibliothèque universitaire a eu le mérite, à l'époque, de préciser une typologie des bibliothèques existantes, d'en fixer les objectifs et d'organiser leur fonctionnement.

Leur cadre juridique est mentionné dans deux arrêtés interministériels :

- L'arrêté interministériel du 26 mai 1987 fixant l'organisation administrative de l'université d'Alger stipule que :
  - la bibliothèque universitaire est un service commun de l'université, **[10]**
  - la bibliothèque universitaire centrale est gérée par un conservateur en chef, ce dernier assure la coordination des activités des bibliothèques des instituts de l'université, **[11]**
  - l'institut dispose d'une bibliothèque. **[12]**
- L'arrêté interministériel du 30 juin 1996 fixant l'organisation de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque d'institut d'université stipule qu'en application de l'article 19 de l'arrêté interministériel mentionné ci-dessus «les bibliothèques de l'université sont organisées en sections» :

Avec la nouvelle restructuration de l'université en 1998, l'université assure la coordination des activités des facultés qui la composent, des services techniques et administratifs communs de la bibliothèque centrale. Le rectorat, placé sous l'autorité du recteur, comprend entre autres le responsable de la bibliothèque centrale, ce dernier est également membre du conseil scientifique de l'université. Ce dernier propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique de l'université.

Cependant, sur la fonction documentaire de l'université et de la faculté, le texte de 1998 reste muet. Il ne fournit aux bibliothèques qu'un cadre de fonctionnement administratif qui ne traduit pas l'ensemble des réflexions menées par le Comité pédagogique national «documentation». Est-ce que la bibliothèque garde les leviers de commande en matière de recrutement, de gestion du personnel et d'acquisition ? L'application du texte fait apparaître des lacunes : les attributions respectives des différents conseils. La lacune la plus surprenante est l'absence des missions et rôle de ces bibliothèques et ce dans tous les textes officiels consultés. Autre lacune, c'est l'absence dans le dispositif actuel de l'existence même des bibliothèques de département. Que sera la



Bibliothèque de faculté ? Le problème d'une organisation documentaire d'ensemble reste toujours d'actualité.

### **Le statut du personnel :**

Les bibliothèques universitaires ont souvent été caractérisées par une instabilité du personnel. Pour cela, la Commission nationale des bibliothèques universitaires avec l'appui de la Direction des enseignements s'est attelée à combler ce vide juridique en élaborant et promulguant en 1981 des statuts spécifiques à chacun des corps. Ces statuts sont devenus communs aux ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture en 1984, pour redevenir particuliers en 1989 à l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, les bibliothécaires s'estiment lésés par rapport aux autres corps de l'enseignement supérieur et demandent une révision de leur statut.

Si l'on mesure ce qui a été fait depuis 1981 par rapport à 1971, nous pouvons constater que des progrès ont été réalisés, mais si nous devons les comparer aux normes internationales, force est de reconnaître que cela reste insuffisant.

### **La construction et l'équipement :**

La construction et l'équipement des structures universitaires ont toujours eu une place prépondérante dans la politique de l'enseignement supérieur. Le terme construction a toujours fait l'objet soit d'une direction ou d'une sous-direction. Deux intitulés reviennent au niveau des différents organigrammes étudiés, celui de «Direction de l'infrastructure et de l'équipement» cité quatre fois et «Direction de développement et planification», également indiqué quatre fois. Le vocable normalisation n'est apparu qu'avec le second organigramme mis en place en 1975; la normalisation sera prise en charge par une direction en 1989, statut qu'elle perdra en 1993 en devenant une sous direction de la normalisation, et sera complètement abrogée dans les derniers organigrammes.

La principale mission de ces directions est de mettre en place un programme de construction des établissements à édifier et à suivre leur exécution. Cette programmation ne pouvait se faire que si des décisions d'investissements étaient prises en haut lieu, c'est-à-dire au niveau du Conseil des ministres.

Dans le domaine de la construction des bibliothèques, Dahmane (1986) [13] relève deux étapes dans le processus de réalisation de nouvelles infrastructures. La première a débuté avec la réforme universitaire [14] et s'achèvera vers les années quatre-vingt.

Dahmane observe dans son analyse une hétérogénéité du parc infrastructurel des bibliothèques universitaires :

- les bibliothèques ayant hérité des locaux de la période coloniale : la bibliothèque universitaire centrale, la bibliothèque des sciences

économiques,

- les bibliothèques construites: la bibliothèque de droit de Ben Aknoun, la Bibliothèque universitaire de Constantine,
- les bibliothèques ayant fait l'objet d'un aménagement partiel dans des salles de cours.

Il constate que les deux premiers types constituent une part négligeable par rapport au parc aménagé.

La seconde étape signalée par Dahmane débute après les années quatre-vingt et correspond à la phase où s'opère un transfert des structures universitaires vers de nouveaux sites construits. Des dizaines de bibliothèques ont été construites ou aménagées durant cette période, mais un décalage est à signaler entre l'organisation pédagogique et la qualité des infrastructures documentaires. Dahmane s'interroge à ce propos et nous le rejoignons pour à quelles fonctions sont conçues nos bibliothèques ? Simple dépôt de livres ou institution où s'accumule et se diffuse l'information scientifique et technique ?

N'est-il pas temps pour l'Algérie de dresser un bilan sur la situation des bibliothèques universitaires et de mettre en place une politique nationale en matière d'information scientifique et technique. N'est-il pas temps pour le ministère de l'Enseignement supérieur de dynamiser la sous-direction des bibliothèques et de lui attribuer de nouvelles missions ?

Cette dernière, dans le cadre de l'actualisation des prestations de services des bibliothèques et en vue de l'actualisation de l'information relative à la situation des bibliothèques, a effectué une enquête nationale en 1987 avec l'aide du Comité pédagogique national de documentation.

L'une des principales recommandations a été que «le programme propre à chaque bibliothèque devra être établi par une Commission des bibliothèques et devra respecter les 10 principes de Faulkner-Brown: flexibilité, compacité, accessibilité, extensibilité, variété des espaces, organisation, confort, constance dans l'environnement, sécurité et économie[15].

La synthèse remise à la tutelle contenait également une annexe comprenant les normes applicables en matière de construction de nouveaux bâtiments de bibliothèque. Les données sont celles qui sont applicables dans les pays industrialisés. Nous avons, à partir des données disponibles dans cette synthèse, tenter de savoir quel était le nombre de places assises par étudiant, le nombre de mètres carrés par étudiants, le nombre de volumes par étudiants, au moment du déroulement de l'enquête.

Sur les 74 répondants, nous n'avons gardé que les bibliothèques universitaires centrales et les bibliothèques des INES (soit 8 bibliothèques universitaires et 5 bibliothèques des INES).

	Établissement	Salles de lecture			
		ST en m <sup>2</sup>	Nbhr SL	Nbr e PL	S en m <sup>2</sup>
Centre	BUC	5560	3	545	1055.32
	USTHB	7200	1	1300	3600
	BU Tizi Ouzou	60	1	120	90
	INES Blida	700	2	280	414
S/total	13520	7	2245	5159.32	
Ouest	BU INES Bel Abbes	2576.5	9	1100	ND
	BU Tiaret	270	1	100	136
	BUC ORAN	ND	1	128	117
S/total	2200	12	2300	ND	
Est	USTO	5046.2	23	3628	263
	BUC Annaba	320	3	350	100
	INES Biskra	250	1	60	150
	BU INES Oum El Bouaghi	2640	1	450	960
	BC INES Sétif	7200	3	688	300
S/total	ND	1	750	ND	
Total général	10410	9	2298	1510	
	28976.2	39	8171	6932.32	

	Établissement	Magasins				
		Nbr magasins	S en m <sup>2</sup>	Nbr de vols	Nbr d'étudiants	Personnel
Centre	BUC	6	3600	700000	15978	71
	USTHB	4	1500	30000	14061	ND
	BU Tizi Ouzou	ND	ND	52624	8030	27
	INES Blida	1	142	1500	4787	3
S/total	11	5242	784124	42856	101	
Ouest	BU INES Bel Abbes	2	675.68	41549	3007	14
	BU Tiaret	1	84	35000	1071	ND
	BUC ORAN	1	105	183732	10400	10
	USTO	4	2000	75000	3474	11
S/total	8	2864.68	335281	17952	35	
Est	BUC Annaba	2	180	185000	9680	18
	INES Biskra	1	100	ND	928	7
	BU INES Oum El Bouaghi	1	500	7500	1289	5
	BC INES Sétif	1	2500	100000	6427	27
	BUC Constantine	1	ND	250000	11889	62
S/total	6	3280	542500	30213	119	
Total général	25	11386.68	1661905	91021	255	

	Établissement	Ratios			
		M <sup>2</sup> /PL	Etudiants PL	Vol étudiant	Etudiants Personnel
Centre	BUC	1.93	30	43.81	225
	USTHB	2.76	11	2.1	ND
	BU Tizi Ouzou	0.75	67	6.51	297
	INES Blida	1.47	12	0.31	1595
S/total					
Ouest	BU INES Bel Abbes	ND	2.73	13.81	214
	BU Tiaret	1.36	11	33	ND
	BUC ORAN	0.91	81	17.66	1040
	USTO	ND	2	21.58	315
Sous-total					
Est	BUC Annaba	0.28	28	19.11	538
	INES Biskra	2.5	16	ND	133
	BU INES Oum El Bouaghi	2.13	3	6	258
	BC INES Sétif	0.43	10	16	238
	BUC Constantine	ND	19	21	192

ST : Superficie totale; ND : non disponible; Nbr de PL : Nombre de places assises; S : superficie; BU : Bibliothèque universitaire; BUC : Bibliothèque universitaire centrale; USTO : Université des sciences et de technologie d'Oran; INES : Institut national d'enseignement supérieur.

La lecture du tableau ci-dessus, très révélateur en soi sur la situation précaire dans laquelle se trouvaient les bibliothèques universitaires en 1987, nous permet d'établir les constatations suivantes:

– En treize ans, nous notons un taux de croissance moyen des étudiants inscrits sur le territoire national de 9. Le nombre de villes universitaires bibliothèque universitaire centrale, la bibliothèque des sciences

seulement de 2 depuis le recensement et ce malgré un accroissement de 14 institutions, soit au total 53 établissements répartis dans 30 villes et composant le réseau national de l'enseignement supérieur.

– Si nous analysons le nombre de *places assises* disponibles sur le territoire national à ce niveau, une certaine inégalité apparaît entre les 3 régions par rapport au nombre d'étudiants inscrits dans ces zones; entre 1 place pour 15 dans la région Est et 1 place pour 30 étudiants dans le centre du pays, les étudiants se partagent 8171 places assises réparties dans les différentes bibliothèques universitaires centrales du pays. Les normes internationales en la matière prévoient 1 place pour 10 étudiants pour 500 000 inscrits[16]

Un rapport d'étude effectué par Bousso[17] à la demande de l'UNESCO[18] et de l'AUELF,[19] signale que la situation en Afrique francophone n'est pas aussi favorable que dans les pays développés. « Il doit y avoir 200000 étudiants, moitié dans les 3 pays du Maghreb, moitié au sud du Sahara. Au Maghreb, on peut recenser environ 6000 places pour un effectif équivalent»

La situation s'aggrave donc du Nord au Sud : 1 place assise pour 10 à 12 étudiants en France, pour plus de 15 au Maghreb ; pour 25 à 30 en Afrique noire.

Cette étude effectuée 10 ans avant l'enquête sur l'actualisation des bibliothèques universitaires de l'enseignement supérieur nous dévoile à quel point la situation n'a pas cessé de se dégrader au fil des ans. Si nous actualisons ces chiffres pour l'année universitaire 1998/99 pour la région d'Alger-Centre où il existe deux universités: l'université des sciences sociales et humaines et l'université des sciences et de la technologie, chacune ayant une bibliothèque universitaire centrale, la première construite en 1887 et réaménagée en 1963 après l'incendie et la seconde construite en 1974. Chacune d'elle n'ayant bénéficié d'aucun plan de réaménagement ou d'agrandissement depuis 1987.

**Tableau 2 : Ratios des deux bibliothèques universitaires du centre d'Alger en 1999**

Établissement	Existants				ratios		
	St en m <sup>2</sup>	Nbr de PL	Nbr étudiants	Personnel	M <sup>2</sup> /PL	Vol/étudiants	Étudiants/personnel
BUC d'Alger	5560	545	53451	100	1.93	98	225
USTHB	7200	1300	20615	ND	2.76	16	ND

ST : Superficie totale; ND: non disponible; Nbr de PL: Nombre de places assises; BUC : Bibliothèque universitaire centrale; USTHB: Université des sciences et de technologie Houari Boumediene; vol.: volumes.

Nous comprenons aisément les files d'attente au niveau de l'entrée de la bibliothèque universitaire centrale : 1 place pour 98 étudiants.

– En *surface*, nous observons une certaine conformité avec les normes qui sont de 1,5m<sup>2</sup> par étudiant, puisque la moyenne enregistrée au niveau des bibliothèques enquêtées, oscille entre 1,13 et 1,72m<sup>2</sup> par étudiant.

– Pour ce qui est du *personnel*, nous remarquons un gros déficit en la matière et une grande disparité entre les trois régions: un membre du personnel pour 220 étudiants à l'est du pays, un pour 393 à l'ouest et un pour 705 étudiants dans le centre du pays. Cette hétérogénéité s'explique surtout par le fait qu'avant 1987 les étudiants préféraient s'inscrire dans la capitale pour certaines commodités et en l'absence de certaines filières dans les autres régions du pays.

Les pays développés prévoient: un membre du personnel pour 200 étudiants aux États-Unis ; un pour 170 en Grande-Bretagne; un pour 115 étudiants en Allemagne. Pour les pays en voie de développement, Withers F.N[20] nous informe qu'elle n'a pas tenté de formuler des recommandations quantitatives pour ces pays car «c'est précisément dans ce domaine que doivent entrer en ligne de compte les conditions locales et les connaissances pratiques et théoriques des spécialistes nationaux».

Dans ces recommandations générales, le Comité pédagogique national-Documentation algérien ne donne aucun indice sur cette donnée, indique que «l'importance de la population desservie est considérée comme le meilleur critère permettant de définir des normes relatives aux effectifs du personnel, notamment en ce qui concerne le personnel qualifié...»[21].

La situation dans laquelle se trouve la majorité des bibliothèques relevant du secteur de l'enseignement supérieur est à l'image de ce qu'est devenue la quasi-totalité des bâtiments des universités après une période d'immobilisme durant laquelle aucune construction d'importance n'a été réalisée pour faire face à l'afflux grandissant des étudiants et, où le parc immobilier très conséquent qui avait été mis en service n'a été que faiblement entretenu, entraînant une dégradation physique rapide des bâtiments. Dans le même temps, le mobilier est resté inchangé et les bibliothèques apparaissent bien souvent, à l'aube des années 2000, dans un état de vétusté avancé.

Mais avant de rédiger un programme, avant d'y appliquer des normes, il convient de préciser quel type de bibliothèque veut l'université algérienne.

Les pays industrialisés se sont engagés dans une révision plus ou moins profonde du fonctionnement de leurs bibliothèques dès les années soixante, tandis que les pays en développement devaient se contenter, au lendemain de leur indépendance, de créer à partir de rien, avec des moyens plus que réduits, en s'inspirant le plus souvent des modèles européens ou américains pas toujours adaptés aux préoccupations locales.

Fort heureusement, le ministère a redécouvert ses universités et met aujourd'hui sur pied un important schéma de développement sous la dénomination de «plan d'urgence» qui doit permettre de remettre à niveau les universités, au moins en ce qui concerne les capacités d'accueil d'une population d'étudiants sans cesse plus nombreuse : 215000 places pédagogiques, 162000 lits sur tout le réseau de l'enseignement supérieur. Une enveloppe financière non négligeable constitue la clef de voûte de ce plan triennal, puisque 90 milliard de dinars

ont été engagés par l'état en 2003 : hébergement (48 milliards), équipements (10 milliards), construction de nouveaux bâtiments (32 milliards).

Comment les bibliothèques universitaires algériennes trouvent-elles leur place dans ce nouveau plan de développement ?

À notre avis, elles rencontrent les difficultés suivantes :

– Les crédits importants dégagés dans le cadre de ce plan ne sont pas répartis en amont selon les quotas établis par grandes fonctions existantes dans une université. Il n'y a donc pas 10 ou 20 % de la dotation globale de ce plan de développement qui soient dévolus d'office à la transformation des services communs de la documentation.

– Il appartient aux recteurs des différentes universités de déterminer les priorités de leurs universités, puis de les hiérarchiser pour respecter l'enveloppe budgétaire fixée.

– La place du service commun de la documentation dans l'université n'est pas encore clairement reconnue et définie. Force est de constater que les handicaps majeurs que constituent l'impossibilité d'accéder directement à l'essentiel des collections vivantes (accès libre aux collections) dans l'ensemble des bibliothèques universitaires, l'insuffisance du nombre de places de consultation, l'extrême inconfort et la pauvreté généralisée des installations ne sont pas encore ressentis par les décideurs de l'université comme insupportables pour la vie et le travail de l'étudiant et de l'enseignant.

De telles constatations ne doivent cependant pas conduire à penser que les bibliothèques universitaires sont exclues du plan de développement. Il n'en est rien, car même si le ministère ne parvient pas à réaliser toutes les bibliothèques indispensables pour accueillir la masse d'étudiants prévue pour les années à venir, bien des opérations nouvelles ont été réalisées durant ce plan<sup>[22]</sup>.

## Références bibliographiques

### Articles :

BOUKERZAZA H. - Les Villes universitaires algériennes : potentiel et déséquilibres. In : Les Ressources humaines dans l'édification de l'Union du Maghreb arabe.p. 237-247.

CARBONNE P. - Situation des bibliothèques universitaires dix ans après le rapport Vandervoede. In : Bull. des bibl. de France, t.37, n° 4, pp. 46-58.

DEREK L. - Les Bibliothèques universitaires britanniques et le rapport Follet. In: Bulletin des bibliothèques françaises, t. 41, n° 2, 1996, pp. 58-61.

ENSEIGNEMENT EN ALGÉRIE. In : Maghreb-Machrek, 1958, n° 8, pp. 33-53.

EUSTER J. R. - Building and renovating for the 21<sup>st</sup> century : experience from a new project applied to uptading an obsolete library. In: IFLA General Conference, 61th, 20-25 august 1995.

KADRI A. - De l'université coloniale à l'université nationale. In : Peuples méditerranéens, n° 54-55, janv. juin 1991, pp. 151-184.

MATTENET C. - Le Paysage actuel de la normalisation. In : Bull. des bibl. de France, t. 38, n° 5, 1993, pp. 14-19.

NWAFOR B. U. - Le Financement des bibliothèques universitaires du Tiers Monde.- In : IFLA General Conference and Council meeting, Paris, 1989, 6 p.

SARI. - L'Aménagement et l'équipement des bibliothèques universitaires. In : Séminaire national des bibliothécaires, Alger, 24 nov. au 3 déc. 1979. Cité dans : Université, n° 12, 1980, pp. 71-85.

### **Monographies :**

ALGÉRIE. Ministère de l'Enseignement Supérieur. Direction de l'infrastructure. -Recueil technique des grands projets d'infrastructures universitaires. - Alger : MERS, 1984.

ALGÉRIE. Ministère de l'enseignement supérieur.- Projet de texte portant statut des bibliothèques de l'Université. 1980

BISBROUCK M.- FRANÇOISE (DIR.).- Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.- Paris : éd. du cercle de la librairie, 1993.- 303 p.

COMITÉ PÉDAGOGIQUE NATIONAL DE DOCUMENTATION. -Synthèse des travaux de la sous commission Situation des bibliothèques-. Alger : Bibliothèque universitaire, 1987.-83 p.

MAÏRI, L.- Faut-il fermer l'université ? .- Alger, Enal, 1994.-222 p.

MIQUEL A.- Les Bibliothèques universitaires: rapport au Ministre d'Etat.- Paris : la documentation française, 1989.- 79 p.

REICHER D.- Les Bibliothèques universitaires.- Paris : Unesco, 1980. -16 p.

RENOULT D. (DIR.) .- Les Bibliothèques dans l'université. - Paris : éd. du cercle de la librairie, 1994.- 353 p.

SÉMINAIRE NATIONAL SUR LA DOCUMENTATION UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE: actes, Alger, 11 et 12 janvier 1983/ Ministère de l'enseignement supérieur .- Alger : Mes, 1983 .-148 p.

WITHERS, F. N. - Normes pour l'établissement des services de bibliothèque : enquête internationale.- Paris : Presses de l'Unesco, 1975.- 485 p.

### **Thèses et mémoires :**

BENDIB R.- University libraries in the arab countries with special reference to Algeria.- 133 p. Master : Arts : Strathclyde : 1986.

DAHMANE. M.- Documentation et université : contribution à l'étude de la problématique documentaire dans l'enseignement supérieur. Mém. Licence : bibliothéconomie : Alger : 1986.

ZERROUK S.- Les conditions d'organisation et de gestion des bibliothèques en milieu universitaire algérien. – 175 p. Mém. Licence : Bibliothéconomie : Alger : 1981.

### **Presse nationale :**

ALLAB F. - L'université algérienne : entre le formel et le réel. In : El Watan, 16 déc. 1996, p. 5.

AMARNI B. - Université : autopsie d'une mort programmée. In : L'authentique, 11 janv. 2001, pp. 9-16.

AMOKRANE A.- Plaidoyer pour l'université. In : El Watan, 5 févr. 1997, p. 7.

B. L.- Critique d'une pratique d'enseignement dans l'université algérienne. In : El Watan, 5 parties. 1<sup>ère</sup> partie : 4 déc.1996, p. 7 ; 2<sup>ème</sup> partie : 5 déc. 1996, p. 7 ; 3<sup>ème</sup> partie : 6/7 déc. 1996, p. 7 ; 4<sup>ème</sup> partie : 9 déc. 1996, p. 7 ; 5<sup>ème</sup> partie : 10 déc. 1996, p. 7.

BELAADI S.- Réflexions pour un projet de la formation supérieure et de l'université. In : La Tribune, 13/14 févr. 1998.

BEN M.- L'enseignement supérieur à la veille de grands changements. In : Liberté, 12/13 déc. 1997, p. 2-3.

BENNOUNE M. - Pour une école et une université modernes. In : El Watan, 24 et 25 mai 1999.

L'UNIVERSITÉ À LA CROISÉE DES CHEMINS. In : L'Authentique, 19 mai 1998, pp. 4-7.

L'UNIVERSITÉ PREND SES MARQUES SUR UN FOND D'INQUIÉTUDE. In : La tribune, 3/4 oct.1997, pp. 12-13.

LOKMANE S.- Université : la galère continue. In : Liberté, 2 oct. 1999, p. 3.

MOKRANI K.- Des réformes à profusion sans résultats probants. In : La tribune, 15/16 oct. 1999, pp. 4-5.

TEHAMI A. Plaidoyer pour une université algérienne nouvelle. In : La tribune, 7 fevr. 1998, pp. 11-13.

UNIVERSITÉ : C'est quand la rentrée ? In : Le matin, 26 sept. 1999, pp. 1-4.

## **Notes**

---

**[\*]** Chercheur



**[1]** Direction des musées et de l'information scientifique et technique (France).

**[2]** L'appellation du ministère a pris plusieurs noms avec les différents organigrammes mis en place.

**[3]** Avant 1971, l'enseignement supérieur était rattaché au ministère de l'Education nationale.

**[4]** Créé par décret n° 75-90 du 24 juillet 1975.

**[5]** Cette option n'existe plus actuellement.

**[6]** Allocution de Monsieur le Ministre lors de l'installation des CTLU, le 30/12/1982. Document interne du ministère de l'Enseignement Supérieur.

**[7]** Deux observations sont à relever sur cette manifestation : Les monographies acquises sur le marché national et à la Foire internationale du livre sont approximativement égales et se situent légèrement au-dessus de 1, cette légère différence s'explique par une participation assez représentative des pays du Moyen-Orient et de la disponibilité du livre en langue arabe pendant cette exposition.

Si l'objectif du ministère de l'Enseignement supérieur en participant à cette exposition internationale était d'enrichir le fonds des bibliothèques relevant de son secteur, cette initiative positive en elle-même pour l'apport du livre en langue arabe n'a pas été très enrichissante sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

**[8]** Catalogue collectif des thèses et catalogue collectif des périodiques en collaboration avec le CERIST.

**[9]** Ce document signalé dans les différents rapports que nous avons eus entre nos mains n'a pu être consulté.

**[10]** Art. 19, p. 174.

**[11]** Art. 20, p. 174.

**[12]** Art. 32, p. 175

**[13]** Dahmane, Madjid. - Documentation et université : contribution à l'étude de la problématique documentaire dans l'enseignement supérieur. Mém. Licence : bibliothéconomie : Alger : 1986.

**[14]** En 1975.

**[15]** Les principes de Harry Faulkner-Brown ont été parmi les principales recommandations du Séminaire de l'IFLA (IFLA Library Building Seminar, Brême, Allemagne, 1977).

**[16]** Selon les pays, ce chiffre diffère de 1 pour 2 à 1 pour 5 étudiants à plein temps, selon les disciplines concernées, jusqu'à 1 pour 10 quelle que soit la discipline concernée; la moyenne dans les pays développés se situe autour d'1 place pour 5 étudiants.

**[17]** BOUSSO. Amadoué. La Formation des bibliothécaires et le développement des BU en Afrique. Pays francophones.- Paris : UNESCO, AUPELF, 1980. 200 p.

**[18]** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

**[19]** Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

**[20]** Withers, F. N., Normes pour l'établissement de services de bibliothèques : enquête internationale. Paris. Presses de l'UNESCO. 483 p.

**[21]** Comité pédagogique national. Sous-commission des bibliothèques. Recommandations, mai 1987, non paginé.

**[22]** Réalisation de 2 nouvelles bibliothèques dans la région d'Alger d'une capacité de 1200 places chacune.

DJAMEL FERROUKHI [\*]

## **Le passé scolaire et sa relation à la réussite (ou l'échec) à l'examen du baccalauréat**

### **I – Problématique et démarche**

L'examen du baccalauréat sanctionne les études secondaires et ouvre les portes de l'université. Il porte sur l'ensemble des matières au programme officiel de la classe de terminale et les sujets revêtent un caractère régional (Est, Centre, Ouest et Sud) depuis quelques années tout en présentant, en théorie, le même niveau de difficulté.

Il est clair qu'un nombre élevé de facteurs pèsent sur la réussite (et l'échec) à cet examen et tiennent à la fois de l'environnement scolaire et familial dans lequel a évolué l'élève tout au long de sa scolarité. On se contentera, dans le cadre du présent article, de limiter notre travail à l'impact du passé scolaire de l'élève sur le phénomène de réussite au baccalauréat. Pour cela on a reconstitué le dossier pédagogique des candidats au baccalauréat de la session de juin 1995 des élèves de cinq lycées de la wilaya de Blida.

Pour chaque élève, nous avons reconstitué les performances (moyennes annuelles) à l'ensemble des matières officielles des classes de 9ème année fondamentale, de 1ère et de 3ème année secondaire et, pour ceux qui réussissent à l'examen du baccalauréat, les notes réalisées à ce test.

Seuls en effet, les notes des candidats reçus étaient saisies sur support informatique pour les besoins de l'orientation des nouveaux bacheliers à l'entrée de l'université. Il faut attendre 1997 pour qu'une première expérience soit réalisée à l'Institut National Pédagogique (IPN).

La moyenne au B.E.F, le vœu de l'élève quant au choix du tronc commun (1èreAS) et de la série du baccalauréat suivie en 2<sup>ème</sup> année secondaire ainsi que le résultat du conseil d'orientation, sa situation en terminale (nouveau ou doublant) et le sexe de l'élève constituent l'histoire scolaire des candidats retenus dans l'échantillon.

Pour chacun des lycées retenus, on a consigné le collège (3<sup>ème</sup> cycle) de provenance du candidat au baccalauréat ainsi que sa classe d'appartenance en dernière année de lycée (voir annexe).

Les méthodes d'estimation qui seront présentées plus loin possèdent des propriétés intéressantes (consistance, normalité, etc...) lorsque la

taille de l'échantillon est suffisamment grande. Aussi, n'a-t-on retenu que les filières (séries) où les effectifs sont relativement étoffés, à savoir :

- Sciences de la nature et de la vie (SNV)
- Lettres et sciences humaines (option de la série lettres) (LSH).

Deux types d'approches sont retenues dans notre démarche :

- un modèle global (traitant l'ensemble de l'échantillon) spécifique à chaque série du baccalauréat est proposé pour tester l'hypothèse de savoir si le lycée d'appartenance a un impact sur la réussite au baccalauréat.
- un modèle propre à chaque lycée et à chaque filière du baccalauréat de sorte à pouvoir tester si le 3<sup>ème</sup> palier du fondamental de provenance du candidat influe (ou pas) sur la réussite au baccalauréat. Pour chacun des lycées, nous nous intéresserons aussi à la question de savoir si la répartition des élèves à l'entrée de la terminale (3<sup>ème</sup> AS) se fait de manière aléatoire ou, au contraire, obéit à des stratégies préalablement arrêtées par les responsables des lycées de constitution de groupes pédagogiques homogènes qui tiennent compte à la fois des performances antérieures des élèves et du profil des enseignants dont dispose l'établissement.

## II – Modèle de réussite au baccalauréat

### 2.1 – Modèle

Les études secondaires sont sanctionnées par l'examen externe aux établissements qu'est le baccalauréat, ce dernier ouvrant l'accès à l'université. Depuis la réforme de l'enseignement secondaire de 1991, les candidats composent à l'ensemble des matières au programme de la 3<sup>ème</sup> année secondaire. La réussite à cet examen est repérée par la variable dichotomique suivante :

$$Y(t) = \begin{cases} 1 & \text{si l'élève } n^{\circ} (t) \text{ réussit à cet examen} \\ 0 & \text{autrement} \end{cases}$$

La relation liant cette variable  $(Y_t)$  aux caractéristiques de l'élève  $(X_t)$  est donnée par la relation suivante :

$$\text{Probabilité } (y_t = 1) = F(X_t', \beta) \quad (I)_0$$

où F est une fonction de distribution.

On utilise fréquemment pour fonction de distribution F la fonction logistique en raison, d'une part, qu'elle présente une plus grande simplicité numérique et, d'autre part, le très grand nombre de situations que peut couvrir cette distribution. Dans ce dernier cas (logistique), l'expression (I) se réduit à :

$$F(X_t', \beta) = 1 / (1 + \exp\{-X_t' \cdot \beta\}) \quad (II)$$

Le modèle (I) est du type qualificatif et l'estimation du paramètre passe par des procédures itératives d'optimisation que l'on ne développera pas en détail ici. On se contentera d'esquisser, très succinctement, les différentes étapes de l'estimation du paramètre.

La première phase consiste à formuler la fonction de vraisemblance associée à un tel modèle pour l'échantillon considéré :

$$L(\beta / X_t) = \prod_{t=1}^n (F(X_t' \cdot \beta))^{y_t} \cdot (1 - F(X_t' \cdot \beta))^{1-y_t} \quad (\text{III})$$

On cherche alors à trouver la valeur  $\hat{\beta}$  de  $\beta$  qui maximise cette fonction, appelée alors estimateur du maximum de vraisemblance (MLE). Un tel estimateur doit satisfaire alors à la condition nécessaire suivante:

$$\frac{\partial \log(L(\beta))}{\partial \beta} = \sum_{t=1}^n \frac{Y_t - F(X_t' \cdot \beta)}{F(X_t' \cdot \beta) - (1 - F(X_t' \cdot \beta))} \cdot f(X_t' \cdot \beta) X_t = 0 \quad (\text{IV})$$

Le système (IV) est constitué de K équations (dimension de  $\beta$ ) à K inconnues ( $\beta$ ). Comme on peut le constater, ce système n'est pas linéaire par rapport à l'inconnue  $\beta$ . On a alors recours à des techniques d'optimisation pour cette catégorie de problèmes, la recherche d'un optimum a pour sous-bassement la méthode de base de Newton Raphson.

Ces techniques sollicitent très souvent la dérivée seconde de la fonction de vraisemblance (hessien) qui, dans notre cas (fonction **Logit**), prend la forme suivante :

$$\frac{\partial^2 \log L(\beta / X_t)}{\partial \beta \partial \beta} = - \sum_{t=1}^n \left[ \frac{Y_t}{F^2(X_t' \cdot \beta)} + \frac{1 - Y_t}{(1 - F(X_t' \cdot \beta))^2} \right] f^2(X_t' \cdot \beta) X_t - X_t' + \sum_{t=1}^n \left[ \frac{Y_t - F(X_t' \cdot \beta)}{F(X_t' \cdot \beta)(1 - F(X_t' \cdot \beta))} \right] f(X_t' \cdot \beta) X_t X_t'$$

## 2.2 – Méthodes itératives d'estimation

A l'itération «m», l'estimateur du paramètre  $\beta$  est donné, selon la procédure d'optimisation retenue, par :

– **Méthode itérative de Newton Raphson :**

$$\hat{\beta}_m = \hat{\beta}_{m-1} - \left[ \frac{\delta^2 \log \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta \delta \beta'} \right]_{\hat{\beta}_{m-1}}^{-1} \cdot \left[ \frac{\delta \log L \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta} \right]_{\hat{\beta}_{m-1}}$$

– Méthode du score :

$$\hat{\hat{\beta}}_m = \hat{\hat{\beta}}_{m-1} - \left[ E \left[ \frac{\delta^2 \log \left( L \left( \frac{\beta}{X_t} \right) \right)}{\delta \beta \delta \beta'} \right] \right]_{\hat{\hat{\beta}}_{m-1}}^{-1} \cdot \left[ \frac{\delta \log L \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta} \right]_{\hat{\hat{\beta}}_{m-1}}$$

– Méthode de Berndt-Hall-Hall-Hausman :

$$\hat{\hat{\beta}}_m = \hat{\hat{\beta}}_{m-1} - \left[ \frac{\delta \log L \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta} \cdot \frac{\delta \log L \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta} \right]_{\hat{\hat{\beta}}_{m-1}}^{-1} \cdot \left[ \frac{\delta \log L \left( \frac{\beta}{X_t} \right)}{\delta \beta} \right]_{\hat{\hat{\beta}}_{m-1}}$$

Il s'agit à partir d'une valeur de départ appropriée  $\hat{\beta}_0$  de  $\beta$  d'initier la procédure, pour aboutir à la valeur recherchée  $\hat{\beta}$  (maximum de vraisemblance). La convergence vers le maximum global n'est pas toujours garantie, à moins que la fonction de vraisemblance ne remplisse certaines conditions (de convexité plus exactement dans notre cas). On peut montrer que lorsque l'on retient comme hypothèse de travail une fonction de distribution F une fonction logistique, la convergence est assurée.

Toute une panoplie de logiciels est disponible sur le marché pour l'estimation du paramètre  $\beta$  dans le cas d'une fonction de probabilité logistique (TSP, SAS, SPSS, Eviews, etc.).

## 2.3 – Tests d'hypothèses et tests des variables omises

### A. Tests d'hypothèses

Très souvent, on désire tester la nullité d'un ensemble de  $q$  coefficients, c'est à dire la non-pertinence des variables explicatives correspondantes. On peut aussi souhaiter la nullité de l'ensemble des coefficients. L'hypothèse de la nullité d'un ensemble de  $q$  coefficients peut être exprimée de la manière suivante :

$$Q\beta=0$$

$$\text{avec } Q(q \times K) \quad \beta (K \times 1) \quad O(q \times 1)$$

où les éléments de Q sont tous nuls sauf les  $Q(i,j) (= 1)$  correspondant aux coefficients dont on veut tester la nullité et O est une matrice nulle.

Pour un échantillon suffisamment fourni, trois statistiques équivalentes sont utilisées à cette fin. Il s'agit des statistiques de Wald, du multiplicateur de Lagrange et du rapport du Maximum de Vraisemblance (LRT). Pour des échantillons de taille réduite, cependant, les conclusions à partir de ces statistiques peuvent être contradictoires.

Les logiciels spécialisés en statistiques et en économétrie font référence essentiellement aux tests de Wald et du rapport de vraisemblance que l'on se propose de présenter très brièvement ici.

### – Test de Wald

La statistique de Wald est ainsi définie :

$$W = \left( Q \hat{\beta} \right)' \left( Q \cdot Var \left( \hat{\beta} \right); Q' \right)^{-1} \left( Q \hat{\beta} \right)$$

où  $\hat{\beta}$  est l'estimateur de  $\beta$ .

La distribution asymptotique de cette quantité est une loi variable qui suit une loi du Khi-Deux à  $q$  degrés de liberté et l'hypothèse  $H_0 : Q\beta=0$  est rejetée si la valeur de la statistique de Wald dépasse un seuil critique préalablement arrêté..

### – Test du rapport de vraisemblance (LRT)

Si l'on désigne par  $L$  le logarithme de la fonction de vraisemblance associée à l'échantillon,  $\hat{\beta}$  l'estimateur maximisant cette fonction et  $\bar{\beta}$  la valeur de cet estimateur sous la contrainte  $Q\beta=0$ , on peut montrer alors que le rapport :

$$LRT = -2 \left( L \left( \hat{\beta} \right) - L \left( \bar{\beta} \right) \right)$$

suit asymptotiquement une loi du Khi-Deux à  $q$  degrés de liberté.

Ce rapport va être particulièrement utile pour le test des variables omises. En effet, si l'on doit choisir entre deux modèles (disons I et II) dont l'un est une version «réduite» de l'autre :

Modèle I : les variables explicatives sont  $x_1, x_2, \dots, x_K$

Modèle II : les variables explicatives sont  $x_1, x_2, \dots, x_K, x_{K+1}, \dots,$

$x_{K+q}$  préférer le modèle I à II revient à tester l'hypothèse suivante :

$$H_0 : \beta_{(k+1)} = \beta_{(k+2)} = \dots = \beta_{(k+q)} = 0$$

Cette dernière expression peut être simplement formulée sous la forme matricielle exposée plus haut, à savoir :

$$H_0 : Q\beta=0$$

Si, pour un seuil de confiance donné  $\alpha$ , le LRT est inférieur à la valeur du Khi-2 tabulée à  $q$  degrés de liberté alors, l'hypothèse  $H_0$  est acceptée, c'est-à-dire que le modèle I est retenu.

## B – Tests de spécification du modèle de base

Sur l'ensemble des variables relatives aux performances pédagogiques réalisées par l'élève au cours de son cheminement scolaire (9<sup>ème</sup>AF-3<sup>ème</sup>AS), nous avons à sélectionner les plus pertinentes d'entre-elles dans l'explication du phénomène de réussite (ou d'échec) au baccalauréat.

Il s'agit plus exactement de sélectionner, dans un premier temps, parmi les variables représentant les performances moyennes annuelles au cours successivement de la 9<sup>ème</sup> AF, de la 1<sup>ère</sup> AS, de la 3<sup>ème</sup>AS et à l'examen du BEF, celles qui jouent un rôle plus déterminant que le reste dans le phénomène qui nous intéresse ici, à savoir la réussite à l'examen du baccalauréat. Pour cela, nous aurons fréquemment recours au cours de ce travail à ce type de test pour juger de la pertinence (ou non) d'un groupe particulier de variables exogènes.

Les tableaux(I) et (II) donnent les résultats de ces tests respectivement pour les séries «Sciences de la nature et de la vie» (SNV) et «Lettres et sciences humaines» (LSH). La démarche consiste à introduire, à chaque étape, une variable explicative additionnelle et de tester sa pertinence par rapport au modèle précédent sur la base des critères arrêtés plus haut. Il ne peut-être fait appel au test basé sur le maximum de vraisemblance que si le modèle étudié inclut un terme constant

Pour la série SNV, l'ensemble du parcours de l'élève participe au résultat observé à l'examen de fin de cycle secondaire (Tableau (I)). En d'autres termes, la réussite ou l'échec à cet examen dépend de la performance de l'élève tout au long de son cheminement scolaire alors que pour l'autre catégorie de population (LSH), l'issue de l'épreuve du baccalauréat dépend essentiellement du score moyen réalisé en dernière classe de lycée (Tableau (II)). Ces sur la base de ces modèles spécifiques à chacune des deux séries du baccalauréat que l'on se propose d'affiner un peu plus l'analyse.

### 2.4 – Résultats

Les coefficients estimés des variables introduites dans les modèles (binaires ou dichotomiques) présentés au début de ce travail ne peuvent s'interpréter comme l'effet marginal sur la variable dépendante (Y) des variables explicatives correspondantes comme c'est le cas dans le modèle linéaire classique. Pour mieux fixer les idées, rappelons que :

*Probabilité*  $(y_t = 1) = F(X_t' \cdot \beta)$  et, de ce fait,

$$E(y / x, \beta) = F(x' \beta)$$

$$E(y / x, \beta) = F(x' \beta)$$

A partir de cette dernière expression, on peut en déduire que :

$$\partial E(y/x, \beta) / \partial x_j = \beta_j \cdot f(x' \beta)$$



$\beta_j$  est affecté, dans cette expression, du facteur  $f(x' \cdot \beta)$  (fonction de densité) qui lui-même dépend de la valeur prise par l'ensemble des variables explicatives ( $x$ ).

Sachant que  $f(x' \cdot \beta) > 0$ , une valeur positive de  $\beta_j$  aura tendance à augmenter la probabilité de réussite du candidat au baccalauréat alors qu'une valeur négative produit l'effet inverse.

## A – Modèle de base

Dans un premier temps, seules les variables pédagogiques que le test précédent a retenues sont introduites dans le modèle. Le modèle **probit** est retenu, pour les raisons avancées plus haut, pour mettre en relation la réussite ou pas à l'examen du baccalauréat avec cette première série de variables explicatives.

### – SNV :

La troisième colonne (B) du tableau (III) révèle que si le test de spécification retient le groupe des quatre variables, la procédure d'estimation ne retient que la performance globale moyenne réalisée en dernière classe de lycée (Moygen 3) et à l'examen national de fin de cycle fondamental (MoyBEF) et rejette les scores obtenus respectivement en 9<sup>ème</sup> AF et en 1<sup>ère</sup> AS.

Ces deux variables sont toutes deux affectées d'un signe positif, ce qui se traduit par un impact positif sur la réussite à l'examen du baccalauréat avec, cependant, un poids quatre fois plus important de la Moygen3 (coefficient = 0.42 contre 0.11 pour la Moy-BEF).

### – LSH :

En plus du terme constant, seule la moyenne générale obtenue en classe de terminale est retenue par le modèle, cette dernière étant affectée d'un coefficient positif égal à 0.28 (colonne A du tableau IV).

Aucun des scores intermédiaires (Moyen, Moyen 1, BEF) n'est retenu par le modèle spécifique à cette série du baccalauréat.

## B – Modèle avec effet «sexe» et «situation en 3<sup>ème</sup> AS»

L'évaluation des connaissances des élèves à travers l'examen du baccalauréat effectué pour la première fois en 1994, renouvelée par la suite en 1996 et en 1997, montre très nettement que la performance des filles à cet examen est supérieure à celle des garçons <sup>(1)(2)</sup> tant au niveau global (taux de réussite au bac) qu'au niveau des différentes matières du programme officiel à l'exception d'une ou de deux séries sur les 15 existantes au sein de l'enseignement secondaire.

D'autre part, plus d'un tiers des candidats inscrits à cet examen le passent au moins pour la seconde fois puisqu'au cours des années 90 des «classes spéciales» sont créées pour les jeunes que la réglementation n'autorise pas à redoubler la terminale.

Partant de ces constats, nous avons voulu alors savoir si effectivement les tests statistiques allaient confirmer (ou pas) l'impact de ces deux variables sur la réussite au bac. Les tableaux III et IV, dans leur colonne respective C et B, donnent le résultat des estimations.

La conclusion est négative quant à la pertinence du sexe du candidat à cet examen alors que le redoublement en classe de terminale augmente les chances de réussite des candidats (coefficient négatif accepté au seuil de 5 %) en ce qui concerne la série «Sciences de la nature et de la vie».

### **C – Effet «lycée d'appartenance»**

Les établissements du secondaire se différencient par leur ancienneté, c'est à dire par leur date de création, ce qui peut, probablement, se traduire par un corps enseignant plus expérimenté, ne recrutent pas automatiquement au sein des mêmes strates sociales que les nouveaux lycées et les collèges qui relèvent de leur circonscription géographique de recrutement des élèves de l'enseignement fondamental sont loin, en général, de préparer de manière homogène les futurs lycéens. Pour toutes ces raisons, on peut «soupçonner», à priori, une certaine disparité dans les résultats entre les établissements à l'examen de fin de cycle secondaire. Cette hypothèse d'homogénéité des lycées face à l'examen du baccalauréat peut être testée en introduisant dans le modèle une variable d'appartenance à un établissement déterminé.

Les tableaux III et IV reprennent, dans leur dernière colonne, les résultats de ce test. En ce qui concerne la série SNV, cette hypothèse se vérifie puisque les élèves issus des lycées I (Ibnou Rouchd), II (El-Feth) et VI (Khazrouna) ont des probabilités plus élevées, relativement à deux autres établissements (Mahi et Oued-El-Alleug), de réussir l'examen du baccalauréat.

En ce qui concerne la deuxième série du bac (Tableau IV), les élèves du lycée IV (Mahi) semblent moins bien préparés que leurs camarades des autres établissements (Ibnou Rouchd, El Feth et Khazrouna) puisque le coefficient correspondant est retenu seuil de 5 % et est affecté d'un signe négatif.

### **D – Effet «3<sup>ème</sup> cycle fondamental» de provenance de l'élève**

Chaque lycée recrute ses élèves au sein d'un ensemble bien déterminé d'établissements du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental (Ex-collège) de sa circonscription géographique (Carte scolaire). La question qui vient alors à l'esprit est de savoir si la préparation adéquate à l'examen du baccalauréat ne se détermine pas déjà bien plus en amont, c'est à dire avant l'accès au lycée et que l'enseignement secondaire, au contraire, aura tendance à maintenir et peut-être même, dans certaines situations, à amplifier les écarts hérités du collège.

C'est là une question très délicate à traiter tant sur le plan scientifique car le processus d'acquisition des connaissances est complexe et multifactoriel et, d'autre part, qu'au niveau politique puisqu'elle risque de

remettre en question l'égalité des chances devant la réussite scolaire que les pouvoirs publics considèrent comme déjà acquise.

Ces situations existent au sein même des pays les plus avancés et le danger ne se situe pas dans la reconnaissance d'une telle réalité mais plutôt d'en occulter l'existence. Tout le génie d'un système consiste justement à prendre acte d'un tel phénomène, s'il existe, et de mobiliser les efforts pour en limiter les conséquences.

Comme ce fut le cas pour les lycées, une variable d'appartenance de l'élève à un collège déterminé est introduite dans le modèle (SNV). Le tableau V (colonne A) reprend le résultat de l'estimation de ce nouveau modèle. Les collèges 8 (Bouarfa), 11 (Semiani) et 26 (El Markazia El-Djadida) sortent du lot puisque les coefficients correspondant sont dotés d'un signe positif, ce qui signifie que les élèves qui en sont issus ont une probabilité plus élevée de réussir leurs études secondaires que ceux des autres établissements du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental de l'échantillon retenu.

Nous retiendrons qu'au sein de ce groupe particulier de collèges, les élèves d'El Markazia El-Djadida (collège 26) sont particulièrement plus brillants puisque ce dernier est doté du plus grand coefficient (+1.25). Au sein de ce même groupe, on peut inclure, au seuil de 10 %, le collège 9 (Youcef Zoukel). A l'autre extrémité, c'est à dire les moins performants, deux collèges exigent, à notre sens, une attention particulière. Il s'agit précisément des collèges 15 (Zaouia Beni-Tmou) et 27 (Lenaï Abd-Errahmane) puisque leurs coefficients respectifs sont affectés d'un signe négatif (Tableau IV).

Pour ce qui est de la série LSH, cette hiérarchie (Tableau VI, colonne A) est moins évidente que pour le cas du SNV. En effet, seul le collège 9 (Youcef Zoukel), relevant de la circonscription géographique du lycée Ibnou Rouchd, semble être en décalage au niveau du baccalauréat par rapport aux autres établissements du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental, la variable correspondante étant dotée d'un coefficient négatif et est retenue comme pertinente (au seuil de 5 %) par le modèle explicatif du phénomène de réussite au bac.

Evidemment, il existe une étroite correspondance entre les résultats obtenus ici (variable «collège») et ceux obtenus précédemment (variable «lycée») puisque les établissements du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental constituent un partitionnement des lycées étudiés conformément à la Carte scolaire. Le rapprochement entre ces deux dernières démarches sera opéré à l'issue de la partie relative aux modèles spécifiques aux différents lycées.

## **E – Modèles spécifiques aux lycées**

– **SNV** : la seule variable explicative partagée par les trois lycées (colonnes B, C, D du tableau V) est le score moyen réalisé en classe de terminale (Moygen 3). La moyenne générale obtenue successivement à l'examen du BEF (Moy BEF) et en fin de 1<sup>ère</sup> année secondaire

(Moygen 1) ainsi que le sexe du candidat sont spécifiques au seul lycée d'Ibnou Rouchd.

L'ensemble de ces variables pédagogiques (Moygen 3, Moygen 1, Moy BEF) est doté d'un coefficient positif signifiant que leur accroissement se traduit par une probabilité plus élevée de réussir en fin de parcours et, en même temps, un avantage certain pour les filles du lycée d'Ibnou Rouchd à cet examen.

Le collège d'origine de l'élève ne joue pas un rôle déterminant dans le phénomène étudié pour les circonscriptions géographiques des lycées II et V (El Feth et Oued El-Alleug) alors que les établissements du 3<sup>ème</sup> cycle fondamental 8 (Bouarfa au seuil de 10 %) et 9 (Youcef Zoukel) semblent mieux préparés au baccalauréat au sein des candidats du lycée d'Ibnou Rouchd. Si l'on compare les modèles spécifiques aux lycées (colonnes B, C et D du Tableau V) avec le modèle général (colonne A), le lecteur peut être surpris par l'apparente contradiction des résultats obtenus.

En effet, aucun des collèges n'est retenu dans les modèles spécifiques à chacun des deux lycées II et V alors que certains d'entre eux sont considérés comme pertinents dans le modèle global (colonne A, Tableau V). C'est le cas des établissements 11 pour le lycée II et 15, 26 et 27 pour Oued El-Alleug (lycée V).

En fait, il faut rappeler que la performance du lycée El Feth est assez exceptionnelle au cours de la session du baccalauréat de Juin 1995 (44,44 % contre respectivement 31 et 15 % pour les deux autres établissements) et les collèges le composant se situent, statistiquement parlant, au même niveau de réussite (colonne C, Tableau V). Le résultat obtenu dans la colonne A de ce même tableau (V) est, somme toute, tout à fait logique du fait que le collège 11, le plus performant au sein de la circonscription géographique d'El Feth (doté du coefficient le plus petit en valeur absolue) émerge du lot lorsqu'il est mis en compétition avec l'ensemble des collèges étudiés ici (tous lycées confondus). Oued El-Alleug, à l'inverse, est le moins performant et c'est ce qui explique la position des établissements de l'enseignement fondamental qui l'alimentent au sein de l'ensemble du groupe de collèges de l'échantillon.

– **LSH** : au seuil de 5 % aucun collège n'émerge dans les modèles relatifs aux lycées d'Ibnou Rouchd et d'El Feth, c'est-à-dire que la variable «3<sup>ème</sup> cycle» de provenance de l'élève n'intervient dans le modèle de réussite au bac (colonnes B et C du tableau VI). La seule situation où ce phénomène apparaît s'observe lorsqu'on arrête le risque d'erreur du type I au seuil de 10%. Dans ce dernier cas, les élèves du collège 9 (Youcef Zoukel) sont les plus handicapés face à l'examen du baccalauréat au sein du lycée d'Ibnou Rouchd (coefficient négatif égal à -1.35)

## **F – Effet «classe d'appartenance en terminale»**

Dans cette dernière phase du travail nous avons voulu savoir si les élèves, au sein d'un même établissement (lycées) inscrits dans une même série du baccalauréat, sont répartis de manière aléatoire entre les différentes classes organisées en terminale ou, au contraire, leur répartition obéit à une autre logique, à savoir celle de répondre au souci de constituer des groupes homogènes de candidats, compte tenu de leurs performances pédagogiques antérieures et d'affecter en conséquence le personnel enseignant disponible qui permettent d'atteindre un niveau de rendement optimal de l'établissement à l'examen du baccalauréat.

Les résultats présentés ici intéressent uniquement deux établissements abritant un nombre suffisamment élevé de candidats au baccalauréat Il s'agit plus exactement des lycées Ibnou Rouchd (I) et El Feth (II) pour les deux séries du baccalauréat qui nous concernent dans cette étude. de candidats de candidats de candidats

Les tableaux VII et VIII indiquent que ce phénomène ne s'observe que dans le cas d'un seul établissement (Ibnou Rouchd) et uniquement dans le cas précis de la série SNV. Il est, cependant, délicat de conclure : dans l'état actuel des informations dont on dispose, si cette situation est le simple fruit du hasard ou relève d'une stratégie de dosage préalablement étudiée de composition homogène de groupes d'élèves.

### **III – Modèle de réussite au baccalauréat avec niveau de performance**

#### **3.1 – La démarche**

Dans ce qui a précédé, et compte tenu du fait que l'on ne disposait pas de banques de données relatives aux scores réalisés au baccalauréat par les candidats non-reçus à cette épreuve on a tenté procéder à la mise en relation entre les caractéristique des candidats et le fait de réussir (ou pas) à cet examen. On peut, cependant, et compte tenu de la nature des données disponibles, pousser l'analyse un peu plus en profondeur. En effet, le baccalauréat est décerné avec une certaine mention selon le score réalisé à cet examen par le candidat :

- «passable» si la note se situe entre 10 et 12/20
- «assez bien» si la note est comprise entre 12 et 14/20
- «bien» si la moyenne générale se situe entre 14 et 16/20
- «très bien» si le score est supérieur à 16/20

Ainsi donc, on peut faire correspondre à chacun des candidats reçu au bac la mention reflétant son niveau de performance. Pour compléter la démarche, la mention «non-reçu» sera affectée aux candidats ayant échoué à cet examen, c'est-à-dire dont la moyenne générale est inférieure à 10/20.

On désignera par  $Y_t$  la variable endogène qui peut prendre l'une des modalités suivante :

0 si le candidat n° (t) n'est pas reçu au bac (mention «non-reçu»)

1 si la mention est «passable»

1 si la mention est «assez bien»

2 si la mention est «bien»

3 si la mention est «bien»

De ce fait, chacun des candidats, à la proclamation des résultats de l'examen du baccalauréat, ne peut appartenir à la fois qu'à une des cinq catégories de classes d'élèves ainsi définies.

On est en mesure maintenant de mettre en place une relation qui permet d'expliquer le niveau de performance (mention au bac) par les antécédents pédagogiques des candidats.

### 3.2 – Le modèle

La variable expliquée ici (Y) est qualitative (mention) et prend plusieurs niveaux (polytomique). Elle constitue, par conséquent, une généralisation de la situation étudiée précédemment (dichotomique).

**Probabilité ( $Y_t = j$ ) =  $F(X_t' \cdot \beta_j)$**

où  $j = 0, 1, 2, 3, 4$  représente les modalités (mention) prises par la variable endogène  $Y_t$  et F une fonction de distribution.

Ce type de situation est généralement approché par le modèle **logit multinomial** abondamment traité par la littérature spécialisée dans ce domaine. Avant de revenir sur la situation précise qui nous intéresse directement, nous allons présenter le modèle dans un cadre plus général.

Désignons par  $P_1, P_2, \dots, P_m$  les probabilités, pour un individu (t) aux caractéristiques  $X_t$ , d'appartenir respectivement à la catégorie (mention dans notre cas)  $j=1, 2, 3, \dots, m$ . L'idée est d'exprimer ces probabilités sous forme binaire simple à l'image du modèle dichotomique traité plus haut. Pour cela, posons les relations suivantes :

$$P_1 / (P_1 + P_m) = F(X_t' \beta_1)$$

$$P_2 / (P_2 + P_m) = F(X_t' \beta_2)$$

· ·

·

$$P_{m-1} / (P_{m-1} + P_m) = F(X_t' \beta_{m-1})$$

Evidemment, comme  $P_1 + P_2 + \dots + P_{m-1} + P_m = 1$ , la dernière probabilité n'a pas lieu d'être explicitée.

A partir de cette série de relations, on peut facilement établir le rapport entre les probabilités associées respectivement à la classe "j" ( $j=1, 2, \dots, m-1$ ) et à la dernière catégorie ("m") :

$$P_j / P_m = F(X_t' \beta_j) / (1 + F(X_t' \beta_j))$$

Si l'on désigne par :  $G(X_t' \beta_j)$  ce rapport  $(=F(X_t' \beta_j) / (1 + F(X_t' \beta_j)))$  alors, la probabilité associée à la classe "j" peut s'écrire simplement :

$$P_j = G(X_t' \beta_j) / (1 + \sum_{i=1}^{m-1} G(X_t' \beta_i)) \quad j=1, 2, \dots, m-1$$

$$\text{et } P_m = 1 / (1 + \sum_{i=1}^{m-1} G(X_t' \beta_i))$$

### 3.3 – Estimation des paramètres du modèle

L'estimation des paramètres  $\beta_j$  ( $j=1, 2, \dots, m-1$ ) du modèle va se faire par la méthode du maximum de vraisemblance étant donné que la relation les liant à la variable endogène ( $Y_t$ ) n'est pas linéaire.

Pour cela, définissons la variable dichotomique suivante :

(1 si l'individu «t» appartient à la catégorie  $Y_{tj} = 1$  si l'individu « t » appartient à la classe «j», 0 autrement (La vraisemblance associée à l'échantillon sous main s'écrit alors :

$$L = \prod_{t=1}^n (P_{1t})^{Y_{1t}} \cdot (P_{2t})^{Y_{2t}} \dots (P_{mt})^{Y_{mt}}$$

et en prenant le logarithme de cette dernière expression, on obtient :

$$\text{Log}(L) = \sum_t^n \sum_{i=1}^m Y_{it} \cdot \text{Log}(P_{it})$$

Dans le cas particulier où  $F$  est une fonction **logistique**, le modèle précédent est appelé alors modèle logistique multinomial. L'expression de  $G$  s'écrit alors :

$$G(X_t' \beta_j) = e^{X_t' \beta_j}$$

et par conséquent celle de  $P_{jt}$  se simplifie pour s'écrire :

$$X_t' \beta_j / (1 + \sum_{i=1}^{m-1} e^{X_t' \beta_i}) \quad \text{ce qui donne :}$$

$$\text{Log}(L) = \sum_t^n ( \sum_{i=1}^{m-1} Y_{it} \cdot \text{Log}(P_{it}) + Y_{mt} P_m )$$

$$\text{Log}(L) = \sum_t^n ( \sum_{i=1}^{m-1} Y_{it} \cdot \text{Log}(P_{it}) + Y_{mt} P_m )$$

$$\text{Log}(L) = \sum_t^n ( \sum_{i=1}^{m-1} (X_t' \beta_i) - \sum_{i=1}^m Y_{jt} ( \text{Log}(1 + \sum_{i=1}^{m-1} e^{X_t' \beta_i} ) ) )$$

La condition nécessaire pour que  $b_1, b_2, \dots, b_{m-1}$  maximisent  $\text{Log}(L)$  est que :

$$\partial \text{Log}(L) / \partial \beta_j = \sum_{t=1}^n ( Y_{jt} - P_{jt} ) X_t' = 0 \quad j=1, 2, \dots, m-1$$

et où 0 représente un vecteur nul de dimension ( $K \times 1$ )

De la même manière, on peut obtenir l'expression des dérivées secondes nécessaires à l'application d'un des algorithmes de recherche d'un optimum (Newton-Raphson, méthode du score, etc.) :

$$\partial^2 \text{Log}(L) / \partial \beta_j \partial \beta_j = - \sum_t^n P_{jt} (1 - P_{jt}) X_t' \cdot X_t \quad j=1, \dots, m-1$$

et pour  $j \neq i$  :

$$\partial^2 \text{Log}(L) / \partial \beta_j \partial \beta_i = - \sum_t^n P_{jt} \cdot P_{it} X_t' \cdot X_t \quad j=1, \dots, m-1$$

$$i=1, \dots, m-1$$

### 3.4 – Application

Les résultats à l'examen du baccalauréat pour la session de juin 1995 en ce qui concerne les candidats des établissements retenus présentent la particularité d'être fortement concentrés sur l'intervalle (10.00, 12.00) ce qui nous oblige à adapter les modalités de la variable endogène à cette situation particulière de la manière suivante :  $Y_t$  prend l'une des modalités suivante :

- 0 si le candidat  $N^\circ(t)$  n'est pas reçu au bac
- 1 si le score réalisé au bac se situe entre 10.00 et 10.50 sur 20
- 2 si le score réalisé au bac se situe entre 10.50 et 11.00 sur 20
- 3 si le score réalisé au bac est supérieur à 11.00 sur 20

Les effets marginaux des variables explicatives  $X_{kt}$  se mesurent, à travers l'expression suivante :

$$\frac{\partial P_{jt}}{\partial X_k} = P_{jt} \left( \beta_{jk} - \sum_{i=1}^{m-1} \beta_{ik} P_{it} \right) \quad j=1,2, \dots, m-1=1,2, \dots, K$$

et dépendent, comme on peut le constater, de tous les paramètres  $\beta_{ik}$  à la fois.

Le tableau IX ci-dessous donne le résultat concernant de l'estimation de ces paramètres pour le cas de la série SNV. La principale conclusion est que la probabilité de réaliser un score supérieur (moyenne générale se situant entre 10.50 et 11 sur 20) à l'examen du baccalauréat est fortement liée à la performance réalisée par l'élève en dernière année de lycée ( Moy-3AS)

Tableau I – Tests de spécification du modèle de réussite Au BAC série – SNV-



VARIABLES	F STATISTIQUE	LOG.LIKELIHOOD RATIO
Constante + Moy gen3	-	171.5076*
Constante + Moy gen3 + Moy en	12.9477*	6.8489*
Constante + Moy gen3+ Moy BEF	18.0659*	11.1953
Constante + Moy gen3+ Moy gen1	7.6412*	3.7214**
Constante + Moy gen3+ Moy gen3 Moy gen1+ Moy BEF	6.5111*	11.654*

(\*) Pertinence Acceptée de la variable explicative additionnelle au seuil de 5 %.

(\*\*) Acceptée au seuil de 10 %.

**Tableau II – Tests de spécification du modèle de réussite au bac série L.S.H**

VARIABLE	F. Statistique	Log Likelihood Ratio
Constante + Moy gen3	-	60.7045
Constante + Moy gen3+ Moy gen	1.7822	1.0996
Constante + Moy gen3+ Moy BEF	0.9487	1.1084
Constante + Moy gen 3+ Moy gen 1	-0.0420	0.0052
Constante + Moy gen 3+ Moy gen + Moy BEF + Moy gen 1	0.7869	1.2197

\* variable explicative additionnelle acceptée au seuil de 5 %.

**Tableau III – Estimation du modèle de réussite au bac série –SNV-**

VARIABLES EXPLICATIVE	MODELE A	MODELE B	MODELE C	MODELE D
Constante	-5.01* (0.44)	-5.96* (0.57)	-4.95* (0.66)	-5.71* (0.74)
Moy gen 3	0.46* (0.04)	0.42* (0.05)	0.42* (0.05)	0.52* (0.06)
Moy gen	-	0.03 (0.05)	0.02 (0.06)	-0.04 (0.06)
Moy BEF	-	0.11* (0.05)	0.11* (0.05)	0.03 (0.06)
Moy gen 1	-	-0.01 (0.06)	-0.01 (0.06)	0.05 (0.07)
Sexe	-	-	-0.28** (0.15)	-0.34* (0.16)
Sit 3AS	-	-	-0.24* (0.10)	-0.25* (0.11)
Lycée 1	-	-	-	1.52* (0.45)
Lycée 2	-	-	-	1.44* (0.46)
Lycée 5	-	-	-	-0.16 (0.47)
Lycée 6	-	-	-	1.49* (0.60)
Log Likelihood	-200.09	-194.29	-190.04	-165.65

**Tableau IV – Estimation du modèle de réussite au bac série -L.S.H-**

VARIABLE EXPLICATIVE	MODELE A	MODELE B	MODELE C
Constante	-2.79* (0.44)	-2.74* (0.63)	-3.25* (0.58)
Moy gen 3	0.26* (0.04)	0.28* (0.05)	0.28 (0.04)
Sexe	-	-0.26 (0.25)	-
Sit 3AS	-	0.14 (0.13)	-
Lycée 1	-	-	0.36 (0.34)
Lycée 2	-	-	0.31 (0.34)
Lycée 4	-	-	-0.12 (0.44)

Test de pertinence des variables additionnelles :

F.Test 1.20 1.28  
Log Likelihood 3.03 2.45

\* Acceptée à 5 %

**Tableau V – Effet «collège» d'origine sur la réussite au bac série -SNV-**

VARIABLE	TOUS LYCEES CONFONDUS A	LYCEE B	LYCEE C	LYCEE D
Constante	-5.38* (0.76)	-7.94* (1.60)	-2.19 (1.94)	-9.13* (2.22)
Moy gen	0.00 (0.65)	-0.08 (0.12)	0.01 (0.17)	-0.05 (0.15)
Moy BEF	-0.04 (0.06)	0.22* (0.11)	-0.31** (0.17)	0.07 (0.16)
Moy gen 1	0.06 (0.07)	0.25* (0.13)	0.13 (0.13)	-0.15 (0.21)
Moy gen 3	0.46* (0.07)	0.54* (0.12)	0.43* (0.11)	0.91* (0.22)
sexe	0.35* (0.17)	-0.74* (0.29)	-0.08 (0.35)	-0.05 (0.43)
Sit 3 AS	-0.18 (0.13)	-0.24 (0.25)	-0.06 (0.45)	0.18 (0.31)
Col 3	-0.30 (0.51)	-	-	-
Col 8	0.61* (0.35)	0.89** (0.48)	-	-
Col 9	0.58** (0.34)	1.21* (0.61)	-0.28 (0.64)	-
Col 10	0.27 (0.45)	0.53 (0.71)	-0.45 (0.69)	-
Col 11	0.88* (0.35)	-	-0.05 (0.51)	-
Col 15	-0.65* (0.32)	-	-	-0.19 (0.57)
Col 19	0.31 (0.30)	0.86 (0.58)	-0.27 (0.48)	-
Col 21	0.47 (0.32)	0.31 (0.43)	-0.57 (0.66)	-
Col 22	0.19 (0.34)	0.15 (0.52)	-	-
Col 23	0.41 (0.43)	0.51 (0.55)	-	-
Col 26	-1.25* (0.62)	-	-	-0.71 (0.80)
Col 27	-0.63** (0.34)	-	-	-0.24 (0.61)
Col 44	0.55 (0.62)	-	-	-
Col 45	-0.32 (0.54)	-	-	-
Col 49	-	0.72 (0.80)	-	-
Log(Likelihood)	71.85	-105.61	-44.5522	28.1203
Nb. D(observations)	463	185	99	105
Reçus au bac	143	48	44	17

**Tableau VI – Estimation des modèles avec effet «collège d'origine» sur la réussite au bac série – L.S.H-**

VARIABLE	MODELE GENERAL (A)	LYCEE I (B)	LYCEE II (C)
Constante	-5.89 (1.26)*	-5.47 (1.98)*	-7.63 (3.61)*
Moy gen	0.02 (0.09)	-0.11 (0.14)	0.56 (0.30)*
Moy BEF	0.002 (0.09)	0.07 (0.10)	-0.48 (0.30)
Moy gen 1	0.06 (0.11)	0.31 (0.23)	-0.12 (0.23)
Moy gen 3	0.43 (0.08)*	0.29 (0.12)*	0.57 (0.25)*
Sexe	-0.14 (0.30)	-0.30 (0.44)	0.48 (0.75)
Sit 3 AS	0.44 (0.16)*	0.48 (0.35)	-0.13 (0.83)
College 8	0.33 (0.60)	-0.08 (0.63)	-
College 9	-1.26 (0.69)**	-1.35 (0.75)**	-
College 10	1.00 (0.86)	-	1.01 (1.22)
College 11	-0.33 (0.66)	-	-8.84 (23.3)
College 19	0.59 (0.46)	-	0.85 (0.79)
College 21	-0.39 (0.73)	-0.97 (0.78)	-
College 22	0.47 (0.51)	-	0.06 (0.25)
College 23	0.47 (0.43)	-0.08 (0.48)	-
College 38	0.78 (0.58)	0.33 (0.66)	-

Log Lilihood      68.77      -      33.13      -      12.82  
 NB OBSERVATION    180                    69                    26  
 NB REUSSITE AU BAC 53                    21                    16

**Tableau VII – Effet «classe d'appartenance» en terminale sur la réussite au bac série -SNV-**

VARIABLE	I	LYCEE	LYCEE II
CONSTANTE		-4.96* (1.24)	-2.73 (1.80)
Moy gen		0.13 (0.10)	0.15(0.15)
Moy BEF		0.02 (0.09)	-0.34* (0.15)
Moy gen1		0.06 (0.10)	0.03 (0.13)
Moy gen3		0.34* (0.09)	0.40* (0.10)
Sexe		-0.63* (0.24)	0.16 (0.43)
Sit 3 AS		0.09 (0.21)	-0.16 (0.38)
Classe 2		-0.61* (0.30)	0.62 (0.46)
Classe 3		-0.81* (0.37)	-0.48 (0.48)
Classe4		-0.16 (0.35)	-0.25 (0.48)
Classe5		-	-0.02 (0.47)

Log Likelihood      -      79.3114                    -      46.3969  
 Nb d'observations    184                    98  
 Nb réussites au bac    51                    49

**Tableau VIII – Effet «classe d'appartenance» en terminale sur la réussite au bac série -L.S.H -**

VARIABLE	LYCEE I	LYCEE II
Constante	-5.67* (1.15)	-2.72 (2.23)
Moy gen	0.02 (0.13)	0.33*** (0.23)
Moy BEF	0.02 (0.10)	-0.19 (0.22)
Moy gen 1	0.49* (0.22)	0.15 (0.16)
Moy gen 3	0.21** (0.11)	0.27** (0.15)
Sexe	-0.77** (0.42)	0.15 (0.68)
Sit 3 AS	0.26 (0.31)	-0.25 (0.57)
Classe 2	-0.53 (0.46)	-0.84 (0.68)
Classe 3	-0.22 (0.41)	-0.48 (0.64)
Classe 4	-	-1.06 (0.75)
Log Likelihood	-	-35.43
Nb d'observations	67	22.16
		26

**Tableau IX – Résultat à l'examen du bac avec niveau de performance – Série SNV-**

VARIABLE	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>	P <sub>3</sub>
Constante	6.71* (1.42)	5.81* (1.99)	3.20* (9.88)
Moy-3AS	0.88 (9.98)	0.007 (0.15)	0.40* (0.20)
Moy-BEF	0.20* (0.08)	0.13* (0.16)	-0.37* (0.15)
Sexe	-1.65* (0.36)	-2.65* (0.69)	2.79* (0.52)
Sit-3AS	-0.68 (1.10)	-1.44 (1.53)	-0.60 (1.82)
Lycée1	1.83* (0.49)	0.26* (0.97)	3.59* (1.15)
Lycée2	0.17 (0.55)	-0.55 (1.28)	21.49 (1.04 E-10)
Lycée3	0.0002 (0.56)	-0.07 (1.14)	0.36 (1.26)

Log Likelihood = -254.04

## Annexe :

### Des variables pédagogiques

#### Annexe : Code matière

##### I – Code matière 9<sup>ème</sup> année fondamentale

Techno	Technologie
Sciences	Sciences Naturelles
Lan – Arab	Langue Arabe
Lan – Etr 1	Langue Etrangère 1
Lan – Etr 2	Langue Etrangère 2
Edu – Socio	Education Socio – économique
Edu – Rel	Education Religieuse
His - Géo	Histoire Géographie
Moy – Gen	Moyenne Générale En 9 <sup>ème</sup> AF
Moy – Bef	Moyenne Au BEF

**II – Code matière 1<sup>ère</sup> année secondaire (Troncs communs : technologie, sciences et sciences humaines)**

La-Arab3	Langue Arabe En 3 <sup>ème</sup> AS
Math3	Mathématiques En 3 <sup>ème</sup> AS
His-Géo3	Histoire-Géographie En 3 <sup>ème</sup> AS
Sci-Rel	Sciences Islamiques En 3 <sup>ème</sup> AS
Philo	Philosophie En 3 <sup>ème</sup> AS
La-Etr13	Langue Etrangère (1) En 3 <sup>ème</sup> AS
La-Etr23	Langue Etrangère (2) En 3 <sup>ème</sup> AS
La-Etr33	Langue Etrangère (3) En 3 <sup>ème</sup> AS
Sci-Nat	Sciences Naturelles En 3 <sup>ème</sup> AS
Physiq3	Sciences Physiques En 3 <sup>ème</sup> AS
Act-Cul3	Activités Culturelles En 3 <sup>ème</sup> AS
Eps3	Education Physique En 3 <sup>ème</sup> AS
Moy-Gen3	Moyenne Générale Annuelle En 3 <sup>ème</sup> AS

**III – Code matière 3<sup>ème</sup> année secondaire**

La-Arab 1	Langue arabe 1 <sup>ère</sup> AS
Maths 1	Mathématiques 1 <sup>ère</sup> AS
His- geo1	Histoire Géographie 1 <sup>ère</sup> AS
Edu-civ1	Education civique 1 <sup>ère</sup> AS
Sci-rell	Sciences Islamiques 1 <sup>ère</sup> AS
Des-tec1	Dessin technique 1 <sup>ère</sup> AS
Sci-nat1	Sciences naturelles 1 <sup>ère</sup> AS
Physiq1	Sciences physiques 1 <sup>ère</sup> AS
La-etr11	Langue Etrangère (1) 1 <sup>ère</sup> AS
La-etr21	Langue Etrangère (2) 1 <sup>ère</sup> AS
Act-cul	Activités culturelles 1 <sup>ère</sup> AS
Moy-gen1	Moyenne Générale Annuelle en 1 <sup>ère</sup> AS.

$$\text{Sexe} = \begin{cases} 1 & \text{si l'élève est de sexe masculin} \\ 0 & \text{autrement} \end{cases}$$

Vœu  
=

$$\begin{cases} 1 & \text{si le choix du tronc commun à l'issue de la 9<sup>ème</sup> année fondamentale} \\ & \text{est respectée par la commission d'orientation} \\ 0 & \text{autrement} \end{cases}$$

$$\text{Sit\_3AS} = \begin{cases} 1 & \text{si l'élève n'est ni redoublant ni en classe spécial} \\ 0 & \text{autrement} \end{cases}$$

## Notes

---

**[\*]** Chercheur associé au CREAD

**دور التوقعات في نموذج القيمة الحالية للتضخم**

حالة الجزائر

**الملخص :**

تهدف هذه الورقة إلى البحث في دراسة مدققة لنظرية التوقعات عند نموذج (1956) Cagan للتضخم المرتفع مطبقا على البيانات الإحصائية الجزائرية خلال فترات زمنية مختلفة. ونركز خصوصا، على إمكانية تفسير الطلب على الأرصدة الحقيقية وديناميكية مستوى السعر خلال الفترة محل الدراسة بواسطة هذا النموذج.

**Résumé :**

Cet article cherche à étudier, d'une façon concentrée, la théorie des anticipations dans le modèle d'hyperinflation de Cagan (1956) appliqué aux données statistiques en Economie Algérienne pour des périodes différentes. On se concentrera, spécialement, sur la possibilité d'expliquer la demande d'encaisses réelles et la dynamique du niveau de prix, durant la période d'étude concernée, par ce modèle.

**مقدمة :**

من المعروف في الغالب، أن توقعات الأسعار المستقبلية تؤثر على مستويات الأسعار الحالية وأن التوقعات التضخمية تسير وفق نظام يجعل من الصعب على التضخم أن يتوقف بسرعة. والسؤال المهم، ميدانيا، يتعلق بإمكانية وجود أي شيء ملموس لهذه القصة. هل تكون توقعات السعر ذات أهمية، وإذا كان ذلك صحيحا فكيف؟ حيث نحاول من خلال دراستنا في هذه الورقة الإجابة عن هذا السؤال.

يعتبر التضخم المرتفع ظاهرة مغرية وجذابة لأنها تمثل وضعية يذهب فيها الاقتصاد في بعض الاتجاهات الجنونية. وبالرغم من اتفاق الجميع على أنه يجب تفادي التضخم المرتفع والمستمر، إلا أنه مازال يطغى ويضرب اقتصادات عديدة عبر العالم وذلك حتى بعد محاولة أغلب الاقتصادات التحول إلى اقتصاد السوق في ظل مفهوم العولمة الجديد. ويمكن اعتبار التضخم المرتفع بأنه يشكل مخبرا لدراسة النظريات النقدية لأنه خلال فترات تواجد الضغوط التضخمية تصبح التغيرات التي تحدث في المتغيرات الاسمية والنقدية، في المجموع، تفوق التغيرات في المتغيرات الحقيقية.

إن حجر الأساس في كل من التحليل النظرية والتطبيقية لنموذج القيمة الحالية للتضخم هو نموذج التضخم الجامح المقترح من طرف (1956) Cagan، أين يكون الطلب على الأرصدة الحقيقية يعتمد فقط على التوقع المستقبلي للتضخم [1]. إن Cagan والعديد من أتباعه حللوا هذا النموذج في ظل فرضية التوقعات المتكيفة. ولقد انتقل وتحول التحليل في بداية عقد السبعينيات من القرن الماضي إلى التأكيد على إدخال مفهوم التوقعات الرشيدة، مبتدئين مع (1973) [Sargent and Wallace]، ثم تبعتها دراسات أخرى أهمها تلك التي قدمها [Sargent (1977)] [2]. كما تم إظهار نموذج Cagan على أنه يمكن اشتقاقه، في الجانب النظري، من [3].

خلال طريقة تعظيم المنفعة في ظل التوقعات الرشيدة مثلما تطرق إليه [Kingston 4](1982) وكذلك [5] (Gray 1984)، و منه يكون متسقا مع التصرف الرشيد. بالإضافة إلى ذلك، لقد تم إثبات أن التضخم المرتفع يمكن أن يبرز كظاهرة مضاربة خالصة بسبب التوقعات ذاتية الدفع مثل الفرقعات الرشيدة Rational Bubbles رغم أن القيود المفروضة على تصرف بعض الفرقعات أصبحت متشددة جدا مثلما يشير إلى ذلك [6] (Diba and Grosman 1988). أما في الجانب التطبيقي فهناك عدة محاولات تم القيام بها لتقدير نموذج Cagan واختباره من أجل الفرقعات مثل [7] (Casela 1989).

سننطلق في الفقرة الأولى، من هذه الدراسة، للفرضيات التي تبني عليها التوقعات وفي الفقرة الثانية نبني نموذجا للتوقعات في ظل القيمة الحالية للتضخم. أما الفقرة الثالثة فنخصصها لتقنيات وطرق تقدير النموذج مع التعليق على النتائج، ونهني دراستنا بخاتمة.

## 1 - فرضيات حول التوقعات

لقد تم استعمال فرضيتين تتعلقان بتوقعات مستوى السعر. تكون الأولى متسقة مع فرضية التوقعات المتكيفة، والتي تعني أن توقع القيم المستقبلية لمستوى السعر تكون دالة للقيمة السابقة [منطلقين مع الفترة  $(t-1)$ ] بالنسبة للقرارات المتخذة في الفترة  $t$ . تكون المعالم، في هذه الحالة، مفروضة بأنها تقع على كثير حدود خطي مع نهاية قيد نقطي للصفر عند مدة تأخير تساوي  $q$ . حيث أن  $q$  تكون مقدرة، إجماليا، مع المعالم الأخرى ويكون الخطأ المعياري لمقدر  $q$  محسوبا، إجماليا، مع الأخطاء المعيارية للمعالم المقدرة الأخرى. إن طريقة تقدير  $q$  وخطئها المعياري هي موضحة بالتفصيل عند [8] (Andrews and Fair 1992). حيث أن تقدير مدة التأخير يتفادى أخطاء التخصيص ويسمح للبيانات بأن تظهر مدة النظر للوراء Backward Looking في تكوين توقعاتها [في ظل التوقعات المتكيفة].

أما الفرضية الثانية فتتعلق بالتوقعات الرشيدة تكون، في هذه الحالة، معالم القيم المستقبلية المتوقعة، التي تدخل في المعادلة، مفروضة بأنها تقع على كثير الحدود الخطي مع قيد صفري عند مدة التأخير  $r$ . حيث تكون  $r$  مقدرة، إجماليا، مع المعالم الأخرى ويكون الخطأ المعياري لمقدر  $r$  محسوبا، إجماليا، مع الأخطاء المعيارية الأخرى كذلك. كما أن طريقة تقدير  $r$  وخطئها المعياري هي موضحة عند [9] (Andrews and Fair 1992) كذلك. تعتبر هذه الطريقة توفيقا لطريقة العزوم لدى [9] (Hansen 1982)، تقنية توزيع التأخير لكثير الحدود لدى [Almon 10] (1965)، والتعديلات التي نحتاجها للسماح بتقدير  $r$ .

سنركز في دراستنا هذه على نمذجة المستوى العام للأسعار وتطور معدلات التضخم بالاستعانة بنظرية التوقعات ودورها في تحديد نموذج القيمة الحالية للتضخم. ويعتبر مبدأ تعديل السعر لدى مختلف المدارس الاقتصادية أحد الانعكاسات الهامة للسياسات المتخذة من طرف المسؤولين لهذه النظرية. وتنطلق نظرية التوقعات من الفرضيات التالية:

1. يكون الأفراد نظرة للأمام، ويمكن نمذجة توقعاتهم المستقبلية بنوع من الدقة بافتراض أن لديهم إحساس بالتذبذبات الاقتصادية ويستعملون كل المعلومات المتوفرة لديهم للقيام بتنبؤات غير متحيزة، لكنها ليست معفية من بعض الأخطاء.
2. يمكن توضيح السياسة الاقتصادية الكلية بشكل جيد وتقييمها كقاعدة للسياسة عوضا عن التعامل مع الأدوات كمتغيرات خارجية والنظر لتغيرات فترة زمنية واحدة في هذه الأدوات.
3. من أجل أن تشتغل قاعدة سياسة معينة يكون من الضروري ترسيخ مالي لتلك القاعدة.



4. يكون الاقتصاد، في الأساس مستقرا وبعد حدوث أية صدمة، مهما كانت قوتها، سوف يعود الاقتصاد بعد مدة معينة إلى مسالك اتجاهه الطبيعي. ويمكن لهذا المسار أن يكون بطيئا في بعض الحالات بسبب التصلبات في الهيكل الاقتصادي والاختلالات التي تحدث فترات إبطاء طويلة في العودة بالاقتصاد إلى حالة الثبات للأجل الطويل.

5. يكون هدف السياسة هو تقليص حجم ومدّة الاختلالات ما بين الناتج والتضخم عن المستويات الطبيعية بعد كل صدمة يتعرض لها الاقتصاد. ويكون التوصل إلى ذلك عبر فترة زمنية أكيدة، والذي سوف يتضمن استعمال عدد كبير من الأدوات الاقتصادية والتعرض إلى فترات من الركود الاقتصادي تلعب عوامل الدقة والجديّة في اتخاذ السياسة الدور الأساسي في ضمان الخروج من تلك الوضعية بأقل التكاليف.

## 2 - بناء نموذج التوقعات :

نهدف في دراستنا إلى اختبار وجود فرضيتي التوقعات المتكيفة والرشيّدة في تحديد المستوى العام للأسعار ومعدل التضخم في الاقتصاد الجزائري من خلال نماذج القيمة الحالية للتضخم المتوقع وتبعاً للتقنية المستعملة من طرف [11] Chow (1989). حيث سنبنّي ونكون قيمة حالية لنموذج التضخم الجامح الذي أشار إليه (Cagan 1956)، أين يكون المستوى الحالي للسعر عبارة عن دالة خطية للتوقعات الشرطية حول مستوى السعر للفترة القادمة والمستوى الحالي لعرض النقود [12]. ثم نحدّر البيانات الشهرية للمستوى العام للأسعار وعرض النقود في الجزائر خلال الفترة (1990.01 – 2003.12)، ومن ثم نحاول استخلاص مدى تأييد البيانات للقيود المفروضة بواسطة فرضيتي التوقعات الرشيّدة والمتكيفة أو عدم تأييدها لأي منهما.

نكتب دالة الطلب على الأرصدة النقدية الحقيقية التي استعملها (Sargent 1986) في دراسته لتطبيق نظرية التوقعات الرشيّدة في حالة التضخم المرتفع و السريع مع بعض الترتيبات البسيطة على الشكل [13].

$$m_t - p_t = b_0 - b_1 [E_t P_{t+1} - P_t], \quad b_i > 0, \quad i=1,2,\dots \quad (1)$$

حيث أن  $p_t$  و  $m_t$  هما اللوغاريتم الطبيعي لعرض النقود ومستوى السعر في الزمن  $t$ . أما  $E_t$  فهو معامل التوقعات الشرطية بناء على المعلومات المتوفرة في الزمن  $t$ . وعلى الرغم من اعتماد الطلب على الأرصدة النقدية على متغيرات أخرى كالدخل، أسعار الفائدة وغيرها مثلما هو موجود في عدة تخصيصات أخرى، إلا أنه خلال فترات التضخم المرتفع يقل دور المتغيرات الأخرى في تحريك الاتجاهات التضخمية وعلى الخصوص لما نتعامل مع بيانات شهرية [14]. ونعتقد أن معدل التضخم المتوقع يكون له دور محوري في تحديد حجم الطلب على الأرصدة النقدية في هذه الحالة. وبإعادة ترتيب المعادلة (1) أعلاه، نحصل على العبارة التالية:

$$P_t = -b_0(1-a) + (1-a)m_t + aE_t P_{t+1} \dots (2)$$

حيث أن:

$$0 < a = b_1 / (1+b_1) < 1$$

وبالتعويض المتتالي عن  $E_t P_{t+1}$  نستطيع الوصول إلى عبارة لمستوى السعر التوازني بدلالة الكميات المعروضة من النقود على النحو [15].

$$P_t = -b_0 + (1-a) \sum_{i=0}^{\infty} a^i E_t m_{t+i} \dots (3)$$

حيث أن  $m_t = E_t m_t$ . أما  $E_t m_{t+i}$  فهي توقعات الجمهور في الزمن  $t$  حول حجم مخزون النقود الذي سيسود في الزمن  $t+i$ . وتكون صيغة معادلة السعر (3) أعلاه،

متسقة مع تلك المقترحة من طرف (Chow 1989) حول تخفيض القيمة الحالية لأسعار الفائدة في الأجل الطويل، مع صيغة (Engsted 1996) حول النموذج النقدي لسعر الصرف في ظل التضخم الجامح، ومع صيغة Beladi and others (1993) حول دور التوقعات المتكيفة والرشيده في نموذج القيمة الحالية [16]، ومع (Endsted 1998) حول دور الطلب على النقود أثناء فترات التضخم الجامح، وأخيرا مع صيغة (Laidler and Stadler 1998) حول التغيرات النقدية للتضخم الذي عرفته ألمانيا سنة 1922 [17]. وتتطلب شروط الاستقرار بأن يكون  $a < 1$  ومنه فإن المعادلة (3) أعلاه، تمثل الحل الأساسي في ظل شروط السوق للمعادلة (2). كما ينظر لأسعار الفترة الحالية على أنها تعبير عن المسلك المستقبلي لمخزون النقود، أين يكون لتوقعات التغير في مخزون النقود المستقبلي أثرا فوريا على مستوى السعر، وبالتالي فإن الأسعار السائدة لا تتطلب، بالضرورة، أية علاقة نظامية بكمية النقود الحالية.

وباستعمال المعادلة (3) لتقييم السعر في الفترة القادمة  $E_t P_{t+1}$ ، نكتب المعادلة:

$$E_t P_{t+1} = -b_0 + (1-a) \sum_{i=1}^{\infty} a^i E_t m_{t+i} \dots \dots \dots (4)$$

وبناء على نتيجة المعادلة (4) يمكن إعادة ترتيب المعادلة (3) على النحو:

$$P_t = -b_0 + (1-a)m_t + (1-a) \sum_{i=1}^{\infty} a^i E_t m_{t+i} \dots \dots \dots (5)$$

وبضرب المعادلة (4) بواسطة (a) وطرحها من (5)، مع بعض الترتيبات، نحصل على:

$$P_t = -b_0(1-a) + (1-a)m_t + a E_t P_{t+1} \dots \dots \dots (6) \dots$$

ومنه إذا كانت التوقعات رشيده فإنه بإمكاننا استعمال الفرضية:

$$P_{t+1} = E_t P_{t+1} + V_{t+1} \dots \dots \dots (7)$$

حيث أن  $V_{t+1}$  تمثل الأخطاء العشوائية غير المرتبطة فيما بينها عبر الزمن وذات الوسط المعدوم والتباين الثابت، أما إذا كانت التوقعات متكيفة فإنه يمكننا الاعتماد على الفرضية:

$$E_t P_{t+1} - E_{t-1} P_t = K(P_t - E_{t-1} P_t) + U_t \dots \dots \dots (8)$$

وبتعويض فرضية التوقعات الرشيده (7) في نتيجة المعادلة (6) نحصل على:

$$P_t = -b_0(1-a) + (1-a)m_t + a P_{t+1} - a V_{t+1} \dots \dots \dots (9)$$

وبالحل من أجل  $P_{t+1}$  وتأخير نتيجة ذلك بفترة واحدة ينتج لدينا معادلة تعبر عن تحديد مستوى السعر لاقتصاد يعاني من تضخم مستمر ويتحرك بسرعة في ظل فرضية التوقعات الرشيده و يأخذ الشكل:

$$P_t = -b_0(1-a) + (1/a)P_{t-1} - [(1-a)/a] m_{t-1} + V_t \dots \dots (10)$$

وبنفس الطريقة يكون حل المعادلة (6) من أجل  $E_t P_{t+1}$  على النحو:

$$E_t P_{t+1} = b_0(1-a)/a + (1/a)P_t - [(1-a)/a] m_t \dots \dots (11)$$

وبأخذ توقعات مستوى السعر بالمعادلة (11) في الزمن  $(t-1)$  ينتج:

$$E_{t-1} P_t = b_0 (1-a)/a + (1/a)P_{t-1} - [(1-a)/a] m_{t-1} \dots (12)$$

تم بتعويض المعادلتين (11) و(12) في معادلة فرضية التوقعات المتكيفة رقم (8)، و الحل من أجل  $P_t$ ، مع إعادة ترتيب الحدود، نحصل على عبارة للقيمة الحالية لتحديد مستوى السعر في اقتصاد يعاني من التضخم المستمر في ظل التوقعات المتكيفة على النحو:

$$P_t = -b_0 K(1-a)/(1-Ka) + [(1-k)/(1-ka)]P_{t-1} + [K(1-a)/(1-Ka)]m_{t-1} + [(1-a)/(1-ka)](m_t - m_{t-1}) + [a/(1-ka)] U_t \dots (13)$$

ونظرة بسيطة للمعادلتين (10) و (13) أعلاه، تبين بأن الأولى تكون محتواه في الثانية وهو ما يعرف باسم "نماذج العش" "Nested Models" ومنه، إذا كانت (13) صحيحة فإن معلمة الحد ( $m_t - m_{t-1}$ ) يجب أن تكون لها معنوية إحصائية مقبولة، وأن حاصل ضرب مقدرتي المتغيرين  $m_{t-1}$  و  $p_{t-1}$  يجب أن يساوي الواحد في المعادلتين (10) و(13) أعلاه، مع  $0 < a < 1$ ،  $k < 1$  كما أن قبول المعادلة (13) سوف يؤدي أتوماتيكيا إلى الرفض النهائي للمعادلة (10). أما رفضها فلا يستلزم، بالضرورة، قبول المعادلة (10) الخاصة بالتوقعات الرشيدة. ومنه، في حالة رفض المعادلة (13) فإننا نحتاج لتقدير المعادلة (10) للتأكد من صحة فرضية التوقعات الرشيدة ولا نستطيع اتخاذ قرار نهائي قبل القيام بذلك. ويجب التأكد، عند تقديرنا للمعادلة (13)، من عدم وجود مشكل الارتباط بين متغير مخزون النقود  $m_t$  ومتغير الأخطاء العشوائية  $U_t$ ، وذلك بتقدير هذه المعادلة مستعملين تقنية المتغيرات الأدواتية. ويمكن القيام بذلك من خلال تكوين المتغيرة الأدواتية  $m_t$  بتكوين المعادلة.

$$m_t = C_0 + \sum_{i=1}^n C_i m_{t-i} + \sum_{j=1}^m d_j P_{t-j} + V_t \dots (14)$$

حيث أن  $V_t$  يمثل عنصر الأخطاء العشوائية بوسط معدوم و تباين ثابت. أما  $C_i$  و  $d_j$  هي معالم لمتغيرات توزيع التأخير  $m_{t-i}$ ،  $p_{t-j}$ . في حين أن عدد التأخيرات  $n$  و  $m$  يمكن اختيارها باستعمال معايير الأداء لأصغر خطأ التباين.

### 3- طريقة التقدير والنتائج:

أثناء تقديرنا للمعادلة (14) مستعملين  $m$  و  $n$  بعد عدة محاولات لتحديد عدد التأخيرات معايير الأداء للحصول على أحسن و أصغر أخطاء التنبؤ، مجموع مربعات البواقي، من خلال دراسة، Akaike (AIC)،  $R^2$ ، RMSE، Theil Inequality معيار الفترات الزمنية التالية: (1990.01-2003.12)، (1990.01-1997.12)، (1998.01-2003.12)، وتوصلنا إلى النماذج التي تحقق هذه المعايير كما هي مبينة بالجدول (1) أدناه:

الجدول 1 : تقدير المعادلة (14) حسب الفترات الزمنية الثلاث المختلفة (\*\*)

الفترات/المحدرات	-2003.12 1990.01	-1997.12 1990.01	-2003.12 1998.01
الحد الثابت	0.016 (1.13)	0.0132 (0.19)	0.50 (0.96)
Mt-1	0.90 (11.6)	0.83 (7.99)	-0.976 (8.2)
Mt-2	0.74 (-0.7)	0.81 (1.7)	-0.172 (-1.03)
Mt-3	0.184 (2.34)	-	0.217 (1.80)
Pt-1	-0.013 (-2.22)	-0.011 (-0.5)	-0.101 (-1.07)
R2	0.99	0.99	0.99
RSS	0.0419	0.0181	0.0236
AIC	-5.378	-5.62	-5.043
F	63947	21552	48.31
N	165	94	72

ويتكوّن قيم تقديرية للمتغيرة الأدواتية  $m_t$  بالنسبة للفترات الثلاث الموجودة بالجدول (1) أعلاه، قمنا بتقدير المعادلة (13) وحصلنا على النتائج الموضحة بالجدول (2) أدناه.

الجدول 2 : تقدير المعادلة (13) حسب الفترات الزمنية المختلفة

الفترات المحدرات	2003.12 1990.01	1997.12 1990.01	2003.12 1998.01
الحد الثابت	0.106 (5.9)	-0.126 (-1.22)	1.34 (2.64)
Pt-1	0.986 (38.2)	0.932 (28.11)	0.786 (10.0)
mt-1	-0.001 (-0.34)	0.081 (1.83)	0.03 (207)
(mt-mt-1)	0.085 (0.93)	-0.005 (-0.03)	-0.007 (-0.07)
R2	0.99	0.99	0.87
RSS	0.0564	0.0409	0.0162
AIC	-5.069	-4.80	-5.446
F	36 124	16 597	164
D-h	1.80	1.85	1.40
N	161	93	72
K	$-1 \times 10^{-3}$	-16.2	-4.28
a	0.087	-0.092	-0.047
b 1	1.09	-0.084	-0.045

وتبعاً لنتائج تقدير المعادلة (13) ولمبينة بالجدول (2) أعلاه، نستطيع ملاحظة النقاط التالية:

1. يمكن حساب تقديرات للمعلمتين  $K$  و  $a$  من خلال مقدرات معالم المتغيرات المستقلة الثلاثة في المعادلة التقديرية أعلاه، فمن خلال تقسيم مقدر معلمة  $m_{t-1}$  على مقدر معلمة العبارة  $(m_t - m_{t-1})$  نحصل على قيمة  $K$  بالنسبة للفترات الزمنية الثلاث (كما هي موضحة في الجدول (2)). وبطرح مقدر معلمة  $m_{t-1}$  من مقدر معلمة  $(m_t - m_{t-1})$  و تقسيم نتيجة ذلك على مقدر معلمة  $P_{t-1}$  نحصل على قيمة  $a$  كذلك.

أ- بالنسبة للفترة (2003.12-1990.01) تعتبر قيمة  $K$  صغيرة جداً وتقترب من الصفر، وإذا ما قورن ذلك بتخصيص صيغة التوقعات المتكيفة بالمعادلة (8) يمكننا الاستنتاج بأن توقعات مستوى السعر الحالي في الفترة السابقة والفترة الحالية تكون

تقريباً متساوية لما يقترب  $k$  من الصفر. ويعني ذلك عدم وجود أخطاء نظامية أو عدم اعتماد مستوى السعر على التصرفات الماضية مما يسقط فرضية التوقعات المتكيفة في هذه الحالة. أما قيمة مقدر المعلمة  $a$  فهي متسقة مع توقعاتنا النظرية إلا أنها تقترب كثيراً من الصفر مما يجعل العلاقة بين تطور حجم مخزون النقود ومستوى الأسعار بالمعادلتين (5) و (6) تكون قوية في الفترات الأولى فقط.

ب- أما بالنسبة للفترتين (1997.12-1990.01)، و (2003.12-1998.01) فإننا نلاحظ بأن قيمة  $K$  هي صغيرة جداً و خارج مجال تعريفها ( $0 < K < 1$ )، ونفس الشيء بالنسبة لقيمة مقدر  $a$ ، و بالتالي فإن قيمة  $K$  و  $a$  تعرفان اتجاهها خاطئاً وغير متسق مع فرضية التوقعات المتكيفة.

2. إن حساب مقدر معلمة التضخم  $b_1 = a/(1-a)$  والخاصة بمعادلة الطلب على الأرصد الحقيقية رقم (1) هي مبينة بالجدول (2) أعلاه، وتكون منخفضة بالنسبة للفترتين

(1990.01-1997.12)، و (1998.01-2003.12)، وغير متسقة مع التوقعات النظرية، بحيث أنها بعيدة جداً عن تلك المتوصل إليها من طرف (Cagan 1956) بقيمة 5.46، وكذلك بالنسبة لنتيجة (Beladi and others 1993) المتعلقة بالتضخم في ألمانيا بقيمة 0.045. غير أنه بالنسبة للفترة (2003.12-1990.01) فإن قيمتها تكون مقبولة ( $a=1.09$ ).

3. إن حجم وإشارة مقدر  $(m_t - m_{t-1})$  في الفترتين (1997.12-1990.01)، و (1998.01-2003.12) تتعارضان مع المنطلقات النظرية للنماذج النقدية للتضخم، بالإضافة إلى عدم وجود مغزى إحصائي لها. أما بالنسبة للفترة (2003.12-1990.01) فإن حجم وإشارة مقدر  $m_{t-1}$  تتعارضان كذلك مع توقعاتنا النظرية.

ونستخلص بأن كل القيود المستلزمة بواسطة فرضية التوقعات المتكيفة في المعادلة (13) لا تؤيدها البيانات الإحصائية الجزائرية بالنسبة للفترات الزمنية المختلفة المذكورة أعلاه.

وبالعودة إلى المعادلة (10) وإجراء التقدير بالنسبة للفترات الثلاث، نحصل على النتائج المبينة بالجدول (3) أدناه.

الجدول 3 : تقدير المعادلة (10) وفقاً للفترات الزمنية المختلفة

الفترات / المحدرات	-2003.12 1990.01	-1997.12 1990.01	-2003.12 1998.01
الحد الثابت	0.087 (5.13)	-0.137 (-1.37)	1.135 (2.68)
Pt-1	0.990 (142.8)	0.93 (29.7)	0.787 (10.32)
mt-1	-0.003 (-0.50)	0.084 (1.97)	0.03 (2.79)
R2	0.99	0.99	0.87
RSS	0.0637	0.04209	0.0162
AIC	-4.997	-4.82	-5.474
F	61270	26763	250
D-h	1.87	1.83	1.40
N	167	95	72

وبإمعان النظر في نتيجة المعادلة التقديرية بالجدول (3) أعلاه، نلاحظ أن :

1. في ظل فرضية التوقعات الرشيدة بالمعادلة (7) يجب أن تكون مقدرة معلمة المتغير  $P_{t-1}$  بالمعادلة (10) أكبر من الواحد، وأن حاصل جمع مقدرتي المعلمتين للمتغيرين  $P_{t-1}$  و  $m_{t-1}$  يجب أن تساوي الواحد. وللتأكد من ذلك بالنسبة للجدول (3) أعلاه، يتبين لنا بأن مقدرة  $P_{t-1}$  ليست أكبر من الواحد في كل الفترات المدروسة، بل هي أقل من الواحد. كما أن حاصل جمع مقدرتي المعلمتين يكون مساويا للواحد بالنسبة للفترة الزمنية

(1990.01 - 1997.12) فقط، وهي الفترة التي كان فيها للتوسع النقدي أثرا قويا على تسارع الضغوط التضخمية. ومنه نستنتج أن البيانات الإحصائية الجزائرية لفترات الدراسة المختلفة لا تؤيد كثيرا القيود المفروضة بواسطة فرضية التوقعات الرشيدة باستثناء الفترة (1990.01-1997.12).

2. إن تطبيق فرضية التوقعات الرشيدة يتطلب وجود سياسة معلن عنها مسبقا من طرف السلطات اتجاه الجمهور لعدة فترات مستقبلية. في حين أن كل هذه الشروط تكون غير متوفرة في الاقتصاد الجزائري.

### الخاتمة :

إن الظروف التي مر بها الاقتصاد الجزائري خلال الفترة (1990-2003) من تقلبات على مستوى التشريعات وسير عملية الخصخصة، إعادة هيكلة القطاع العام، تنظيم سوق العمل، وإصلاح المؤسسات المالية وغيرها يجعل من الصعب على الأعوان الاقتصاديين انتهاج أسلوب الرشادة في تصرفاتهم الاقتصادية مثل تخفيض سعر صرف الدينار، التوسع النقدي وغيرها دون الإعلان عن ذلك مسبقا، و هو الشيء الذي يتعارض مع المنطلقات النظرية لفرضية التوقعات بكل أنواعها. وعليه نقول أن النتائج الممثلة لتقدير المعادلتين

(13) و(10) تبين لنا أن نموذجي التوقعات المتكيفة والرشيدة لا يكونا متسقين مع البيانات الإحصائية الجزائرية بالنسبة للفترة محل الدراسة. كما أن العلاقة الموجودة ما بين عرض النقود والتضخم السابق من جهة، والتضخم الحالي من جهة أخرى، تكون في الغالب تخضع لفترات إبطاء طويلة ومتغيرة ولا تتوقف عند فترة واحدة كما هو مفسر بالمعادلتين المذكورتين.

### الهوامش

CAGAN. P (1956). «The Monetary Dynamics of Hyperinflation», In *Milton Friedman*, Edition Studies in the Quantity Theory of Money, Chicago, University of Chicago press.

SARGENT.T.J AND WALLACE. N (1973). «The Stability of Models of Money and Perfect Foresight», *Econometrica*, n° 41, pp. 1043-1048.

SARGENT. T.J. (1977). «The Demand for Money during Hyperinflation under Rational Expectations», *International Economic Review*, n 18, pp. 59-82.

KINGSTON. G.H. (1982). «The Semi- lag portfolio Balance schedule is Tenuous», *Journal of Monetary Economics*, n° 9, pp. 389-399.

GRAY. M. (1984). «Dynamic Instability in Rational Expectations Models : An Attempt to Clarify», *International Economic Review*. 25, pp. 277-284.

DIBA. B AND GROSMAN. H. (1988), «Rational Inflationary Bubbles », *Journal of Monetary Economics*, n° 21, pp. 35-46.

CASELA. A. (1989). «Testing for Rational Bubbles with Exogenous and Endogenous Fundamentals : The German Hyperinflation Once More», *Journal of Monetary Economics*, n° 24, PP. 109-122.

NDREWS DONALD. W. K. AND FAIR. R. C. (1992). «*Estimation of Polynomial Distributed Lags and Leads End Point Constraints*».

HANSEN. L. (1982). «Large Properties of Generalized Method of Moment Estimation», *Econometrica*, n° 50, pp. 1029-1054.

ALMON. S. (1965). «The Distributed lag Between Capital Appropriations and Expenditures», *Econometrica*, n° 33, pp. 178-196.

CHOW. G. (1989), «Rational Versus Adaptive Expectations in Present Value Models», *Review of Economics and Statistics*, n° 71, pp. 376-384.

BARRO. R. AND FISCHER. S. (1976), «Recent Development in Monetary Theory » *Journal of Monetary Economics*, n° 2, p.137.

SARGENT. T. (1986). «*Rational Expectations and Inflation*», Harper and Row, New York, p.25.

ENGSTED .T. (1996). «The Monetary Model of Exchange Rate under Hyperinflation», *Economic Letters*, Vol.1, n° 51, p. 38.

ENGSTED. T. (1998). «Money Demand during Hyperinflation », *Journal of Macroeconomics*, Vol.20, n° 3, p. 536.

BELADI. H, CHOUDHARY. A. AND PARAI. A. (1993), «Rational and Adaptive Expectations in the present value of hyperinflation» *Review of Economics and statistics*, n° 76, p. 511.

LAILER. D AND STADLER. G. (1998), «Monetary Expectation of the Weimar Republic's Hyperinflation», *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 30, n° 4, p. 825.

## الهوامش

[\*] أستاذ محاضر بكلية العلوم الاقتصادية وعلوم  
التسيير، جامعة الجزائر.

[\*\*] إن القيم الموجودة ما بين قوسين تشير إلى إحصاء  
.student-t

